

Les Cahiers du P I a n

Pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc





Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad
Tél.: 0537 57 69 04
Fax: 0537 57 69 02
BP 178, Quartier administratif – Rabat

Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Responsable de la rédaction

Mohamed Hazim

Comité scientifique

Abdelhak Allalat
Abderrahmane Haouach

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)
Tél.: 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84
0537 77 30 08
Fax: 0537 77 31 34
Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN: 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan
e-mail: cahiersduplan@gmail.com
Site: www.hcp.ma

Pré-presse

Babel com
Tél.: 0537 77 92 74
e-mail: babel.come@gmail.com
Agdal – Rabat

Imprimerie

Edition, Impression Bouregreg, Rabat
Tél.: 05 37 20 75 83

s o m m a i r e

Pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc, 2001-2014

Introduction	4
Cadre méthodologique de mesure de la pauvreté des enfants	5
Profil sociodémographique et économique des enfants de moins de 18 ans: traits saillants de la précarité sociale des enfants	11
Mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc	22
Références bibliographiques	49
Tabulation statistique	50

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc, 2001-2014

Introduction

L'amélioration de la connaissance de la situation du bien-être des enfants marocains, des enjeux et défis qui s'y posent, est une charpente statistique nécessaire pour fonder les actions visant à briser le cercle vicieux de transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité et de la pauvreté, à renforcer la qualité pro-pauvres des politiques publiques, à réduire les inégalités de chances, et à soutenir les ménages défavorisés à élever leurs enfants.

Privé de toute marge de manœuvre de se protéger et de s'auto-développer, un enfant ne peut que s'appauvrir si ses besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits. D'emblée, les besoins, les adversités, les risques et les manquements auxquels sont exposés les enfants dans différents domaines, contribuent non seulement à laminer leurs capacités individuelles mais également à impacter négativement le progrès social et économique et le développement du Maroc de demain.

Si les enfants devraient avoir droit à un niveau fondamental minimum du bien-être, notamment le droit à la santé, à l'éducation de base, à la protection et à la participation (CDE, 1989) (1) et avoir des chances égales pour bâtir leur avenir, il est non moins important de repenser ces droits sur la base d'une lecture approfondie des privations multiples qui pèsent sur leur bien-être en lien avec les inégalités territoriales en termes de disparités dans les investissements économiques et le développement humain.

Il s'agit notamment de dresser des regards croisés sur le profil de la pauvreté des enfants, d'appréhender les corrélats et les facteurs sous-jacents à ce phénomène et de proposer une plateforme d'éclairage pour une protection accrue de l'enfant.

Pour ce faire, la présente investigation statistique est charpentée autour des axes suivants :

- Cadre paradigmatique et analytique de la pauvreté multidimensionnelle des enfants : cet axe présente le cadre conceptuel de mesure de la pauvreté des

enfants, les approches de mesure de la pauvreté et des inégalités en termes de privations, et l'élaboration et l'interprétation des indices.

- Profil démographique et socio-économique des enfants : ce deuxième axe examine brièvement le profil démographique et l'évolution des conditions sociales et économiques des enfants. En outre, il met l'accent sur la place de l'enfant dans le système scolaire, la santé et la nutrition des enfants, leurs conditions de vie et les disparités résidentielles et territoriales et les inégalités des chances qui impactent leur bien-être.
- Profil comparé du bien-être social et économique et de la pauvreté multidimensionnelle des enfants : s'inspirant des axes précédents, ce dernier axe tente de répondre aux questions suivantes : Qui sont les enfants pauvres ? Combien et pourquoi le sont-ils ? Quels sont les corrélats et les facteurs reproducteurs de la pauvreté des enfants ? Y a-t-il une transmission intergénérationnelle de la pauvreté ? Quels sont les déterminants individuels, familiaux et communautaires de la pauvreté des enfants ? comment cette pauvreté a-t-elle évolué au fil du temps ? comment les inégalités de chances et les disparités territoriales impactent-elles le bien-être des enfants ?
- En répondant à ces questions, l'analyse conduite au niveau de cet axe a pour finalité d'éclairer les facteurs de risque de la pauvreté et d'exclusion sociale des enfants et de proposer quelques éléments de politique pour renforcer la réduction de la pauvreté des enfants et réduire les inégalités de chances pour consolider la protection sociale et l'équité sociale à leur égard.

(1) Le Maroc a ratifié les principales conventions internationales en matière de droits humains, dont la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Cette convention a été ratifiée par le Dahir n° 4-93-4 du 14 juin 1993.

Cadre méthodologique de mesure de la pauvreté des enfants

Pourquoi mesurer la pauvreté des enfants

Quand un enfant souffre de la malnutrition, abandonne l'école, mène une vie difficile, ressent l'humiliation, etc., il portera en lui en permanence les conséquences de ces privations. Tout comme il ne peut se remettre de l'empreinte de ces handicaps évitables, ni de récupérer les retards de son développement (Minujin *et al.*, 2006).

La situation de l'enfant d'aujourd'hui trace celle de l'adulte de demain : un enfant pauvre est susceptible de devenir une source de vulnérabilité et de marginalisation sociale à l'âge adulte (Gordon *et al.*, 2003). Souvent, les enfants pauvres grandissent à être des parents pauvres qui, à leur tour, donnent lieu à des enfants pauvres (UNDP, 2004). Ce cycle intergénérationnel de reproduction de la pauvreté exige de mieux connaître les facteurs générateurs du cycle de la pauvreté à bas âge.

En raison de son dépendance à l'égard de ses parents et de son incapacité d'agir pour satisfaire ses besoins, l'enfant est plus vulnérable à toutes les formes de la pauvreté que l'adulte (UNICEF, 2004). Il pâtit beaucoup plus que l'adulte des répercussions négatives des déficits sociaux, de la privation, de la dépossession, de la pauvreté générale et de l'inégalité. Au point de vue de droits, l'enfant doit être protégé par la collectivité dans la mesure où il n'est pas acteur de sa situation socio-économique, il bénéficie ou subit celle de ses parents.

Les formes de privation que vivent les enfants sur les plans matériel, social et affectif sont interdépendantes. La privation matérielle mène à la malnutrition qui, à son tour, affecte la santé et l'éducation. Les défaillances accumulées dans ces deux domaines, ont, à leurs tours, un impact sur le développement de l'enfant à long terme. En outre, le travail des enfants issus de ménages défavorisés pour remédier au manque de ressources financières, impacte négativement le développement tant physique que cognitif de l'enfant.

D'après l'étude réalisée par Grodon *et al.* (2003), la pauvreté des enfants dans les pays en développement, est un phénomène bien répandu où plus d'un tiers des enfants vivent dans la pauvreté absolue, soit l'équivalent de près de 674 millions d'enfants pauvres. Il s'agit d'un résultat choquant étant donné que la pauvreté absolue a été définie dans cette étude comme une situation de manque de satisfaction de deux ou plusieurs formes de privations graves de besoin humain fondamental. Ce taux de pauvreté est plus élevé en Afrique subsaharienne (65 %, 207 millions d'enfants) et en Asie du Sud (59 %, 330 millions d'enfants). Ce taux reste plus bas en Amérique latine (17 %) et dans les Caraïbes et en Asie de l'Est et les régions du Pacifique (7 %).

Cette situation est loin d'être spécifique aux pays en développement, elle est devenue une réalité bien ancrée dans les pays développés. En effet, plus de 30 millions d'enfants vivent dans l'indigence dans les pays économiquement avancés. Mais l'ampleur du phénomène varie selon le niveau de développement des pays : le taux de pauvreté d'enfants, c'est-à-dire la part d'enfants vivant avec au moins deux manques portant atteinte à leur bien-être, va de 0,9 % pour l'Islande à 72,6 % pour la Roumanie (UNICEF, 2013).

Ces indices montrent que la situation de l'enfant reste préoccupante partout dans le monde, et identifient des besoins spécifiques non satisfaits pour les enfants. C'est en cela que l'intérêt que revêt la connaissance de la pauvreté des enfants est de savoir qui sont les enfants pauvres et les causes génératrices de leur pauvreté. Ces deux objectifs permettent d'appréhender l'ampleur de ce phénomène et ses implications présentes et futures. Les statistiques qui en découlent servent de base pour éclairer le décideur et fonder les programmes de lutte contre la pauvreté des enfants et leurs conséquences (UNICEF, 2008).

Dans ce cadre, la dissémination des statistiques sur la pauvreté des enfants peut être considérée comme une voie plausible conduisant à mettre à l'ordre du jour les

débats des politiques publiques destinées à promouvoir la situation des enfants et à améliorer leur bien-être, et ce, en ciblant les facteurs sous-jacents de la privation humaine.

Cela étant, pour mieux cerner la problématique de la pauvreté des enfants, il est question dans la présente étude de clarifier, dans un premier temps, le concept de la définition de la pauvreté des enfants, puis, de déterminer les dimensions et les facteurs qui traduisent la pauvreté de cette frange de la population, ensuite, de proposer une approche de mesure pour quantifier l'ampleur du phénomène et, enfin, déterminer le profil des enfants pauvres.

Définition de la pauvreté infantile : revue de la littérature

La pauvreté des enfants est la pauvreté vécue uniquement par cette frange de la population. De par ses conséquences sur leur bien-être, cette forme de pauvreté des enfants diffère de la pauvreté générale de toute la population, ou celle des adultes, dans la mesure où ses effets sont les plus nocifs pour le développement physique, mental et affectif des enfants. En attirant l'attention sur ces conséquences, plusieurs organisations, qui s'occupent de la situation des enfants, l'ont défini en se fondant sur différents paradigmes du développement humain, notamment le paradigme des besoins de base fondamentaux et celui des droits de l'Homme.

L'UNICEF définit la pauvreté des enfants sur la base d'un cumul de privations dans différents domaines : « Les enfants vivant dans la pauvreté sont privés des ressources dont ils ont besoin sur les plans matériel, spirituel et affectif pour survivre, se développer et s'épanouir, ce qui les empêche de jouir de leurs droits, de donner la pleine mesure de leurs capacités ou de participer à la vie de la société en tant que membres à parts entières et à parts égales » (Minujin, 2005).

Dans cette définition, les ressources matérielles couvrent de nombreux composants nécessaires au bien-être des enfants. La nourriture, l'eau potable, l'assainissement, l'état de santé, les conditions du logement, l'éducation et l'accès à l'information, figurent parmi les facteurs

matériels qui sont au centre de la définition de la pauvreté des enfants.

Elle indique, entre autres, que le risque de la pauvreté peut toucher les enfants de toutes les couches sociales, qu'elles soient aisées ou défavorisées. Ainsi, les enfants grandissant dans des ménages aisés mais vivant dans un environnement qui fournit peu de soutien affectif aux enfants, peuvent être en situation de privation sur le plan affectif.

En l'an 2004, le Christian Children's Fund (CCF) a tenté de définir la pauvreté des enfants en consultant directement les enfants et leurs tutelles. Dans le cadre de cette recherche, le CCF a constaté que la notion la plus utilisée de la pauvreté est « l'état de celui qui manque d'un niveau de ressources socialement acceptable de moyens pécuniaires ou de la possession matérielle ». Telle définition donne naissance à deux concepts qui sont importants pour repenser la définition et la mesure de la pauvreté des enfants. D'une part, la notion de la pauvreté est relative dans la mesure où elle diffère selon le temps et les sociétés. D'autre part, la pauvreté est conçue en termes de capacités d'acheter des biens et services ou de s'approprier de biens matériels (Feeny et Boyden, 2003).

Ainsi, selon cette organisation, les enfants pauvres sont privés de conditions matérielles et des services sociaux, ils sont exclus sur la base de leur âge, le sexe, la classe auxquelles ils appartiennent, etc., et ils sont, de ce fait, vulnérables aux menaces de leur environnement.

Face à la pluralité des facteurs intervenant dans la définition de la pauvreté des enfants et à son caractère universel, les chercheurs ont adopté une approche de mesure multidimensionnelle qui ne se limite pas à la seule dimension monétaire. En effet, étant donné que les enfants n'ont pas de revenu, il serait difficile, sans l'introduction de biais statistiques importants, de mesurer le bien être des enfants par le biais de la consommation au niveau des ménages.

Par ailleurs, le Centre de recherche et de politique sur la pauvreté des enfants (CHIP) dans son document, « Children and Poverty : Some questions Answered (2) »,

(2) Cf. <http://www.streetchildrenresources.org/wp-content/uploads/2013/01/children-in-poverty-qanda.pdf> (site visité le 16 avril 2014).

considère que la pauvreté des enfants désigne la pauvreté vécue par les enfants et les jeunes en situation de privation de différents types de ressources économiques, sociales, culturelles, physiques, environnementales et politiques, qui sont vitales pour leur bien-être et pour réaliser leur potentiel.

Partant de cette réflexion, le CHIP opte pour trois dimensions du bien-être humain pour définir la pauvreté des enfants, à savoir : (i) manque de moyens de survie : c'est-à-dire grandir sans avoir accès aux ressources financières et nutritionnelles nécessaires à la survie et au développement ; (ii) manque de protection famille et de structures communautaires destinées à la protection des enfants (ressources sociales) ; et (iii) manque d'opportunités de participation à la vie politique (ressources politiques).

Pour définir la pauvreté des enfants, le PNUD s'appuie sur une approche hybride intégrant la satisfaction des besoins de base et le respect des droits de l'homme. Il souligne que tous les enfants ont droit à un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social (PNUD, 2004). En outre, il considère que la sécurité alimentaire, le logement, l'eau et l'assainissement sont des composantes essentielles du bien-être des enfants.

Mesure de la pauvreté : de l'approche unidimensionnelle à l'approche multidimensionnelle

Un consensus s'est dégagé, depuis quelques années prouvant que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Certains indicateurs sociaux apportent une information qui n'est pas reflétée par l'approche monétaire d'évaluation de la pauvreté. La faiblesse du niveau de vie n'est pas le seul facteur dont dépend la pauvreté individuelle. En effet, le bien-être individuel est intimement lié à la capacité qu'a l'individu de subvenir à certains besoins fondamentaux (logement décent, nourriture, scolarisation, etc.). Le revenu peut être considéré, donc comme un moyen parmi d'autres pour se procurer un niveau de vie requis.

Selon l'économiste Amartya SEN, la pauvreté est avant tout une privation des capacités élémentaires même

si « cette définition ne vise en aucune manière à nier l'évidence : un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins que l'absence des ressources est la principale source de privation d'un individu ». (SEN, 2000).

Il était donc nécessaire d'adopter une approche complémentaire à l'approche monétaire pour la construction d'un indicateur du bien-être individuel permettant d'étudier la pauvreté dans ses différentes formes.

L'idée sous-jacente à cette approche non monétaire est que certains attributs non monétaires, tels que le niveau scolaire d'un individu, son état de santé, ses conditions de logement, l'environnement sanitaire dans lequel il vit, etc., peuvent être considérés comme des indicateurs du bien-être. La construction d'un indice composite du bien-être basé sur ces indicateurs offre une alternative plus robuste pour étudier le bien-être social et économique de la population. Cette construction s'inscrit dans le cadre général de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté.

C'est en cela que l'approche multidimensionnelle est basée sur les besoins fondamentaux, qui privilège le bien être des ménages, contrairement à l'approche monétaire qui donne beaucoup plus d'importance à leurs ressources. Les principaux domaines pris en compte dans l'approche non monétaire sont : éducation, nutrition, santé, hygiène, assainissement, eau potable, électricité, habitat, communication, possession des biens durables et de confort, etc. Ces différentes dimensions font parties des principaux objectifs que la déclaration du millénaire a fixé pour mesurer les progrès réalisés par les pays en matière du développement humain.

Expérience du HCP en matière de mesure de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté au Maroc a fait l'objet de plusieurs études, Banque Mondiale (1993, 2000), Haut Commissariat au Plan (2001, 2007), etc. Ces différentes études se sont basées sur une approche monétaire d'analyse de la pauvreté utilisant la dépense comme indicateur du bien être. Cette approche ne fait pas l'unanimité parmi les économistes comme étant le seul cadre d'analyse de la pauvreté.

Depuis 2008, le HCP s'est penché sur la mesure multidimensionnelle du bien-être, et de la pauvreté. Cependant en prenant comme unité d'observation le ménage, les différentes approches expérimentées jusqu'à maintenant pourraient ne pas conduire à un meilleur ciblage des politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au profit des groupes les plus vulnérables de la société (enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, etc.). En d'autres termes, les politiques publiques de lutte contre la pauvreté qui découlent de ces approches de mesure sont mieux ciblées sur les besoins des adultes que ceux des enfants, jeunes, femmes ou personnes âgées.

Pour remédier à cette insuffisance, le HCP développe des mesures de pauvreté multidimensionnelle par catégorie de population. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude qui a pour objet la mesure et l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Elle s'appuie sur l'étude de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants et les disparités, l'indice de pauvreté multidimensionnelle de l'OPHI, et d'autres recherches menées dans le domaine de la pauvreté multidimensionnelle. L'approche adoptée se distingue de la plupart des études existantes pour les raisons suivantes :

- elle sélectionne l'enfant comme unité d'analyse, plutôt que le ménage, car les enfants vivent la pauvreté différemment des adultes en particulier en ce qui concerne les besoins de développement ;
- elle adopte une approche de cycle de vie qui reflète les différents besoins de la petite enfance, l'enfance et l'adolescence primaire ;
- elle applique une approche axée sur l'ensemble des enfants en mesurant le nombre et le degré de privations que chaque enfant éprouve en même temps.

Méthodologie de mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants : approche combinée des ensembles flous et d'Alkire-Fooster

La mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants s'est fondée sur la base de la théorie des ensembles flous et sur la base des travaux réalisés

par l'Université d'Oxford dans le cadre de l'initiative d'Oxford pour la pauvreté et le développement humain (OPHI), appliquée aux dimensions recommandées par la Résolution de l'Assemblée Générale des NU en janvier 2007. Une telle approche propose de distribuer les individus le long d'un continuum du bien-être (compris entre 0 – un bien-être maximal – et 1 – un bien-être minimal).

L'approche des ensembles flous a été introduite en 1990 par Cerioli et Zani pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle. Par ailleurs, Dagum et Costa (2004) ont introduit les indices unidimensionnels pour mesurer l'état de privation de chaque dimension pour l'ensemble de la population. Le calcul de ces indices permet de mesurer la contribution de chaque dimension à la pauvreté globale.

En combinant ces deux approches, la méthodologie adoptée pour construire l'indice composite de privation et mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants passe par quatre étapes : (i) détermination des poids des dimensions définissant l'espace du bien-être des enfants ; (ii) détermination des fonctions d'appartenance des dimensions retenues ; (iii) calcul de l'indice composite de privation (3) et (iv) calcul des indices de la pauvreté multidimensionnelle selon l'approche Alkire et Fooster.

Mais avant de présenter ces différentes étapes, il importe d'adopter les notations suivantes :

A : l'ensemble des enfants de l'échantillon, avec $A = \{a_1, \dots, a_i, \dots, a_n\}$;

X : représente l'ensemble des dimensions socio-économiques sélectionnées pour étudier l'état de pauvreté des enfants (tableau 1), avec $X = \{X_1, \dots, X_j, \dots, X_m\}$. Ces variables peuvent être qualitatives dichotomiques ou polytomiques ou des variables continues.

Ces étapes sont présentées comme suit :

Etape 1 : Détermination du poids

La détermination du poids des dimensions reste la principale préoccupation de la mesure de la pauvreté

(3) Hilaire Hounkpodote (2009), « Multidimensional Analysis of Poverty in Benin: A Fuzzy Subsets Approach », in *Munich Personal RePEe Archive*.

multidimensionnelle. Le choix d'un poids approprié est parmi les étapes fondamentales dans le calcul des indices composites de la pauvreté. Dans la littérature, plusieurs méthodes ont été proposées pour la détermination du poids des dimensions dont celle proposée par Cerioli et Zani. Dans le cadre de ce travail, nous retenons cette méthode qui est renseignée à travers la relation suivante :

$$w_j = \ln \left[\frac{\sum_{i=1}^n n_i}{\sum_{i=1}^n x_{ij} n_i} \right] \quad (1)$$

avec $\sum_{i=1}^n x_{ij} n_i > 0$

x_{ij} représente la fonction d'appartenance du i -ième individu par rapport à la j -ième dimension et est le poids d'un individu ou d'un groupe d'individus.

Cela signifie que la pondération de chaque dimension est pondérée par le logarithme de l'inverse de la fréquence de non réalisation totale ou partielle de cette dimension (score de privation de la dimension).

Selon ce mode calculatoire du poids, plus une privation est moins répandue, moins sa pondération dans le calcul de l'ICP est importante. Autrement dit, ce schéma de pondération accorde davantage du poids aux privations les moins fréquentes.

Etape 2 : Détermination des fonctions d'appartenance

Le calcul de fonction d'appartenance de chaque individu diffère selon la nature de la dimension ou de la variable utilisée et se fait selon les relations suivantes :

• Pour une variable qualitative

$$\varphi_{ij} = \begin{cases} 1 \text{ si } \varphi_{ij} = \varphi_j^{min} \\ \frac{\varphi_j^{max} - \varphi_{ij}}{\varphi_j^{max} - \varphi_j^{min}} \text{ si } \varphi_j^{min} \leq \varphi_{ij} \leq \varphi_j^{max} \\ 0 \text{ si } \varphi_{ij} = \varphi_j^{max} \end{cases} \quad (2)$$

Avec φ_{ij} le score du i -ième individu par rapport à la j -ième variable; φ_j^{min} et φ_j^{max} sont des scores qui représentent respectivement les seuils en dessous duquel l'individu est considéré comme totalement dépourvu et au-dessus duquel il n'est pas dépourvu par rapport à une variable donnée.

• Pour une variable quantitative

$$x_{ij} = \begin{cases} 1 \text{ si } x_{ij} = x_j^{min} \\ \frac{x_j^{max} - x_{ij}}{x_j^{max} - x_j^{min}} \text{ si } x_j^{min} \leq x_{ij} \leq \varphi x_j^{max} \\ 0 \text{ si } x_{ij} = x_j^{max} \end{cases} \quad (3)$$

x_j^{min} correspond à la valeur de la variable continue j choisie en dessous de laquelle un individu ou un ménage est considéré comme totalement pauvre ou dépourvu, x_j^{max} , correspond à la valeur de variable j choisie au-dessus de laquelle un individu ou un ménage est considéré comme non pauvre ou non dépourvu.

A chaque score d'une variable retenue, on associe une valeur comprise entre 0 et 1, représentant pour cette variable, à un individu ou ménage donné, la fonction d'appartenance P .

Pour chacune des dimensions ayant plus d'une variable, un score pondéré est calculé de la manière suivante :

$$S_{ij} = \sum_{p=1}^{n_k} r_p x_{ip} \quad (4)$$

Avec n_k le nombre de variables de la dimension j , r_p est le poids relatif accordé à la variable p avec $r_p \geq 0$ et $\sum_{p=1}^{n_k} r_p = 1$, et x_{ip} est la fonction d'appartenance du ménage i pour la variable p .

Le poids r_p est obtenu à partir de la relation (1) en remplaçant j par p .

Une valeur d'appartenance égale à 1 signifie qu'il y a un manque total de la dimension, alors qu'une valeur égale à 0 signifie une situation de la réalisation complète de la dimension.

Etape 3 : Calcul de l'indice composite de privation

Après la détermination des fonctions d'appartenance et la méthode du calcul du poids attribué à chaque attribut (variable) ou dimension, la dernière étape est la détermination des indices composites (flous) de privation. Pour ce faire, il faut d'abord calculer l'indice composite de privation de chaque individu ou ménage a_i à travers la relation suivante :

$$\mu_B(a_i) = \frac{\sum_{j=1}^m x_{ij} w_j}{\sum_{j=1}^m w_j}, \quad 0 \leq \mu_B(a_i) \leq 1 \quad (5)$$

L'indice flou de pauvreté du sous-ensemble P se détermine à partir de la relation :

$$\mu_B = \frac{\sum_{i=1}^n \mu_B(a_i) n_i}{\sum_{i=1}^n n_i} \quad (6)$$

L'indice multidimensionnel pour chacune des dimensions ou variables se détermine comme suit :

$$\mu_B(X_j) = \frac{\sum_{i=1}^n x_{ij} n_i}{\sum_{i=1}^n n_i} \quad (7)$$

Etape 4 : Indices de la pauvreté multidimensionnelle selon l'approche Alkire et Fooster

L'approche adoptée pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants (4) permet de construire un indice composite du bien être propre aux enfants.

De par sa construction, l'ICP synthétise l'ensemble des privations que vivent les enfants. En classant ces derniers selon le degré de privation, cet indice permet d'estimer tous les indices de la pauvreté multidimensionnelle, notamment les indices les plus reconnus d'Alkire-Fooster, à savoir :

- **le taux de pauvreté multidimensionnelle (H) :** il donne la proportion des enfants pauvres, c'est-à-dire les enfants qui cumulent un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté – au moins 30 % des dimensions de privation de bien-être – ;
- **l'intensité de privation (A) :** cet indice renseigne sur les manques que vivent les enfants pauvres d'une manière simultanée. Il a le mérite de rendre compte de l'acuité de privation au sein des enfants en situation de pauvreté multidimensionnelle ;
- **l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) :** c'est une généralisation de l'intensité de privation à l'ensemble des enfants qu'ils soient en situation de pauvreté ou non ;
- **l'indice de sévérité :** il donne la proportion des enfants en situation de privation dont au moins 50 % des dimensions de l'espace du bien-être de l'enfant. Il renseigne sur la part des enfants les plus pauvres.

L'indice de vulnérabilité à la pauvreté : il donne la part des enfants dont le niveau de privation oscille dans une fourchette comprise entre 20 % et 30 % des dimensions du bien-être. Il renseigne sur le risque des enfants non pauvres de tomber dans la pauvreté.

Tout au long de ce travail, il sera question de calculer, d'analyser et de comparer dans le temps l'ensemble de ces indices (ICP, H, A et IPM).

Source de données

Pour mesurer et saisir l'évolution du phénomène de la pauvreté des enfants, le recours est fait à trois sources de données qui s'étalent sur une période de 13 ans. La première est celle de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000-2001 (ENCDM), la deuxième est l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 2006-2007 (ENNVM) et la troisième est l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2013-2014. Ces enquêtes portent respectivement sur un échantillon de 14 243, 7 062 et 15 970 ménages et de 32 931, 12 756 et 24 515 enfants de moins de 18 ans. Ces trois enquêtes ont le mérite d'avoir observé toutes les dimensions de privation recommandées par la résolution des Nations Unies en 2007.

Les données de ces enquêtes peuvent répondre à nos attentes dans la mesure où elles ont touché tous les volets (démographie, scolarité, santé, emploi, habitat, équipements ménagers, anthropométrie, etc.). Elles se prêtent bien à la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

(4) La notion de l'enfant adoptée par le présent travail est conforme à celle des institutions des Nations Unies et en particulier l'UNICEF. C'est ainsi qu'on considère comme enfant toute personne dont l'âge est strictement inférieur à 18 ans.

Profil sociodémographique et économique des enfants de moins de 18 ans

Traits saillants de la précarité sociale des enfants

Les moins de 18 ans : volume et structure par sexe, âge et état matrimonial

Selon les projections démographiques établies par le HCP, la population marocaine s'est élevée à 32,8 millions personnes en 2013 dont 10,4 millions de moins de 18 ans. C'est ainsi que la population des enfants représente 31,8 % de l'ensemble de la population marocaine. Bien que son poids dans la population totale reste toujours important, la part de la population des enfants dans la population totale ne cesse de diminuer au fil du temps. En effet, se situant à 39,1 % en 2000, le poids des enfants a diminué pour atteindre 37,4 % en 2004, 34,2 % en 2009 et 31,8 % en 2013.

Le recul du poids des enfants dans la population totale est le résultat essentiellement de la baisse de la

fécondité. L'indice synthétique de fécondité était de 7,2 enfants par femme en 1962 pour se situer à moins de 2,2 enfants en 2009-2010. Cet indice s'approche du seuil du renouvellement des générations (2,1).

Selon le milieu de résidence, le poids démographique des enfants en milieu rural est plus élevé qu'en milieu urbain. En 2013, l'écart entre le poids démographique des enfants entre les deux milieux avoisine 6 points de pourcentage (35,3 % contre 29,4 %).

Le recul de la fécondité au Maroc a eu également un impact négatif sur le poids des enfants âgés de moins de 15 ans dans la population totale. En effet, au début des années 70, les moins de 15 ans, qui représentaient près de la moitié (46 %) de la population totale, ne constituent que 26,3 % de la masse globale de la population en 2013 et ne représenteraient que 20,9 % en 2030.

Tableau n° 1

Evolution du nombre d'enfants selon les groupes d'âge et le milieu de résidence (en milliers)

Année	Milieu	Les moins de 18 ans							Total	Population totale
		0-1	2-3	4-5	6-11	12-14	0-14	15-17		
2004	Urbain	583	587	590	1864	996	4620	983	5603	16433
	Rural	570	590	599	1896	984	4639	928	5567	13407
	Ensemble	1153	1177	1189	3760	1980	9259	1911	11170	29840
2009	Urbain	613	601	593	1846	959	4612	1018	5630	18059
	Rural	546	551	540	1689	894	4220	937	5157	13455
	Ensemble	1159	1152	1133	3535	1853	8832	1955	10787	31514
2013	Urbain	639	632	625	1861	957	4714	977	5691	19383
	Rural	493	506	520	1577	815	3911	840	4751	13470
	Ensemble	1132	1138	1145	3438	1772	8625	1817	10442	32853

Source : HCP (2007), *Projections de la population du Maroc par milieu de résidence 2005-2030*.

Selon le sexe, il est à relever que le rapport de masculinité pour les différents groupes d'âge des enfants est à l'avantage des garçons. En effet, le rapport de masculinité à la naissance atteint 104 % (104 garçons pour 100 filles), mais ce rapport connaît une baisse avec l'âge sous l'effet de la mortalité infantile qui reste plus élevée chez les garçons que chez les filles.

Selon les dernières données de l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010, le quotient de mortalité infantile a atteint 32,7‰ chez les garçons contre 27,4‰ chez les filles, de même le quotient de mortalité infanto-juvénile est de 39,2‰ chez les garçons et contre 33,1‰ chez les filles.

La répartition des enfants selon l'âge montre que la population en âge de scolarité 6-17 ans constitue plus de deux tiers de l'ensemble des enfants de moins de 18 ans. Selon les données des projections démographiques, en 2013, 66,7 % des enfants de moins de 18 ans sont âgés entre 6 et 17 ans en milieu urbain et près de 68,0 % en milieu rural.

L'analyse de l'évolution du lien de parenté avec le chef de ménage montre que les enfants de moins de 18 ans vivent de plus en plus dans des ménages dirigés par l'un des parents. En effet, si en 2000 près de 83,0 % des enfants sont des fils ou filles du chef de ménage, ce pourcentage s'est élevé à près de 88,0 % en 2012.

Ce résultat est expliqué essentiellement par la tendance à la nucléarisation des ménages marocains. Selon les données de l'enquête famille 1995, près de 56,4 % des ménages marocains étaient soit des ménages nucléaires soit des ménages monoparentaux, ce pourcentage a atteint près de 73,6 % en 2012 (Enquête Nationale sur l'emploi).

Les enfants ayant un lien avec le chef de ménage sont généralement les petits enfants du chef de ménage et leur présence est beaucoup plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain soit respectivement 84,6 % et 79,8 %.

Tableau n° 2

Quotient de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile selon le sexe et le milieu de résidence

Année	Sexe, milieu de résidence	Quotient de mortalité infantile (q ₀)	Quotient de mortalité juvénile (q ₁₋₄)	Quotient de mortalité infanto-juvénile (q ₀₋₅)
2009-2010	Masculin	32,7	6,7	39,2
	Féminin	27,4	5,8	33,1
	Urbain	25,3	5,9	31,0
	Rural	35,3	7,0	42,0
	National	30,2	6,3	36,2
1987	Urbain	45,5	—	—
	Rural	89,7	—	—
	National	75,7	30,7	104,1
1962	Urbain	100	—	—
	Rural	170	—	—
	National	149	—	213

Source : HCP : ENDPR 2009-2010, Ministère de la Santé : ENPS 1987.

Tableau n° 3

Évolution de la répartition des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %)

Lien de parenté	Année			
	2000	2004	2008	2012
Fils ou filles du CM	82,7	82,0	86,7	87,5
A un lien avec le CM	17,0	17,8	13,2	12,4
Enfant sans lien avec le CM	0,3	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi : 2000, 2004, 2008 et 2012.

L'examen de l'état matrimonial des enfants montre que le mariage précoce a quasiment disparu au Maroc. Selon les données de l'enquête sur l'emploi de 2012, le mariage ne touche que les enfants ayant un âge entre 15 et 17 ans. En effet, quelque soit le milieu de résidence, la proportion des enfants âgés entre 15 et 17 ans non célibataires ne dépasse guère 1,2%. Cette proportion, quoiqu'elle ait été marginale au début du millénaire (1,9% en 2000) a enregistré une baisse de près de 50% entre 2000 et 2012.

Tableau n° 4

Evolution de la proportion des enfants âgés de 15 à 17 ans non célibataires selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

Sexe et milieu	Proportion des enfants non célibataire			
	2000	2004	2008	2012
Masculin	—	—	—	—
Féminin	4,0	2,8	2,0	2,5
Urbain	1,3	0,9	0,7	0,8
Rural	2,7	2,0	1,2	1,6
Total	2,0	1,4	1,0	1,2

Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi : 2000, 2004, 2008 et 2012.

Répartition spatiale et caractéristiques familiales des enfants

La répartition des enfants selon le milieu de résidence montre que la part des enfants citadins excède celle des enfants ruraux. Ainsi, en 2013, 54,5% des enfants de moins de 18 ans sont des citadins et 45,5% sont des ruraux. Cet avantage rural n'est qu'apparent dans la mesure où la population urbaine représente 59,0% de la population totale marocaine et par conséquent le poids démographique des enfants de moins de 18 ans est plus important dans le milieu rural que dans le milieu urbain (cf. tableau 1).

Selon la région, les données des projections démographiques pour l'année 2013 montrent que quatre régions accaparent plus de 58,8% des enfants de moins de 18 ans. Il s'agit par ordre d'importance des régions de « Casablanca-Settat » (19,1%), « Marrakech-Safi » (14,2%), « Rabat-Salé-Kénitra » (13,1%) et « Fès-Meknès » (13,1%). Ces régions sont généralement les régions qui ont une part importante de leur population dans la population totale. En revanche, les régions du sud qui regroupent les régions de « Dakhla-Oued Ed Dahab », « Laâyoune-Sakia El Hamra » et « Guelmim-Oued Noun » n'abritent que 3,2% des enfants.

Investissement dans les capacités humaines des enfants

Il s'agit de voir l'évolution des indicateurs de scolarisation et d'alphabétisation des enfants tous groupes d'âge confondus ainsi que leur accessibilité aux soins de santé de base.

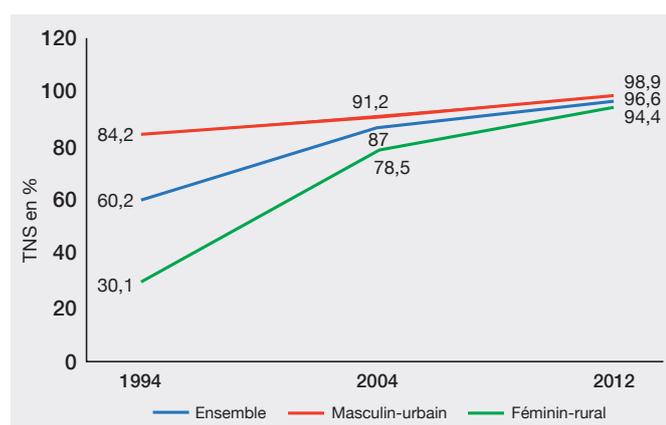
Scolarisation et alphabétisation

Le Maroc s'est engagé depuis des décennies dans la lutte contre l'exclusion scolaire et a considéré la généralisation de la scolarisation comme une priorité nationale. Cette politique a eu pour objectif principal de lutter contre l'exclusion sociale des futures générations.

Les données sur la scolarisation des enfants montrent que le Maroc a réalisé des progrès notables en matière de la généralisation de scolarisation, notamment dans le primaire. Le taux net de scolarisation dans le primaire (6-11 ans) est passé de 60,2% en 1994 à 87,0% en 2004 et à 96,6% en 2011-2012. L'évolution de ces taux selon

le sexe et le milieu de résidence montre que les ruraux et notamment les filles ont bénéficié davantage des efforts déployés en matière de généralisation de la scolarisation.

Figure n° 2 : Évolution du taux net de scolarisation au primaire 6-11 ans



Source : Rapport sur le suivi des OMDs, HCP, 2012.

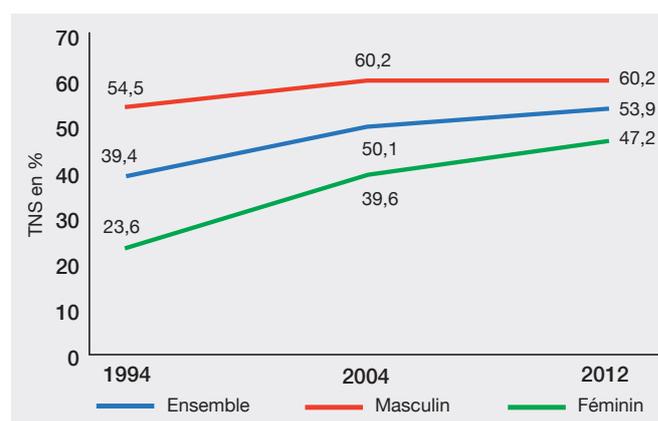
Si à l'échelle nationale le taux net de scolarisation a été multiplié par 1,6 durant la période 1994-2012 en passant de 60,2 % à 96,6 %, le taux net de scolarisation dans le primaire des filles rurales a plus que triplé en passant de 30,1 % en 1994 à 94,4 % en 2011-2012. La forte fréquentation scolaire des enfants âgés de 6 à 11 ans enregistrée ces dernières années, est imputable essentiellement à l'appui social de l'Etat aux familles nécessiteuses à travers notamment le programme des aides financières «Tayssir», l'initiative Royale «1 million de cartables» et au renforcement des capacités d'accueil des élèves (écoles, cantines, etc.).

Conscients de l'importance de l'enseignement préscolaire dans la réussite scolaire des élèves et dans leur meilleure insertion dans le marché de l'emploi, les pouvoirs publics ont donné un intérêt particulier à ce cycle de formation au cours des dernières années, à travers notamment la promotion de l'enseignement préscolaire dans le secteur public. Toutefois, l'examen de l'évolution du taux net de préscolaire des enfants âgés de 4-5 ans, montre qu'il reste beaucoup d'effort à déployer par les pouvoirs publics pour mettre ce type d'enseignement à la portée de tous.

En 2011-2012, un peu plus d'un enfant sur deux, âgé de 4 à 5 ans fréquentait un établissement préscolaire, dont

près des deux tiers (66,1 %) le préscolaire traditionnel. Ce taux a connu une augmentation de 14,4 points de pourcentage entre 1994 et 2012 en passant de 39,4 % à 53,9 %. L'essentiel de l'amélioration du taux net de scolarisation au préscolaire est enregistré par les filles. C'est ainsi que le taux de scolarisation au préscolaire a doublé chez les filles en passant de 23,6 % en 1994 à 47,2 % en 2012, alors que celui des garçons n'a enregistré qu'une faible augmentation de 5,7 points de pourcentage durant la même période, soit 54,5 % en 1994 et 60,2 % en 2012.

Figure n° 3 : Taux net de scolarisation au préscolaire 4-5 ans



Source : Rapport sur le suivi des OMDs, HCP, 2012.

Si la scolarisation au primaire des 6-11 ans est quasi généralisée, celle au niveau secondaire collégial des 12-14 ans est loin de l'être. En effet, seulement 53,9 % des enfants âgés de 12 à 14 ans fréquentaient un établissement de l'enseignement secondaire collégial en 2012. Il y a lieu de préciser qu'il existe des disparités selon le milieu de résidence. 78,7 % des filles citadines âgées entre 12 et 14 ans fréquentaient un établissement de l'enseignement secondaire collégial contre seulement 23,6 % chez leurs homologues rurales, soit un écart de 55 points de pourcentage. Le faible taux de scolarisation au niveau secondaire collégial est imputable essentiellement à l'abandon scolaire après la fin du cycle primaire et au redoublement, notamment en milieu rural.

A signaler également que malgré la faible fréquentation des jeunes âgés de 12 à 14 ans d'un établissement de l'enseignement secondaire collégial, une nette

amélioration a été observée au cours des vingt dernières années notamment en milieu rural. En effet, moins de 2,0 % des filles rurales de ce groupe d'âge fréquentaient un établissement d'enseignement secondaire collégial en 1994 contre près du quart (23,6 %) en 2011-2012.

Tableau n° 5

Evolution du taux net de scolarisation (%) dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Indicateur	Milieu/sexe	1994	2004	2012
Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial	Ensemble	20,2	31,9	53,9
	Masculin – urbain	43,1	51,4	76,1
	Féminin – urbain	37,5	52,3	78,7
	Masculin – rural	4,6	14,3	31,1
	Féminin – rural	1,6	8,9	23,6

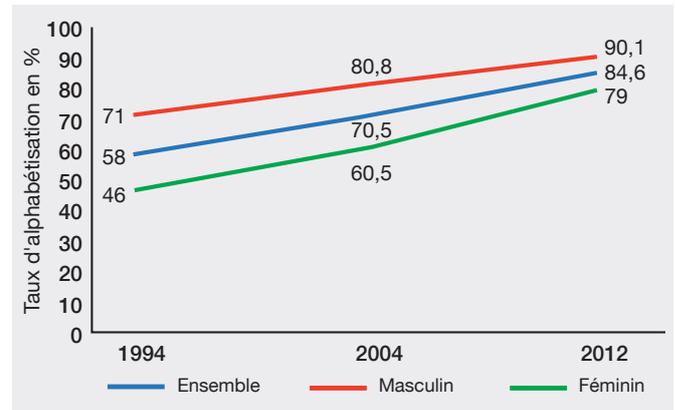
Source : Rapport sur le suivi des OMDs, HCP, 2012.

Un autre indicateur permettant d'illustrer les progrès réalisés en matière de scolarisation des enfants est le taux d'achèvement des cycles d'enseignement. Le taux d'achèvement du primaire s'est établi à 86,0 % en 2012, c'est-à-dire sur 100 inscrits en première année du cycle primaire, 86 ont terminé le cycle primaire. Ce taux n'était que de 68,6 % en 2004. L'abandon scolaire des enfants est beaucoup plus fréquent à partir du cycle secondaire collégial. Sur les 100 inscrits en première année du cycle primaire seuls 65 élèves ont terminé le cycle secondaire collégial en 2011-2012.

L'amélioration des indicateurs de scolarisation des enfants tous âges confondus s'est répercutée positivement sur le taux d'alphabétisation des jeunes générations. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans a enregistré une amélioration notable entre 1994 et 2012 en passant de 58,0 % à 84,6 %. Selon le sexe, les jeunes femmes accusent toujours un retard par rapport aux jeunes hommes de 11 points de pourcentage soit un taux d'alphabétisation de 79,0 % pour les femmes âgées de 15 à 24 ans contre 90,1 % chez les jeunes hommes en 2012.

Toutefois, il faut signaler qu'en termes de progrès réalisés, le taux d'alphabétisation des jeunes femmes s'est nettement amélioré durant la période 1994-2012 avec un gain de 33 points de pourcentage contre seulement 19,1 chez les jeunes hommes.

Figure n° 4: Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans



Accès aux soins de santé et nutrition des enfants

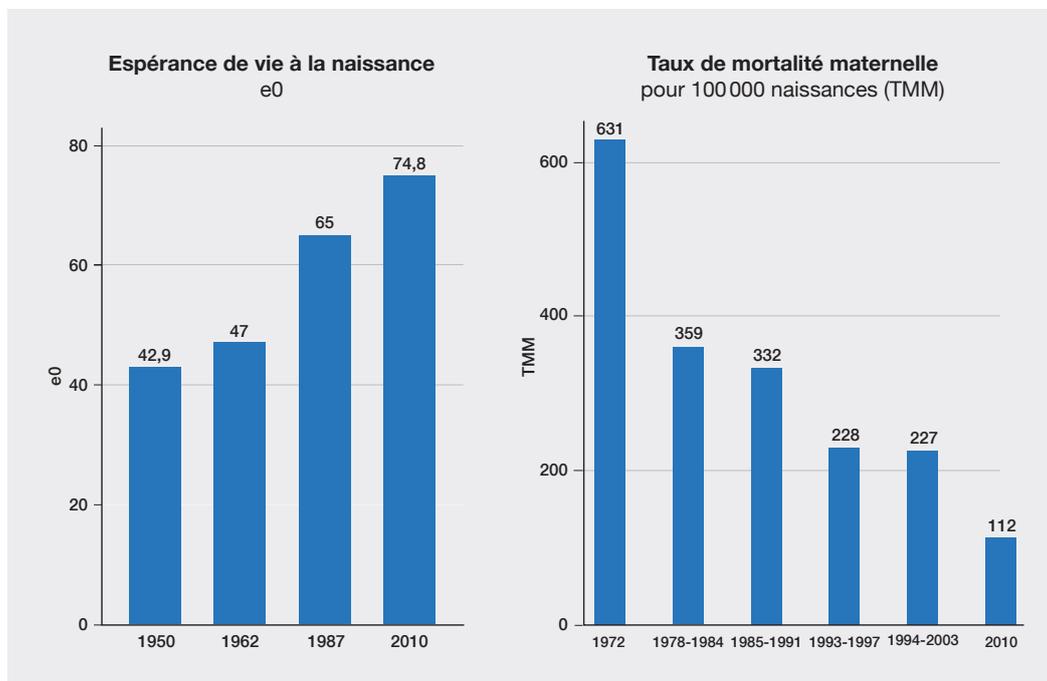
Dans le domaine de la santé, le Maroc a réalisé des progrès considérables en matière de politiques de soins de santé de base et de soins hospitaliers et en matière de couverture sociale à travers l'instauration de l'AMO et du RAMED. Ces politiques ont contribué à améliorer de façon notable la situation sanitaire de la population marocaine en général et celle des enfants en particulier.

L'amélioration de la situation sanitaire de la population marocaine s'est traduite par l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance. C'est ainsi que les marocains vivent de plus en plus longtemps. L'espérance de vie à la naissance est passée de 47 ans en 1962 à 74,8 ans en 2009-2010. Le taux global de mortalité s'établit actuellement à 5,6‰ après avoir été 18,7‰ en 1962. Le nombre d'habitants par médecin ne cesse de diminuer avec le temps en passant de 4 233 en 1990 à 1 667 en 2010. De son côté, la mortalité maternelle a connu une baisse considérable en passant de 227 (5) décès pour 100 000 naissances en 1994-2003 à 112 (6) décès pour 100 000 naissances en 2010.

(5) Enquête nationale sur la population et la santé, 2003-2004.

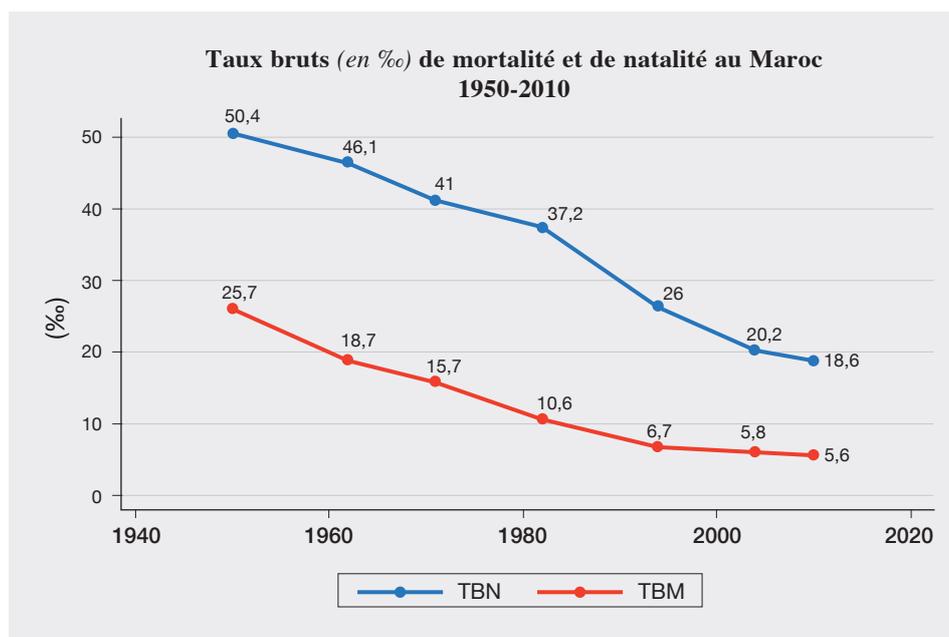
(6) Enquête nationale démographique à passages répétés 2009-2010, données des trois passages.

Figure n° 5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance et du taux de mortalité maternelle



Source : HCP, *Caractéristiques démographiques du Maroc, 2010*.

Figure n° 6 : Evolution des taux bruts de mortalité et de natalité



Source : HCP, *Caractéristiques démographiques du Maroc, 2010*.

La santé des enfants s'est également améliorée grâce notamment aux campagnes de vaccination, aux programmes de lutte contre la malnutrition, etc. Les données sur la vaccination, provenant de l'enquête nationale sur la population et la santé familiale 2011, montrent que la totalité des enfants marocains âgés de 12 à 23 mois ont fait au moins un vaccin et 88,0 % parmi eux ont été complètement vaccinés (7).

L'amélioration de la situation sanitaire des enfants s'est également traduite par le taux de prévalence de certaines maladies notamment la diarrhée, chez les enfants de moins de 5 ans. Selon les données de l'ENPSF 2011, 16,3 % des enfants de moins de 5 ans ont eu la diarrhée (8). Ce pourcentage était de 29,0 % en 1987.

L'état nutritionnel des enfants s'est nettement amélioré durant ces dernières années. L'évolution des différents indicateurs anthropométriques en témoigne. En effet, 89 mille enfants de moins de 5 ans souffrent de l'insuffisance pondérale (poids pour âge) en 2011. Sa prévalence a diminué, passant de 14,8 % en 1987 à 9,3 % en 2004 et à 3,1 % en 2011. Le Maroc enregistre ainsi une incidence de l'insuffisance pondérale nettement inférieure à la moyenne mondiale (16 %), et à celle des pays en développement (18 %) (9).

De son côté, la prévalence du retard de croissance (taille pour âge) a baissé de 28,6 % en 1987 à 18,1 % en 2004 puis à 16,5 % en 2011 ; c'est-à-dire à un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale (27 %) et à celle des pays en développement (29 %).

Tableau n° 6

Evolution des indicateurs anthropométriques (en %) des enfants de moins de 5 ans

Année	Retard de croissance (taille pour âge)	Insuffisance pondérale (poids pour âge)	Émaciation (poids pour taille)
1987 – ENPSF	28,6	14,8	—
2004 – ENPSF	18,1	9,3	10,2
2014 – ENA	16,5	3,1	3,0

Source : HCP, *Enquête Nationale sur l'Anthropométrie 2014* et MS, *Enquêtes Nationales sur la Population et la Planification Familiale 1987 et 2004*.

En 2011, l'émaciation (poids pour taille) chez les moins de 5 ans affecte 86 mille enfants de moins de 5 ans. Elle a aussi diminué de 10,2 % en 2004 à 3,0 % en 2011, de 10,4 % à 3,0 % pour les garçons et de 10,0 % à 3,0 % pour les filles. Sa prévalence nationale est également inférieure à la moyenne des pays en développement (10,0 %).

Activité économique des enfants

Le travail des enfants est un phénomène qui frappe par son étendue, son ampleur et sa complexité. Il est la résultante de plusieurs facteurs dont on cite, entre autres, l'abandon scolaire, la pauvreté, la précarité, etc. Le Maroc, tout en respectant les conventions internationales (10) sur l'enfance, interdit le travail des enfants de moins de 15 ans ainsi que l'emploi des mineurs entre 15 et 17 ans dans les travaux pénibles susceptibles de causer des risques pour leur santé et leur sécurité (code du travail marocain 2003).

Les textes ainsi mis en vigueur fixant l'âge minimum du travail à 15 ans ont, en quelque sorte, conduit à réduire ce phénomène sans pouvoir l'éradiquer totalement.

Selon les données de l'enquête sur l'emploi en 2012, 92 000 enfants entre 6 et 14 ans sont des actifs occupés, soit 1,9 % du total des enfants appartenant à ce groupe d'âge. Le nombre d'enfants qui travaillent ne cesse de diminuer avec le temps. L'effectif des enfants travailleurs âgés de 7 à 14 ans est passé de 478 mille en 2000 à 92 mille en 2012, soit une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 12,8 %.

Selon le milieu de résidence, on tend vers l'éradication du travail des enfants en milieu urbain alors que dans le milieu rural, il a enregistré une baisse annuelle moyenne de 12,5 % durant la période 2000-2012, mais près de

(7) L'enfant est considéré comme complètement vacciné s'il a reçu : BCG, 3 doses de vaccin antipolio, 3 doses de DTC et une dose de rougeole.

(8) Durant les deux dernières semaines précédant l'enquête.

(9) UNICEF (2012), *la Situation des enfants dans le monde*, p. 95 ; données relatives à la période 2006-2010.

(10) La convention des droits de l'enfant ratifiée en 1993, la convention 138 du BIT relative à l'âge d'admission à l'emploi ratifiée en 1998 et la convention 182 du BIT relative aux formes extrêmes du travail des enfants, ratifiée en 2000.

4,0 % des enfants âgés de 7 à 14 ans continuent toujours à travailler en 2012.

Selon le sexe de l'enfant, si les garçons exerçaient davantage une activité économique que les filles au début du millénaire, la différence devient, de plus en plus, non significative au fil du temps. En effet, le taux d'activité des jeunes enfants était de 9,6 % pour les garçons et de 8,2 % pour les filles en 2000, contre respectivement 2,1 % et 1,8 % en 2012.

Les performances enregistrées en matière de lutte contre le travail des enfants sont principalement dues au développement de la scolarisation surtout en milieu rural et chez les jeunes filles. En effet, les programmes menés par les pouvoirs publics pour promouvoir l'enseignement primaire ont conduit à l'amélioration du taux net de scolarisation, voire à la généralisation de l'enseignement primaire, et par conséquent à réduire le travail des jeunes enfants.

En ce qui concerne la population âgée de 15 à 17 ans, il est à relever qu'en 2012, un peu plus de un sixième (17,3 %) des enfants de ce groupe d'âge sont des actifs (actifs occupés ou à la recherche d'un emploi). Quoiqu'il reste élevé, eu égard à l'importance de la scolarisation des jeunes enfants âgés de 15 à 17 ans, le taux d'activité de ces jeunes enfants, a enregistré une baisse spectaculaire, allant de 33,4 % à 17,2 %, entre 2000 et 2012, soit une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 5,4 %. Cette baisse a été beaucoup plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural, soit respectivement, une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 8,1 % et 4,3 % durant la période 2000-2012.

La baisse du taux d'activité des enfants âgés entre 15-17 ans est imputable essentiellement, à l'amélioration de la scolarisation de ces jeunes enfants. En effet, le taux net de scolarisation de ces enfants dans le cycle secondaire qualifiant est passé de 10,7 % en 1998/1999 à 29,4 % en 2012/2013.

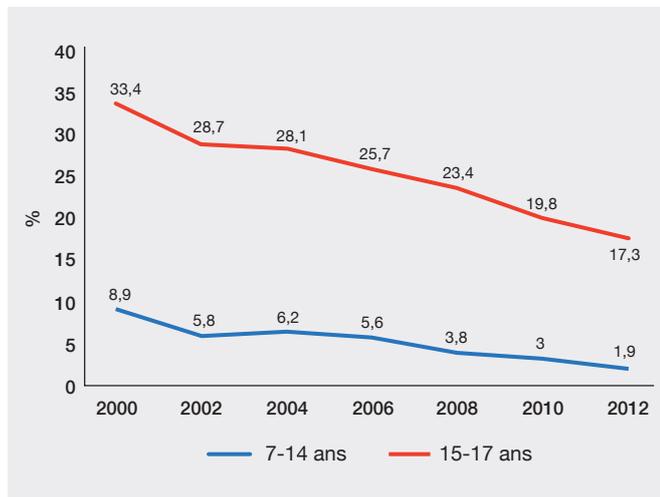
Tableau n° 7

Evolution des effectifs des enfants actifs occupés selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence (en 1000)

Milieu / Sexe	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
1. Les enfants âgées entre 7 et 14 ans							
Urbain	54	40	34	26	21	13	7
Rural	424	276	314	258	170	134	85
Masculin	260	190	196	163	109	87	50
Féminin	218	126	152	121	81	60	42
Ensemble	478	316	348	284	190	147	92
2. Les enfants âgées entre 15 et 17 ans							
Urbain	189	144	138	124	126	98	72
Rural	490	457	426	403	366	318	287
Masculin	483	450	390	368	352	309	263
Féminin	196	151	174	159	140	107	96
Ensemble	679	601	564	527	492	416	359

Source : HCP - Enquêtes Nationales sur l'emploi (2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010 et 2012).

Figure n° 7 : Évolution du taux d'activité des enfants



Source : HCP, *Enquêtes nationales sur l'emploi* (2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010 et 2012).

Conditions d'habitat des enfants

L'accès à un logement décent et l'accès des ménages à l'eau potable et à l'électricité sont parmi les besoins de base dont la satisfaction est une condition préalable à la réalisation du bien être économique et social. Vivre dans un logement décent fait partie des conditions nécessaires pour atteindre ce bien être économique et social. Dans ce qui suit, nous apprécions le bien être économique et social des enfants à travers les conditions d'habitation et les équipements du logement.

L'analyse du statut d'occupation du logement, montre que près de huit enfants sur dix (79,1 %) vivent dans un logement de propriété. Ce pourcentage n'a pas connu de changements significatifs au fil du temps. Selon le milieu de résidence, on remarque que ce pourcentage est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 90,0 % et 68,5 % en 2006.

S'agissant de la location, on remarque qu'elle est quasi inexistante en milieu rural (1,2 %) et représente près 21,0 % en milieu urbain donnant ainsi un pourcentage des enfants qui habitent des logements de location à 11,2 % à l'échelle nationale.

Pour le nombre de pièces dans le logement, on relève que les enfants du milieu rural habitent des logements un peu plus spacieux que les enfants citadins. C'est ainsi qu'en 2012, le nombre moyen de pièces atteint près de 3,3 chez les enfants ruraux contre 2,9 chez les enfants citadins. Cet avantage n'est qu'apparent, dans la mesure où les logements en milieu urbain offrent, de par leur proximité à l'infrastructure sociale, plus de confort que les logements ruraux.

L'examen de l'évolution du mode d'approvisionnement en eau potable montre que le raccordement au réseau d'eau potable a connu une amélioration notable entre 2000 et 2012. La proportion des enfants vivant dans des logements raccordés au réseau d'eau potables est passée de 42,0 % en 2000 à 66,0 % en 2012.

Cette moyenne nationale cache des disparités selon le milieu de résidence. En 2012, un peu plus de 9 enfants citadins sur dix (91,1 %) habitent des logements raccordés au réseau d'eau potable contre seulement 36,8 % des enfants ruraux. Malgré la faible proportion des enfants du milieu rural vivant dans des logements raccordés au réseau d'eau potable, il s'agit de relever que des efforts considérables ont été faits pour desservir les ménages ruraux en eau potable de réseau. C'est ainsi, qu'en 2000, seulement 7,2 % des enfants de moins de 18 ans accédaient au réseau d'eau potable contre 80,0 % des enfants citadins.

S'agissant du mode d'évacuation des eaux usées, il s'agit de relever qu'en 2012, près de la moitié des enfants (49,0 %) à l'échelle nationale habitent des logements raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées. Cette proportion s'est élevée à 39,2 % en 2000, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 1,9 % durant la période 2000-2012.

En 2012, si en milieu urbain, le raccordement au réseau des eaux usées est quasi généralisé avec 87,8 % des enfants qui en profitent ; en milieu rural, le raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées est presque inexistant, soit seulement 3,9 % des enfants ruraux qui en accèdent. Les enfants ruraux habitant des logements non raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées bénéficient d'autres moyens tels, les fosses septiques (10,5 %), les latrines ou puits perdus (66,4 %) ou évacuées dans la nature (19,2 %).

Tableau n° 8

**Évolution des conditions d'habitat des enfants
selon le milieu de résidence**

2000			2006			2012		
Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.

Statut s'occupation du logement

Propriétaire	65,7	91,3	79,1	68,5	90,0	79,1	—	—	—
Locataire	24,2	0,9	12,1	20,9	1,2	11,2	—	—	—
Autre	10,1	7,7	8,8	10,6	8,8	9,7	—	—	—
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	—	—	—
Nombre de pièces	3,0	3,5	3,3	3,0	3,4	3,2	2,9	3,3	3,1

Mode d'approvisionnement en eau potable

Réseau d'eau	80,0	7,2	42,0	85,7	22,1	54,4	91,1	36,8	66,0
Fontaine publique	12,4	8,7	10,5	7,6	13,1	10,3	5,2	13,1	8,8
Eau de Source	2,3	18,3	10,6	0,2	19,7	9,8	0,1	16,1	7,5
Autre	5,3	65,8	36,9	6,5	45,1	25,5	3,6	34,0	17,7
Total	100,0								

Mode d'évacuation des eaux usées

Réseau d'égout	80,4	1,5	39,2	83,0	2,7	43,5	87,8	3,9	49,0
Fosse sceptique	2,6	3,8	3,2	2,9	6,1	4,5	1,9	10,5	5,9
Latrine	13,6	35,2	24,9	12,3	57,3	34,5	9,6	66,4	35,9
Autre	3,4	59,5	32,7	1,8	33,9	17,6	0,7	19,2	9,2
Total	100,0								
Accès à l'électricité	90,0	25,2	56,2	94,8	66,0	80,6	98,7	90,2	94,8

Accès aux moyens de communication

Téléphone fixe	39,1	29,2	33,9	18,1	1,3	9,8	13,4	1,3	7,8
Téléphone portable				85,0	61,5	73,6	95,5	85,6	89,9
Parabole	40,6	6,9	23,0	59,6	20,7	40,5	90,6	70,3	81,2
Télévision	85,8	21,7	52,3	95,9	73,2	84,7	98,2	89,0	93,9

Source : HCP, Enquêtes nationales sur l'emploi (2000, 2006 et 2012).

S'agissant de l'électricité, les données de l'ENE 2012 montrent, qu'au niveau national, 94,8 % des enfants disposent de l'électricité dans leurs logements, enregistrant une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 4,4 % entre 2000 et 2012. Ce taux s'établit à 98,7 % en milieu urbain. En milieu rural, les efforts déployés par les pouvoirs publics ces dernières années en matière d'électrification des zones rurales, ont conduit à une nette amélioration de la proportion des enfants accédant à l'électricité en passant 25,2 % en 2000 à 90,2 % en 2012. Ces résultats montrent également, que les disparités en termes d'accès à l'électricité entre les enfants citadins et les enfants ruraux se sont quasiment estompées.

L'accès aux moyens de communication est considéré comme un besoin fondamental à l'épanouissement de la population en vue d'atteindre un certain niveau du bien-être. Cette dimension non moins importante reste encore privilégiée par les objectifs du millénaire pour le développement.

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2012, 93,9 % des enfants marocains possèdent dans leurs logements une télévision et 81,2 % une antenne parabolique. Ces pourcentages s'établissaient respectivement à 52,3 % et 21,0 % en 2000. A noter également que l'écart enfants citadins/enfants ruraux en termes de possession de ces deux biens ne cesse de décroître avec le temps. Etabli à 5,9 en 2000, le rapport de la proportion des enfants citadins disposant dans leurs logements d'une antenne parabolique avec celle des enfants ruraux a atteint seulement 1,3 en 2012. Ces rapports s'établissent respectivement à 4,0 et 1,1 pour la télévision.

S'agissant des moyens de télécommunication, la proportion des enfants vivant dans des ménages ayant

au moins un téléphone portable ne cesse de croître au cours du temps. C'est ainsi qu'en 2012, neuf enfants sur dix (89,9 %) vivent dans des ménages possédant au moins un téléphone portable. Selon le milieu de résidence, ce pourcentage s'établit à 95,5 % en milieu urbain et à 85,6 % en milieu rural.

Il ressort de ce qui précède que la situation des enfants au Maroc a connu une amélioration notable dans tous les domaines.

C'est ainsi que la dernière décennie a été caractérisée par une tendance à la généralisation de la scolarisation des jeunes enfants âgés de 6-11 ans dans le primaire, par l'amélioration des taux nets de scolarisation dans les autres niveaux à savoir le préscolaire, le secondaire collégial et le secondaire qualifiant, par un rétrécissement des disparités urbain/rural et garçon/fille en matière d'accès à la scolarisation, par une amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants et par un accès à des logements de plus en plus décentes offrant plus de confort et de sécurité, etc.

Malgré les avancées réalisées en matière du droit des enfants à la survie, au développement, à la protection, etc., il y a toujours des enfants qui sont privés de l'un ou de tous ces droits notamment en milieu rural. Quelles sont donc les caractéristiques de ces enfants ? Quels sont les facteurs ou les dimensions qui contribuent le plus à l'état de privation ou de pauvreté de ces enfants ? La réponse à l'ensemble de ces questions se fera à travers la construction d'un indicateur composite de privation englobant les différentes dimensions liées au : i) droit de l'enfant à une vie saine, ii) droit de l'enfant au développement, et iii) droit de l'enfant à la protection.

Mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc

Le mode calculatoire des indices uni-dimensionnels de privation et le schéma de pondération adopté, ont permis d'établir, selon l'approche des ensembles flous, un indice composite de privation ou indice flou de pauvreté multidimensionnelle. De par sa consistance, cet indice a le mérite d'évaluer le niveau de bien-être des enfants, d'en déduire les formes de privation que vivent cette frange de la population et d'estimer les indices de la pauvreté multidimensionnelle des enfants en se référant à l'approche d'Alkire et Foster (2007).

L'indice composite construit a l'avantage également de traduire l'impact des progrès économiques et sociaux sur l'affermissement du bien-être des enfants. Pour ce faire, il est question de suivre son évolution dans le temps, d'analyser les inégalités entre enfants devant la privation et de comparer l'évolution des indices de la pauvreté multidimensionnelle.

Une manière de se rendre compte de l'amélioration générale de la situation des enfants est de comparer dans le temps la distribution de l'indice composite de privation des enfants. Plus cet indice tend vers sa valeur

minimale (0), plus le bien-être des enfants s'améliore. Inversement, plus il tend vers sa valeur maximale (1), plus le bien-être des enfants se détériore.

Consistance de l'ICP

La construction de l'indicateur composite de privation a été basée sur l'approche des ensembles flous présentés précédemment. L'ensemble des dimensions retenues dans le calcul de l'ICP sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le nombre de dimensions prises en considération dans le calcul de l'indice moyen de privation ou l'indice flou de pauvreté diffère selon le groupe d'âge des enfants. C'est ainsi que 4 groupes d'âge ont été retenus dans la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

La faible fréquence du mariage précoce chez les enfants âgés entre 15-17 ans, ne dépassant guère 1,5 %, nous a conduits à ne pas prendre en considération cette variable dans le calcul de l'indice composite de privation.

Tableau n° 9

Liste des variables pour l'indice composite de privation des enfants

Dimension	Groupe d'âge	Fonction d'appartenance	Fréquence relative (%) ou moyenne		
			2001	2007	2014
Santé					
Insuffisance pondérale					
1. Z-score ≥ -2	0-4 ans	0	91,9	93,7	91,4
2. Z-score < -2		1	8,1	6,3	8,6
Scolarisation					
Situation vis-à-vis de la scolarisation					
1. En cours de scolarisation	5-6 ans	0	52,0	64,7	71,1
2. Déjà Scolarisé		0,5	0,4	—	0,4
3. Jamais scolarisé		1	47,6	35,3	27,5

Dimension	Groupe d'âge	Fonction d'appartenance	Fréquence relative (%) ou moyenne		
			2001	2007	2014
1. En cours de scolarisation	7-14 ans	0	78,9	86,8	93,9
2. Déjà Scolarisé		0,5	7,6	7,9	4,1
3. Jamais scolarisé		1	13,5	5,3	2,0
1. En cours de scolarisation	15-17 ans	0	42,8	56,8	67,4
2. Déjà Scolarisé		0,5	32,2	33,2	29,1
3. Jamais scolarisé		1	23,0	10,0	6,5

Activité

Type d'activité					
1. Inactif	7-14 ans	0	88,2	91,3	97,7
2. Actif		1	11,8	8,7	2,3

Mariage précoce

Etat matrimonial					
1. Célibataire	15-17 ans	0	98,0	98,7	98,6
2. Non célibataire		1	2,0	1,3	1,4

Conditions d'habitation

Type d'habitat					
1. Villa/Appart. MM	0-17 ans	0	47,4	56,8	58,3
2. Maison en dur		0,33	8,5	11,3	14,6
3. Maison en pisé		0,67	36,3	26,3	22,1
4. Bidonville		1	7,8	5,6	5,1

Densité dans le logement

Nombre de personnes par pièce	0-17 ans	0 à 1	28,0	18,1	15,1
-------------------------------	----------	-------	------	------	------

Accès à l'eau potable (source)

1. Eau de réseau	0-17 ans	0	42,1	50,6	61,9
2. Fontaine		0,33	10,9	10,7	8,0
3. Eau de source		0,67	33,1	26,8	19,1
4. Autres		1	13,9	11,9	11,0

Mode d'évacuation des eaux usées

1. Réseau d'égout	0-17 ans	0	41,2	46,7	51,5
2. Fosse sceptique		0,33	6,6	9,6	12,8
3. Latrine		0,67	21,0	24,8	25,1
4. Autre		1	31,2	18,9	10,3

Accès à l'électricité

1. Oui	0-17 ans	0	62,0	83,0	96,3
2. Non		1	38,0	17,0	3,7

Accès aux moyens de communication

Possession de la télévision					
1. Oui	0-17 ans	0	74,2	88,4	95,9
2. Non		1	25,8	11,6	4,1

Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Tableau n° 10

Les dimensions de privation des enfants selon le groupe d'âge

Dimension	Groupe d'âge			
	0-4 ans	5-6 ans	7-14 ans	15-17 ans
Personne par pièce	✓	✓	✓	✓
Type d'habitat	✓	✓	✓	✓
Electricité	✓	✓	✓	✓
Evacuation eaux usées	✓	✓	✓	✓
Eau potable	✓	✓	✓	✓
Scolarisation		✓	✓	✓
Activité			✓	
Mariage				✓
Insuffisance pondérale	✓			
Télévision	✓	✓	✓	✓
Nombre de dimensions	7	7	8	8

A propos du score de privation par dimension : illustration par groupe d'âges

Comme nous l'avons vu dans l'analyse descriptive, toutes les dimensions du bien-être des enfants ont connu une amélioration notable au cours du temps : les scores de

privation de toutes les dimensions ne cessent de diminuer. Les baisses spectaculaires sont enregistrées au niveau de l'accès à l'électricité, à la scolarisation et à l'eau potable.

Entre 2001 et 2014, le score moyen de privation de l'électricité chez les enfants est passé de 38,0 % à 3,7 %, soit une baisse annuelle moyenne de 16,4 % ; celui de la scolarisation est passé de 27,1 % à 11,0 %, soit une baisse annuelle moyenne de 6,7 %, et celui de l'eau potable est passé de 39,6 % à 26,4 %, soit avec une baisse annuelle moyenne de 3,1 %.

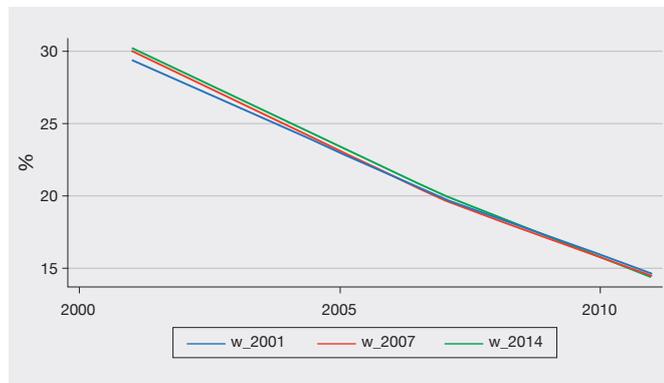
Avant de procéder à la présentation des résultats de l'indicateur composite de privation obtenus à partir de l'application de l'approche des ensembles flous sur les différentes dimensions de privation des enfants, il est à préciser qu'afin de mener des comparaisons inter-temporelles cohérentes de cet indice composite, il est nécessaire que le poids accordé à chaque attribut entrant dans le calcul de l'indice composite de privation, soit constant pendant toute la période. Pour ce faire, il faut choisir les poids obtenus à partir des données d'une période et les affecter ensuite sur les données des autres périodes comme le montre le graphique ci-après. Quel que soit le schéma de pondération retenu, le niveau de l'indicateur composite de privation ne semblent pas changer significativement pour la même année.

Tableau n° 11

Evolution du score de privation de chaque dimension selon le groupe d'âge

	2001				2007				2014			
	0-4 ans	5-6 ans	7-14 ans	15-17 ans	0-4 ans	5-6 ans	7-14 ans	15-17 ans	0-4 ans	5-6 ans	7-14 ans	15-17 ans
Personne par pièce	27,6	29,0	28,7	26,2	17,7	19,5	18,6	16,9	15,4	16,9	15,2	13,2
Type d'habitat	36,3	36,4	34,5	32,7	27,5	28,1	26,4	26,4	25,0	25,8	24,6	23,5
Electricité	40,5	40,4	37,7	33,9	18,5	19,6	16,6	14,3	3,6	4,4	3,7	3,2
Evacuation des eaux usées	49,2	49,5	46,9	45,0	39,0	41,1	38,2	37,7	32,0	32,4	31,7	29,9
Eau potable	41,7	41,0	38,9	37,5	34,3	35,0	32,9	32,4	26,9	27,3	26,1	25,4
Scolarisation	—	47,9	17,3	40,2	—	35,3	9,2	26,6	—	27,7	4,0	18,5
Activité	—	—	11,8	—	—	—	8,7	—	—	—	2,3	—
Insuffisance pondérale	8,1	—	—	—	6,3	—	—	—	8,6	—	—	—
Télévision	28,5	28,4	25,3	22,1	13,3	13,4	11,2	9,2	4,8	5,0	3,7	3,3

Figure n° 8 : Evolution du score moyen de privation selon les différents schémas de pondération



Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVN 2006-2007 et ENA 2011.

Dans la suite de ce travail, nous avons opté pour les poids provenant des données de l'enquête intermédiaire à savoir les données de l'ENNVN 2006-2007. Les poids et les scores de privation de chaque dimension sont présentés ci-dessous.

Tableau n° 12

Poids (%) des dimensions selon le groupe d'âge

Dimension / Groupe d'âge	0-4 ans	5-6 ans	7-14 ans	15-17 ans
Personne par pièce	15,1	17,2	12,1	16,3
Type d'habitat	11,2	13,3	9,6	12,3
Électricité	14,7	17,1	12,9	17,9
Évacuation des eaux usées	8,2	9,3	6,9	8,9
Eau potable	9,3	11,0	8,0	10,4
Scolarisation	0	10,9	17,2	12,2
Activité	0	0	17,6	0
Insuffisance pondérale	24,0	0	0	0
Télévision	17,5	21,1	15,7	22,0

S'agissant des pondérations des dimensions et en appliquant la méthode de Cerioli et Zani, présentée ci-haut, il s'agit de relever que plus le score de la privation est faible plus le poids de la dimension dans l'indice composite de privation est important. C'est ainsi que la scolarisation et l'activité prennent un poids important dans le calcul de l'indice composite de privation chez les enfants âgés de 7-14 ans, soit respectivement 17,2%

et 17,6%. Les dimensions les plus pondérées chez les autres groupes d'âge sont l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (24,0 %) et la possession d'une télévision chez les enfants de 5-6 ans (21,1 %) et chez les enfants de 15-17 ans (22,0 %).

Vue d'ensemble sur l'évolution du bien-être des enfants: tendance et robustesse des changements ordinal et cardinal du bien-être des enfants

La juxtaposition des courbes de distribution (11) de l'indice composite de privation (ICP) relatives aux années 2001, 2007 et 2014, montre bel et bien la vérification, à tous les niveaux : national, urbain et rural, de la dominance stochastique au sens de la courbe de répartition. En effet, au niveau national, la courbe de distribution de l'ICP de 2014 domine celle de 2007 sur toute l'étendue du domaine de privation. De même, cette dernière domine la courbe de l'ICP de 2001. Pareilles constatations soulignent l'amélioration constante du bien-être social des enfants marocains au fil du temps.

(11) Cet indicateur de répartition est une représentation graphique d'une fonction décrivant la distribution d'une variable au sein d'une population. Si X est la variable représentant un indicateur de privation, la courbe de la fonction de répartition F(X) décrit la proportion des individus de la population dont le niveau de privation est inférieur ou égal à la valeur de X. Si les résultats de cette répartition sont restreints à une sous-population d'enfants pauvres, avec X est le seuil de pauvreté, 1 - F(X) est l'incidence de pauvreté multidimensionnelle. En faisant varier X dans l'intervalle de privation, la courbe de répartition est équivalente à une courbe d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle.

Souvent, la courbe de répartition est utilisée pour se prononcer sur la dominance stochastique au premier ordre qui sert, entre autres, à analyser l'impact de l'amélioration du bien-être sur la pauvreté. Soient deux répartitions relatives à deux dates t_1 et t_2 , on dit que la répartition t_2 domine stochastiquement la répartition t_1 au premier ordre, si et seulement si la courbe t_2 ne se situe nulle part au dessous de la courbe t_1 pour toute valeur X de l'indicateur de privation. Autrement dit, $F_{t_1}(X) \leq F_{t_2}(X)$, quelle que soit la valeur de X, la probabilité de trouver un enfant dont le niveau de bien-être est inférieur à X est plus élevée pour la répartition t_2 que pour la répartition t_1 . Ainsi, cette façon de procéder permet de faire le lien entre le bien-être, le niveau de privation et la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

D'emblée, dans la mesure où les courbes de l'ICP ne s'entrecroisent pas, l'amélioration du bien-être relevée reste générale quel que soit le niveau de privation. A titre d'illustration, la part d'enfants qui sont privés d'au moins 20 % des dimensions du bien-être, passe de 54 % en 2001 à 37 % en 2007 et à 24,4 % en 2014. La privation aigüe due à un manque d'au moins 50 % des facteurs du bien-être, affiche un recul notable : elle ne concerne que 2,6 % d'enfants en 2014 au moment où ce pourcentage était de 10 % en 2007 et 24 % en 2001.

Le deuxième enseignement ressortant de cette dominance stochastique est que l'inégalité de privation entre enfants s'est amplement réduite entre 2001 et 2014 : la distribution du bien-être social de 2014 est moins inégalitaire et plus génératrice de l'équité sociale que celle des années 2007 et 2001. Ce qui est synonyme d'une évolution positive et équitable de la situation sociale et économique de l'enfance au Maroc.

En milieu urbain, la dominance stochastique des courbes de l'ICP des années 2001, 2007 et 2014 est bel et bien vérifiée. Elle montre une réduction de la privation d'enfants vivant en milieu urbain. Ce recul, entre 2001

et 2014, est synonyme d'une évolution positive du bien-être social d'enfants citadins. Ainsi, force est de constater que la part d'enfants privés d'au moins 20 % des dimensions du bien-être, est passée de 20 % en 2001 à 13 % en 2007 et à 7,9 % en 2014. Quant à la privation aigüe, elle s'est éradiquée entre 2001 et 2014.

S'agissant du milieu rural, les courbes de distribution de l'ICP sont révélatrices d'enseignements pertinents sur les gains en termes de bien-être. Au fil du temps, la privation d'enfants connaît un recul important. Cette amélioration concerne tous les niveaux de privation. A titre d'exemple, la part d'enfants ruraux sujets à au moins 20 % des manques est passée de 87 % en 2001 à 68 % en 2007 et à 45,4 % en 2014. De même, le pourcentage d'enfants en situation de privation aigüe est tombée de 45 % en 2001 à 20 % en 2007 et à 5,4 % en 2014. La baisse généralisée de l'incidence de privation, telle qu'elle ressort du graphique ci-dessous, indique également la réduction continue de l'inégalité entre enfants devant la privation, chose pouvant témoigner de l'amélioration nette du bien-être des enfants en milieu rural.

Figure n° 9 : Courbe de distribution de l'indice composite de privation au niveau national

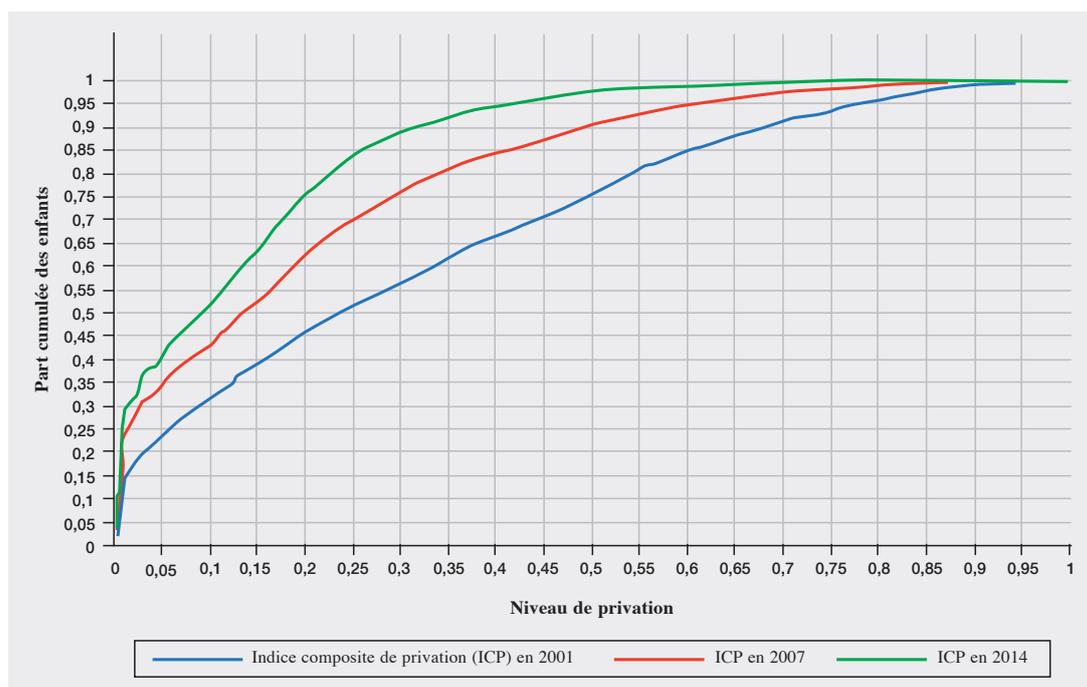


Figure n° 10 : Courbe de distribution de l'indice composite de privation en milieu urbain

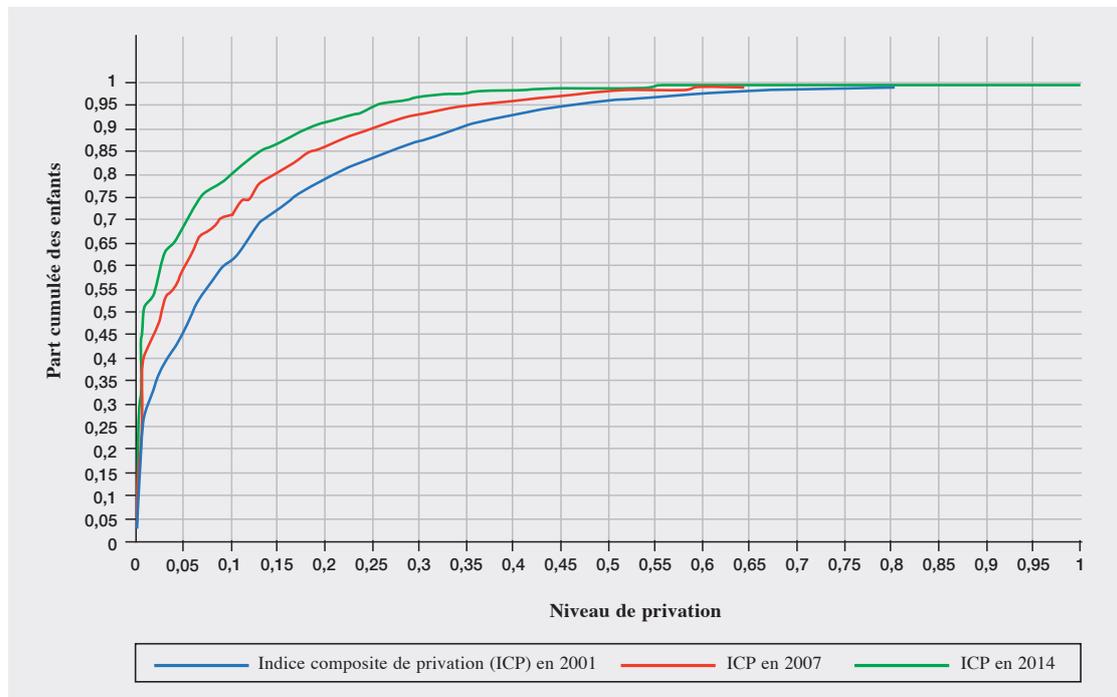
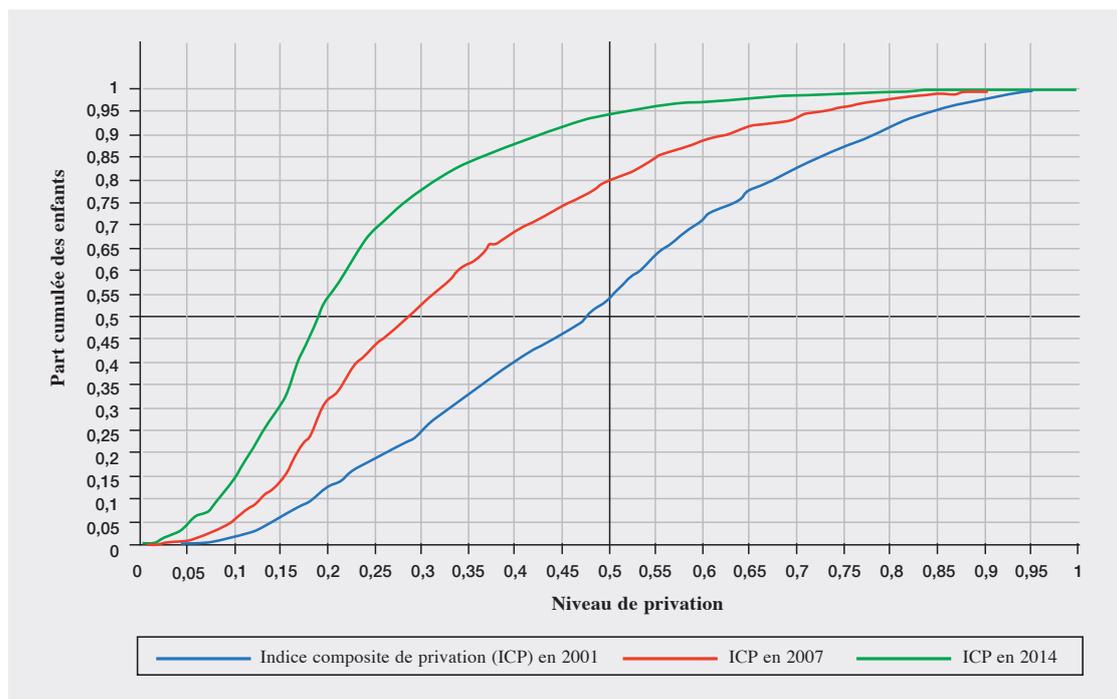


Figure n° 11 : Courbe de distribution de l'indice composite de privation en milieu rural



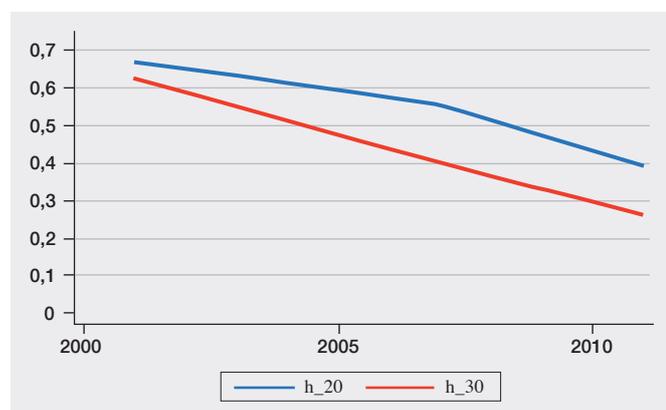
Les disparités spatiales en termes de bien-être des enfants se déclinent fortement

Les courbes de distribution de l'ICP permettent également d'analyser les disparités en termes de bien-être social des enfants entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, la juxtaposition de ces courbes par milieu de résidence montre que le niveau de bien-être d'enfants dans les villes est supérieur à celui enregistré dans le milieu rural. Aussi est-il important de souligner que ce constat reste indépendant du degré de privation retenu.

Le fait que la courbe de distribution du milieu urbain domine celle du milieu rural, indique clairement que les inégalités devant la privation sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, comme il a été susmentionné, les inégalités de privation en milieu rural marquent une forte tendance à la baisse.

D'emblée, force est de constater que les écarts spatiaux en termes de privation des enfants se dégringolent au fil du temps. A titre d'illustration, en 2001, le pourcentage d'enfants privés d'au moins 20% des dimensions du bien-être, est de 87% en milieu rural versus 20% en milieu urbain, soit un écart absolu de 66 points de pourcentage. Au fil des années, cet écart est passé à 50 points de pourcentage en 2007 et à 37 points de pourcentage en 2014. S'agissant de la privation aigue, l'écart absolu entre les deux milieux de résidence est passé de 42 points de pourcentage, en 2001, en défaveur des enfants ruraux, à 18 points de pourcentage en 2007 et à 5 points de pourcentage en 2014.

Figure n° 12 : Evolution de l'écart des indices de pauvreté Rural/Urbain selon les différentes formes



Aux termes de ces comparaisons ordinales, il s'avère que l'évolution du bien-être des enfants a été marquée par des points forts et des points faibles. Les premiers portent sur l'amélioration généralisée et assidue, entre 2001 et 2014, de la situation de l'enfance au Maroc à tous les niveaux (national, urbain, rural). Quant aux points faibles, ils se résument essentiellement dans les disparités en termes de bien-être entre le milieu urbain et le milieu rural, et dans les niveaux élevés de privation parmi les enfants ruraux.

Pour compléter ce schéma analytique fondé sur des comparaisons ordinales, il sera question dans ce qui suit de procéder à des comparaisons cardinales pour, d'une part, tester statistiquement les changements globaux normatifs dans la distribution sociale de la fonction du bien-être des enfants, et, d'autre part, évaluer numériquement les tendances décelées par les courbes de distribution de l'indice composite de privation.

Cette analyse est fondée sur la tendance comparée de l'indice composite de privation, elle vise à montrer comment la privation moyenne par enfant a évolué dans le temps.

Analyse cardinale de l'évolution du bien-être des enfants

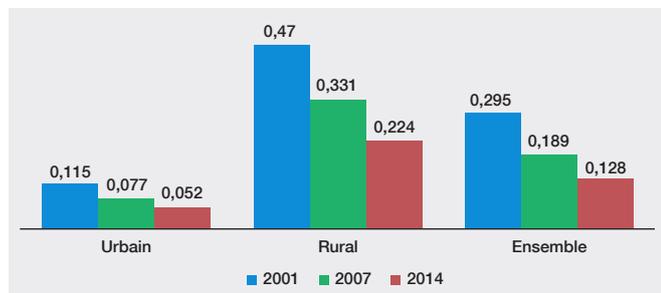
Le niveau moyen de privation (12), défini en tant que pourcentage de dimensions du bien-être dont les enfants sont privés, a connu une baisse importante durant la période 2001-2014. En passant de 0,295 en 2001 à 0,128 en 2014, l'indice composite de privation a enregistré une baisse annuelle moyenne de l'ordre 6,2% durant cette période. La baisse constatée, de près de moitié au cours de cette période, est synonyme d'une amélioration importante du bien-être social des enfants. Ainsi, les résultats émanant de l'approche cardinale corroborent les conclusions de l'analyse ordinaire, et confirment également la robustesse de l'amélioration du bien-être des enfants marocains.

Selon le milieu de résidence, le niveau moyen de privation chez les enfants est un peu plus de quatre fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et

(12) Il est à rappeler que plus le niveau moyen de privation tend vers 0, plus le bien-être des enfants s'améliore. Inversement, plus cet indice tend vers 1, plus le bien-être des enfants régresse.

ce, quelle que soit l'année d'enquête. C'est ainsi qu'en 2001, l'indice composite de privation s'est élevée à 0,470 en milieu rural contre seulement 0,115 en milieu urbain. Ces deux indices sont respectivement de 0,224 et 0,052 en 2014. La forte diminution de l'indice composite de privation dans les deux milieux atteste d'une amélioration notable du bien-être des enfants durant la dernière décennie.

Figure n° 13: Evolution du niveau moyen de privation des enfants



Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Toutefois, si, en milieu urbain, on tend vers l'éradication de l'ensemble des privations déterminant notre espace du bien-être, en milieu rural, les enfants souffrent de près du quart (0,224) des dimensions de privation. Cet écart spatial en termes de privation montre qu'il reste beaucoup d'efforts à déployer en milieu rural pour lutter contre la privation des enfants du milieu rural.

Les poches régionales de la privation des enfants

A l'instar de la tendance à la baisse observée à l'échelle nationale, le niveau moyen de la privation a diminué dans toutes les régions. Entre 2001 et 2014, le progrès le plus important en termes de recul de la privation chez les enfants, est enregistré dans la région « Tanger-Tetouan-Al Hoceima » où le niveau moyen de privation est passé de 0,311 en 2001 à 0,122 en 2014, soit une baisse annuelle moyenne de 6,9 %. Cette baisse reste également importante pour les régions « Fès-Meknès » (6,8 %), « Souss-Massa » (6,8 %), « Rabat-Salé-Kénitra » (6,3 %) et « Casablanca-Settat ». Le rythme de baisse de la privation dans ces régions reste supérieur à celui enregistré à l'échelle nationale (6,2 %).

Le classement des régions selon l'indice composite de privation des enfants en 2014, montre que les enfants des régions du Sud vivent dans des conditions meilleures que les enfants des autres régions. En effet, les enfants de ces régions ne cumulent, en moyenne, que 7,0 % de l'ensemble des privations. C'est également le cas pour les enfants de la région « Casablanca-Settat » qui ne sont privés que de 10 % des dimensions du bien-être. Cependant, force est de constater que les « Régions du Sud » ont connu la plus faible diminution de l'indice composite de privation durant cette période, soit une baisse annuelle moyenne de 3,9 %.

A l'opposé, les enfants de la région « Marrakech-Safi » sont privés d'un nombre important de dimensions, soit l'équivalent de 17,2 % des dimensions. Le reste des régions marquées par un niveau de privation des enfants dépassant la moyenne nationale, est composé de : « Béni Mellal-Khénifra » (0,150), « Drâa-Tafilalet » (0,150), « Oriental » (0,134) et « Fès-Meknès » (0,153).

Aussi est-il important de souligner que les régions dont les enfants souffrent le plus des privations sont généralement des régions les plus ruralisées, c'est-à-dire les régions où la part de la population rurale est importante. C'est le cas, notamment, des régions « Drâa-Tafilalet », « Marrakech-Safi » et « Béni Mellal-Khénifra » dont la part de la population rurale représente respectivement 65,9 %, 57,3 % et 51,4 %.

En somme, aux termes de ces comparaisons cardinales et ordinales de la fonction sociale du bien-être, il s'avère que l'évolution de la privation des enfants a été marquée par une forte tendance à la baisse. Cette dernière a été presque générale, elle a concerné les villes, la campagne et toutes les régions du royaume. Toutefois, les disparités spatiales en termes de privation restent éloquentes : la privation des enfants est un phénomène rural, et le spectre régional de la privation montre que certaines régions demeurent des poches de la privation et de la vulnérabilité des enfants.

Eu égard à cette analyse sur les tendances observées dans l'évolution du bien-être des enfants, il serait question dans ce qui suit d'aborder l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants pour tenter de cerner ce phénomène, de déceler certains facteurs clés qui se trouvent en amont de la reproduction et de la transmission de la pauvreté intergénérationnelle.

Tableau n° 13

Évolution de l'indice composite de privation selon la région

Région	Année			Variation annuelle moyenne entre 2001 et 2014 (%)
	2001	2007	2014	
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	0,311	0,191	0,122	-6,9
Oriental	0,271	0,162	0,134	-5,3
Fès-Meknès	0,330	0,173	0,132	-6,8
Rabat-Salé-Kénitra	0,267	0,153	0,115	-6,3
Béni Mellal-Khénifra	0,314	0,204	0,150	-5,5
Casablanca-Settat	0,239	0,161	0,103	-6,3
Marrakech-Safi	0,383	0,272	0,172	-6,0
Drâa-Tafilalet	0,274	0,221	0,150	-4,5
Souss-Massa	0,275	0,188	0,110	-6,8
Régions du Sud	0,117	0,136	0,070	-3,9
Total	0,295	0,189	0,128	-6,2

Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Pauvreté multidimensionnelle des enfants : profil, dynamique et déterminants

La visée de cette analyse est double : (i) elle consiste à identifier les enfants en situation de la pauvreté multidimensionnelle : qui sont les enfants pauvres ? Combien sont-ils ? et pourquoi le sont-ils ? ; et (ii) elle s'évertue de proposer quelques éléments de politiques à mettre en œuvre en mesure de réduire la pauvreté des enfants et d'endiguer toute accentuation éventuelle de leur vulnérabilité à la pauvreté. Pour ce faire, l'analyse portera sur la détermination de la contribution de chaque dimension de l'espace du bien-être à l'indice de la pauvreté multidimensionnelle, et sur la modélisation du risque de tomber dans cette forme de pauvreté pour cerner, toutes choses égales par ailleurs, certains facteurs reproducteurs de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants marocains.

Tendance d'évolution de la pauvreté multidimensionnelle : révélations des indices numériques d'Alkire et Foster

Au Maroc, la pauvreté multidimensionnelle des enfants enregistre une forte tendance à la baisse. La prévalence

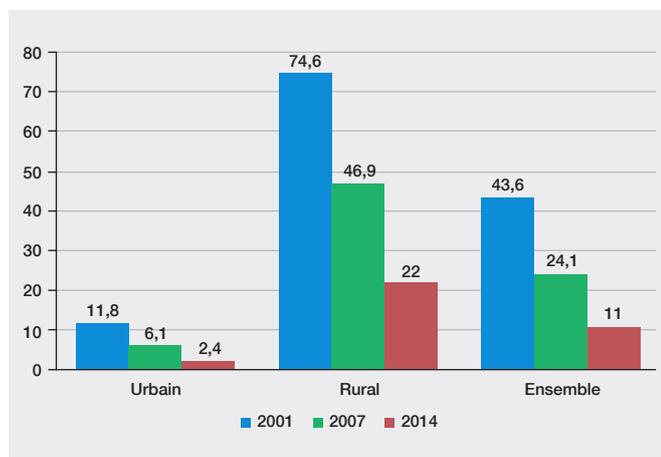
des enfants pauvres est passée de 43,6 % en 2001 à 24,1 % en 2007 et à 11,0 % en 2014. Avec ces taux, le nombre d'enfants en situation de pauvreté est passé de 4,86 millions d'enfants en 2001 à 1,24 millions d'enfants en 2014, soit une réduction annuelle moyenne de 10,0 % de l'effectif global des enfants pauvres.

En contrôlant le milieu de résidence, il ressort que la pauvreté des enfants demeure principalement un phénomène rural : en 2014, près de 22,0 % des enfants vivant en milieu rural sont pauvres, versus 2,4 % en milieu urbain. L'écart observé entre ces deux indices témoigne de la forte concentration de la pauvreté des enfants en milieu rural. En effet, la répartition spatiale des enfants marocains montre que près de 88,0 % des enfants pauvres sont des ruraux au moment où les enfants vivant dans le milieu rural représentent près de 48,1 % de l'ensemble des enfants marocains.

En 2001, 86,7 % des enfants pauvres sont observés au milieu rural bien que la part des enfants ruraux dans la population des enfants marocains ne représente que 50,8 %. Ces indices sont respectivement de 85,7 % et 44,0 % en 2007. L'affermissement de ces constats entre 2001 et 2014 dénote la dimension rurale de la pauvreté des enfants au Maroc. Cette forte concentration de la pauvreté des enfants dans la campagne est, en

partie, due aux retards accusés dans le domaine du développement humain : accès limité de la population rurale aux domaines du bien-être tels que l'éducation, la formation, la santé, l'habitat salubre, les activités génératrices de ressources permanentes, etc. Telles conditions lamineraient les chances des enfants ruraux de s'extraire des différentes formes de la pauvreté.

Figure n° 14 : Évolution du taux de pauvreté (%) selon le milieu de résidence



Si l'on considère dans un second temps le rythme de régression de la pauvreté des enfants par milieu de résidence sur la même période, il en ressort deux constats : (i) entre 2001 et 2014, le rythme de la baisse de la pauvreté des enfants est le même en milieu urbain, soit une réduction annuelle moyenne de 10,7 % de l'effectif global des enfants pauvres, qu'au milieu rural (10,8 %) ; et (ii) au moment où le rythme de cette régression dans la campagne a baissé de 11,4 %, entre 2001 et 2007, à 10,1 %, entre 2007 et 2014, inversement, en milieu urbain, ce rythme s'est amplifié en passant de 10,2 % à 11,2 % au cours de ces deux périodes respectives.

Ce processus de régression de la pauvreté multidimensionnelle des enfants est également mis en évidence par les courbes d'incidence de la pauvreté. Bien qu'elle ait le mérite de surmonter le degré d'arbitraire dans le choix du seuil de la pauvreté, cette technique d'analyse ordinale a l'avantage de tester la robustesse des changements observés dans la pauvreté quel que soit le seuil de pauvreté retenu.

Ainsi, au vu du graphique ci-dessous, qui montre l'évolution du taux de la pauvreté multidimensionnelle des enfants, entre 2001 et 2014, pour différents seuils de la pauvreté, il ressort que la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale est manifeste et sans ambiguïté. D'emblée, cette réduction est beaucoup plus importante entre 2001 et 2007 qu'entre 2007 et 2014.

Les courbes de l'incidence de la pauvreté pour les milieux urbain et rural, montrent également que, quel que soit le seuil de pauvreté retenu, la pauvreté multidimensionnelle des enfants a drastiquement baissé au cours de la période 2001-2014. En outre, la baisse de la pauvreté des enfants en milieu rural est nettement plus importante entre 2001 et 2007 qu'entre 2007 et 2014.

Figure n° 15 : Courbe d'incidence de la pauvreté à l'échelle nationale

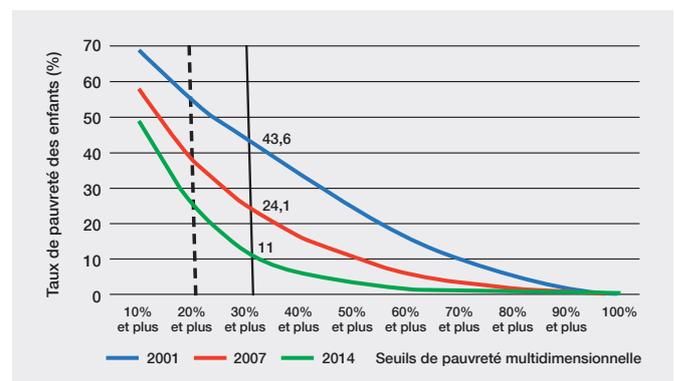


Figure n° 16 : Courbe d'incidence de la pauvreté en milieu urbain

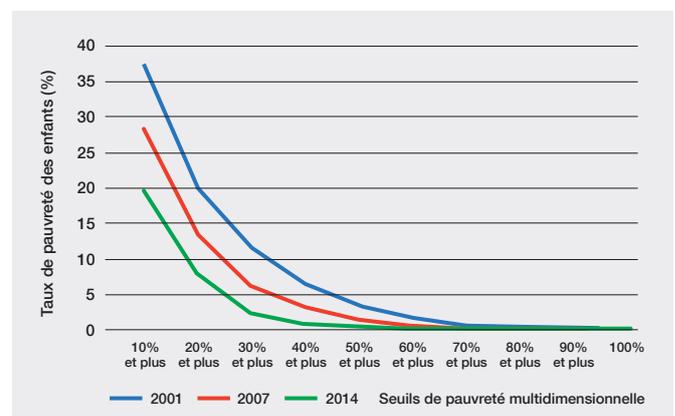
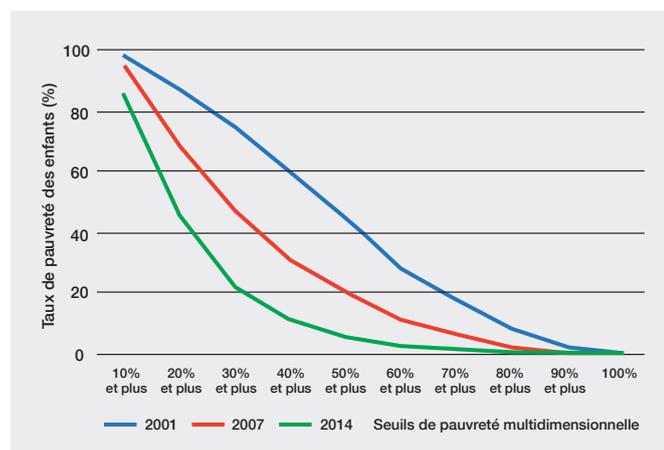


Figure n° 17: Courbe d'incidence de la pauvreté en milieu rural



Sévérité de la pauvreté multidimensionnelle et vulnérabilité à la pauvreté

Deux autres formes de la pauvreté des enfants émanant de l'approche multidimensionnelle, méritent d'être évaluées et commentées, à savoir : la pauvreté multidimensionnelle sévère et la vulnérabilité à l'appauvrissement. La première forme est due à une privation dans au moins 50 % des dimensions de l'espace du bien-être des enfants, et la seconde est déterminée par la part des enfants dont le niveau de privation oscille dans une fourchette comprise entre 20 % et 30 % des dimensions du bien-être.

Parallèlement à la baisse assidue de la pauvreté multidimensionnelle des enfants, la pauvreté sévère affiche un déclin important au fil du temps. A l'échelle nationale, la part des enfants sévèrement pauvres est passée de 24,9 % en 2001 à 9,7 % en 2007 et à 2,6 % en 2014. C'est en milieu rural où cette forme de la pauvreté sévit le plus : en 2014, la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle des enfants est de 5,4 % en milieu rural, contre 0,3 % en milieu urbain. Ces indices sont respectivement de 20,4 % et 1,3 % en 2007, et de 45,1 % et 3,3 % en 2001. Ainsi, la forte concentration de la sévérité de la pauvreté en milieu rural, montre que les enfants les plus pauvres parmi les pauvres vivent dans la campagne, et que ce phénomène est quasi-éradiqué en milieu urbain.

En mettant l'emphase sur la vulnérabilité des enfants à l'appauvrissement, il ressort que le risque de tomber dans la pauvreté reste non négligeable parmi les enfants non pauvres. En 2014, ce risque atteint 23,4 % dans la campagne, contre 5,6 % dans le milieu urbain. Cependant, force est de constater que si le risque d'être vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle a enregistré une baisse dans le milieu urbain, 8,5 % en 2001 versus 5,6 % en 2014, il a, en revanche, connu une hausse en milieu rural en passant de 12,5 % à 23,4 % entre 2001 et 2014.

Degré de privation des enfants en situation de pauvreté

En dépit de sa simplicité, le taux de la pauvreté multidimensionnelle n'attache aucune importance ni au degré de privation, ni à la mesure dans laquelle les différentes dimensions du bien-être déterminent la pauvreté observée. Il ne fournit donc aucune indication sur la position de l'enfant pauvre par rapport au seuil de pauvreté. En effet, le nombre de privation que subit un enfant pauvre est variable, il peut être au voisinage du seuil de pauvreté, comme il peut être éloigné de ce seuil.

Il est donc fondamental, pour bien évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté des enfants, de se renseigner sur la diversité des enfants pauvres. En pratique, cette difficulté est levée en élargissant la mesure de la pauvreté par la prise en compte de l'intensité moyenne de pauvreté, c'est-à-dire la part moyenne de privation des enfants pauvres.

Cet indice représente les manques graves dont souffrent les enfants pauvres de manière simultanée. Il identifie les manques simultanés des enfants pauvres sur l'ensemble des dimensions définissant le bien-être des enfants marocains. Le mérite de ce nouvel indice est de rendre compte de l'acuité de privation au sein des enfants pauvres.

Ainsi, en mettant l'accent sur la sous-population des enfants pauvres, l'intensité moyenne de privation a connu une faible baisse. Le nombre de privation dont souffrent simultanément les enfants pauvres, est passé de 54,9 % des dimensions du bien-être en 2001 à 43,6 % en 2014. Ces indices soulignent qu'en dépit du recul

notable de la pauvreté multidimensionnelle, l'acuité de privation parmi les enfants pauvres n'a pratiquement pas changé. Ce constat se confirme davantage entre 2007 et 2014, période au cours de laquelle le degré de privation des enfants pauvres a diminué de 5,2 point de pourcentage.

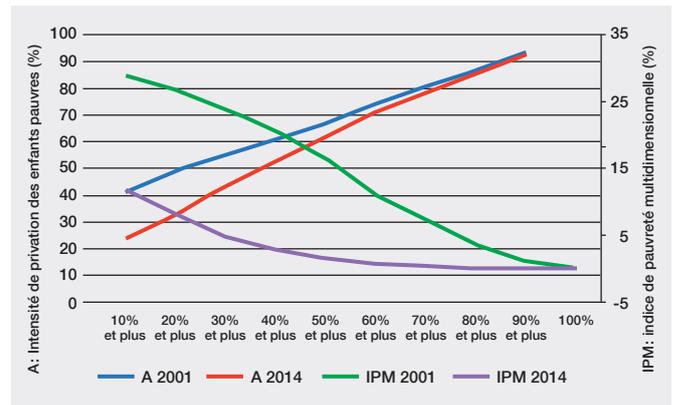
Analysé par groupe d'âge d'enfants pauvres, le nombre de privation moyen en 2014 est de 3,1 parmi 7 dimensions du bien-être chez les enfants de 4 ans au plus, 3,1 parmi 7 dimensions chez les enfants de 5 à 6 ans, 3,5 parmi 8 dimensions chez les 7 à 14 ans, et 2,9 parmi 7 dimensions chez les 15 à 17 ans.

Selon le milieu de résidence, l'intensité de privation des enfants pauvres est passée, entre 2001 et 2014, de 45 % à 40,0 % en milieu urbain, et de 56,4 % à 44,0 % en milieu rural. La faible tendance à la baisse de ces indices montre que les manques des enfants pauvres, qu'ils vivent dans la ville ou dans la campagne, restent non seulement élevés mais résistent à s'infléchir. C'est dire que l'acuité de privation des enfants pauvres demeure peu influencée par les améliorations observées dans le bien-être des enfants au cours de la première décennie de troisième millénaire.

Pour tester la validité de ce constat, on a calculé l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) selon l'approche d'Alkire et Foster (2007). Cet indice est une généralisation de l'intensité de privation à l'ensemble de la population des enfants, qu'ils soient pauvres ou non.

Ainsi, à l'encontre de l'intensité moyenne de pauvreté des enfants, l'IPM affiche une forte tendance à la baisse au fil du temps. Il indique que le nombre de privation causant la pauvreté a baissé de 23,9 % des dimensions du bien-être en 2001 à 4,8 % en 2014. Chose pouvant témoigner que l'étendue de la privation génératrice de la pauvreté des enfants s'est notablement déclinée au fil du temps sans que l'intensité de privation des enfants pauvres ne connaisse la même tendance. Ce paradoxe s'explique par la nature du changement observé dans l'évolution de la pauvreté des enfants : la baisse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants a concerné la sortie de la pauvreté et non l'acuité de privation des enfants pauvres.

Figure n° 18 : Ventilation de l'intensité de privation (A) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) selon les différents seuils de pauvreté en milieu urbain



Ainsi, comme on l'a déjà constaté, le recul de la prévalence de la pauvreté des enfants n'est pas systématiquement accompagné d'une diminution de l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle. Cette conclusion est vérifiée quel que soit le seuil de pauvreté retenu.

Toutefois, force est de constater, d'après le graphique ci-dessus, que la tendance d'évolution de l'intensité de privation entre 2001 et 2014 montre une amélioration limitée de l'acuité de privation des enfants pauvres, et ce indépendamment des seuils de pauvreté et du milieu de résidence.

Dimension régionale de la pauvreté multidimensionnelle des enfants

La dimension régionale de la pauvreté des enfants est un profil géographique qui indique les régions où sont concentrés les enfants en situation de pauvreté. Dans ce sens, la ventilation des indices de pauvreté par région est un outil efficace pour orienter le ciblage des actions de lutte contre la pauvreté des enfants.

Ainsi, en 2014, la cartographie de la répartition spatiale des enfants pauvres montre que les disparités régionales à l'égard de la pauvreté des enfants sont importantes. Les régions dont l'incidence de la pauvreté des enfants est supérieure à la moyenne nationale, sont : « Marrakech-Safi » (16,5 %), « Béni Mellal-Khénifra » (14,6 %), « Fès-Meknès » (13,3 %) et « Oriental » (13,3 %).

Ces régions regroupent plus de la moitié des enfants pauvres (55 %), dont un peu plus du tiers (36 %) relèvent des régions de « Marrakech-Safi » (21 %) et « Fès-Meknès » (15 %).

En milieu rural, les zones régionales les plus affectées par la pauvreté des enfants relèvent des régions de « Fès-Meknès » (28 %), « Oriental » (26 %), « Marrakech-Safi » (25 %) et « Béni Mellal-Khénifra » (24 %). Ces régions contribuent à hauteur de 56 % à la pauvreté rurale des enfants. Aussi, est-il non moins important de souligner que plus d'un tiers des enfants pauvres en milieu rural relèvent des régions de « Marrakech-Safi » (23 %) et « Fès-Meknès » (15 %). Le ciblage de la pauvreté rurale des enfants dans ces deux régions contribuerait à réduire le nombre d'enfants pauvres en milieu rural de 38 %.

S'agissant des zones urbaines, les régions les plus affectées par la pauvreté des enfants sont : « Oriental » (5,4 %), « Béni Mellal-Khénifra » (3,4 %), « Drâa-Tafilalet » (2,8 %) et « Marrakech-Safi » (2,4 %). Ces quatre régions regroupent près de 46 % des enfants pauvres vivant en milieu urbain. Pour une meilleure amélioration du bien-être des enfants citadins, l'élimination de la pauvreté urbaine des enfants devrait commencer par l'éradication de ces poches de pauvreté.

Contrairement à l'incidence de la pauvreté des enfants qui reste marquée par des disparités régionales importantes, l'intensité moyenne de privation des enfants pauvres demeure peu sensible à la dimension régionale de la pauvreté. Ainsi, à titre d'illustration, l'acuité de privation au sein des enfants pauvres passe de 40 % dans « Tanger-Tetouan-Al Hoceima » à 42 % dans « Casa-Settat » et à 47 % dans « l'Oriental ».

Par milieu de résidence, l'acuité de privation des enfants pauvres marque un écart non moins important. Dans les villes : elle passe de 34 % dans la zone urbaine des régions du Sud à 47 % dans la zone urbaine de « Drâa-Tafilalet ». En milieu rural, ce pourcentage passe de 40 % dans la région du « Tanger-Tetouan-Al Hoceima » à 49 % dans les régions du Sud ».

Entre 2001 et 2014, abstraction faite du milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté des enfants a diminué dans toutes les régions. Cette baisse est plus importante dans les régions les plus frappées par la pauvreté des enfants. Ainsi, à titre d'illustration, au

cours de cette période, l'incidence de la pauvreté des enfants est tombée de 60 % à 16 % dans « Marrakech-Safi », de 49 % à 13 % dans « Fès-Meknès », de 46 % à 10 % dans « Tanger-Tetouan-Al Hoceima », de 45 % à 15 % dans « Béni Mellal-Khénifra ». Il est également à relever que, quel que soit le seuil de pauvreté considéré, l'incidence de la pauvreté des enfants a notablement baissé dans toutes les régions du pays.

Si l'on considère la tendance d'évolution de l'intensité moyenne de privation des enfants pauvres, on constate que le nombre de privation dont souffrent simultanément les enfants pauvres, reste encore élevé, et n'a pas connu une baisse dans toutes les régions. Ainsi, entre 2001 et 2014, l'intensité de privation a augmenté dans les zones urbaines de « Drâa-Tafilalet », de 44 % à 47 %. Cette augmentation est également relevée dans les zones rurales du Sud, de 41 % en 2001 à 49 % en 2014.

En somme, ces indications, quoique restreintes, montrent l'existence des disparités régionales dans le niveau et la tendance d'évolution de la pauvreté des enfants. Le rythme de sortie de la pauvreté se fait à des vitesses différentes entre les régions du pays. La dimension rurale de la pauvreté régionale des enfants est irréfutable. La caractéristique commune des enfants pauvres de toutes les régions est le niveau quasi-similaire de l'intensité de privation dans les zones régionales, qu'elles soient urbaines ou rurales. Pour lutter contre la pauvreté des enfants, il faudrait intervenir, en priorité, dans les zones qui contribuent le plus à cette forme de pauvreté, et là où la pauvreté des enfants tend à se développer. C'est le cas des régions comme « Marrakech-Safi », « Béni Mellal-Khénifra », « Fès-Meknès ».

Comprendre la pauvreté des enfants : qui sont les enfants pauvres ? pourquoi sont-ils pauvres ?

Compte tenu de leur âge et en raison de leur dépendance à l'égard de leurs parents, les enfants sont plus vulnérables à la pauvreté que les personnes adultes. En conséquence de quoi la situation des enfants est étroitement liée à celle de leurs parents et à leurs caractéristiques sociales et économiques. L'examen

des corrélats entre les conditions des enfants et les conditions de leurs foyers familiaux, nous offre une opportunité pour mieux connaître le profil de la pauvreté des enfants.

Une deuxième piste de réflexion pour s'enquérir, tant que faire se peut, sur les causes de la reproduction sociale de la pauvreté des enfants, consiste à mesurer la contribution relative des différentes dimensions de privation à l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Cette décomposition des privations que subissent les enfants pauvres renseignent sur les adversités sociales et économiques pourraient être abordées pour cibler les interventions de programmation axées sur les enfants en situation de pauvreté.

Dans ce cadre, cette section cherche à établir un profil de la pauvreté des enfants pour comprendre les facteurs générateurs de la pauvreté des enfants et à éclairer les politiques publiques destinées à améliorer leur bien-être.

Profil démographique et socioéconomique des enfants pauvres

Caractéristiques démographiques des enfants pauvres

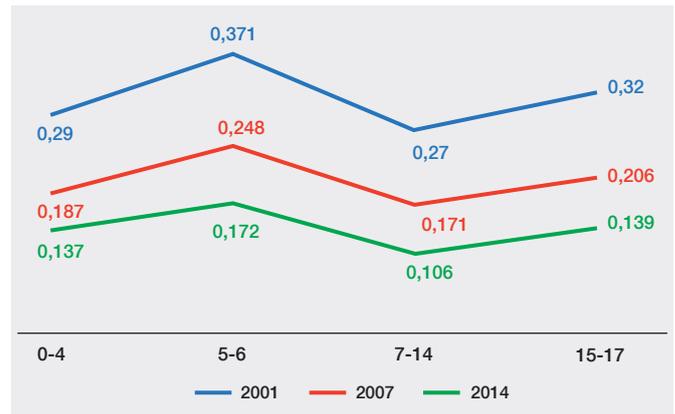
La ventilation de l'indice composite de privation des enfants par groupe d'âge, montre que les enfants âgés de 5-6 ans sont plus exposés au risque de privation que le reste des enfants. En 2014, le risque moyen de privation est de 17,2 % chez les enfants de 5-6 ans, contre 13,7 % chez les enfants de moins de 5 ans, 10,6 % chez les 7 à 14 ans et 13,9 % chez les adolescents de 15-17 ans.

Cette structure de privation s'est traduite par des différences importantes dans l'incidence de la pauvreté par groupe d'âge. Ainsi, la pauvreté multidimensionnelle frappe plus les enfants de 5 à 6 ans, soit un taux de pauvreté de 21,0 %. Ce taux tend à s'atténuer pour les autres groupes d'âge : il est de 13,2 % chez les 15 à 17 ans et 11,6 % pour les moins de 5 ans. Avec un taux de pauvreté de 7,3 %, les enfants de 7 à 14 ans sont les moins touchés par la pauvreté multidimensionnelle.

En dépit de ces écarts entre les taux de pauvreté, les enfants pauvres sont privés dans au moins 40 % des dimensions du bien-être. L'intensité de privation des enfants pauvres va de 42 % pour les enfants de 15 à

17 ans à 44, % pour ceux âgés de 5 à 6 ans qui sont les plus touchés par ce phénomène.

Figure n° 19: Evolution de l'indice composite de privation selon le groupe d'âge



Malgré l'étroitesse du taux de pauvreté des 7 à 14 ans, les enfants pauvres relevant de ce groupe d'âge contribuent à hauteur de 30 % à la pauvreté totale des enfants. Autrement dit, près d'un enfant parmi trois pauvres est âgé de 7 à 14 ans. Cette forte contribution est due à l'effet de structure démographique de ce groupe d'âge des enfants, qui représente 43 % des enfants de moins de 18 ans.

La dimension rurale de la pauvreté des enfants reste également manifeste selon l'âge. Pour les enfants âgés de moins de 5 ans, le taux de pauvreté est de 22,5 % en milieu rural, contre 2,9 % en milieu urbain. Ces indices sont respectivement de 41,3 % et 4,7 % pour les enfants de 5 à 6 ans, 14,5 % et 1,4 % pour les 7 à 14 ans, et 28,2 % et 2,2 % pour les 15 à 17 ans. Toujours est-il que les enfants pauvres de 7 à 14 ans, quel que soit le milieu de leur résidence, constituent une part importante de l'ensemble des enfants en situation de pauvreté, soit 28,7 % en milieu rural et 26 % en milieu urbain.

Entre 2001 et 2014, si le classement des groupes d'âge selon l'indice composite de privation n'a pas connu de changement, force est de constater la concomitance du recul pertinent du niveau de privation et de la baisse tendancielle de la pauvreté multidimensionnelle pour ces quatre groupes d'enfants, et ce aussi bien en

milieu urbain qu'en milieu rural. A titre d'illustration, parallèlement à la réduction de la part des dimensions de privation des enfants de moins de 5 ans, 29 % en 2001 versus 13,7 % en 2014, le taux de pauvreté est passé respectivement de 45,4 % à 11,6 %.

S'agissant de l'intensité de privation des enfants pauvres, elle n'a pas connu une baisse notable par groupe d'âge à l'image de la baisse forte de l'incidence de la pauvreté. Ces constats concernent les deux milieux de résidence et soulignent la résistance de la déclinaison de la privation parmi les enfants pauvres, quel que soit leur âge. Pour mettre en évidence cette conclusion, il est à signaler, en milieu rural, que le taux de pauvreté des enfants âgés de 7 à 14 ans a baissé de 70 % en 2001 à 14,5 % en 2014 au moment où l'intensité de privation des enfants pauvres n'a baissé que de 11 points de pourcentage, de 55 % en 2001 à 44 % en 2014.

La baisse constatée de la pauvreté des enfants par groupe d'âge va de pair avec la réduction de la sévérité de la pauvreté. Entre 2001 et 2014, la part des moins de 5 ans sévèrement pauvres est passé de 25,5 % en 2001 à 2,9 % en 2014. Ces indices sont respectivement de 35,8 % et 5,1 % pour les 5 à 6 ans, de 20,0 % et 1,6 % pour les 7 à 14 ans, et de 28,1 % et 2,9 % pour les 15 à 17 ans. En milieu urbain, l'éradication de la sévérité de la pauvreté se confirme selon l'âge de l'enfant. En revanche, en milieu rural, elle continue à frapper les enfants des différents groupes d'âges, notamment le groupe d'âge 5-6 ans où elle atteint le maximum de 10,6 % en 2014.

Une autre façon d'approcher la question des enfants en situation de pauvreté est de s'intéresser aux caractéristiques démographiques et aux conditions économiques de leurs ménages. Comme il a été signalé dans la littérature se rapportant à la question, la pauvreté éprouvée à l'enfance est une reproduction sociale de la pauvreté des adultes et une conséquence des conditions de vie défavorables. C'est ainsi que la section qui suit, tente d'examiner le profil des ménages avec enfants pauvres pour comprendre, en partie, le processus de paupérisation des enfants et de leurs effets à long terme sur leur devenir.

Cependant, il est important de signaler que le statut de pauvreté des enfants ne serait attribué au seul effet de ces facteurs vu la complexité et la multiplicité des causes de la pauvreté à bas âge.

Pauvreté des enfants et composition démographique du ménage

Le degré de privation des enfants est peu différencié selon la taille du ménage. En 2014, les enfants ruraux, vivant dans un ménage composé de moins de 6 personnes, cumulent en moyenne près de 21,6 % de privations, contre 24,1 % chez les enfants vivant dans un ménage composé de 8 personnes et plus. En milieu urbain, ce pourcentage de privations marque également une légère différence, soit respectivement 4,5 % et 7,2 %.

Aussi, à même milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté des enfants demeure peu différenciée selon la taille du ménage. En effet, en contrôlant le milieu de résidence, le taux de pauvreté demeure peu influencé par la structure de la taille des ménages : il passe, en milieu urbain, de 2,2 % pour les enfants vivant dans un ménage composé de moins de 6 personnes à 2,5 % pour ceux vivant dans un ménage composé de 8 personnes et plus. Ces indices sont respectivement de 21,2 % et 24,9 % en milieu rural.

La taille moyenne de ménage est un autre indice qui montre que la composition démographique diffère peu selon le statut de pauvreté multidimensionnelle des enfants. En milieu urbain, la taille moyenne est de 5,2 personnes pour les ménages ayant des enfants pauvres, contre 5,1 pour les ménages ayant des enfants non pauvres. Ces indices sont respectivement de 5,9 et 6,0 en milieu rural.

Les mêmes constats ressortent de l'analyse des liens entre la composition démographique du ménage et les autres formes de pauvreté multidimensionnelle : en contrôlant le milieu de résidence, la sévérité de la pauvreté des enfants et la vulnérabilité à la pauvreté sont faiblement différenciées, dans chacun des deux milieux de résidence, selon le nombre de personnes par ménage.

D'emblée, entre 2001 et 2014, le lien relationnel entre les indices de pauvreté, mentionnés ci-haut, et la taille du ménage n'a pas changé, il continue à être caractérisé par une faible corrélation.

De toutes les caractéristiques démographiques considérées dans cette analyse, c'est le nombre d'enfants par ménage qui différencie notablement le bien-être et les indices de pauvreté des enfants. La précarité des enfants est d'autant plus élevée que le nombre d'enfants

dans le ménage est élevé. En 2014, à l'échelle nationale, le niveau moyen de privation des enfants passe du simple à plus que le double selon que le ménage ait un seul enfant ou 6 enfants et plus.

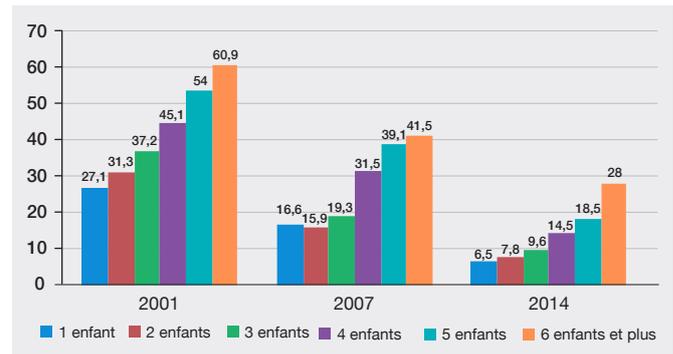
En 2014, les enfants vivant dans un ménage ayant parmi ses membres un seul enfant ont, en moyenne, moins de 9,3 % de l'ensemble des privations contre près de 24,6 % chez les enfants vivant dans un ménage ayant parmi ses membres 6 enfants et plus. Ces pourcentages s'élevaient respectivement à 13,1 % et 31,7 % en 2007 et à 19,0 % et 40,8 % en 2001. Ces différences demeurent plus prononcées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le risque de la pauvreté est également positivement corrélé avec le nombre d'enfants par ménage. En 2014, le taux de pauvreté a quadruplé selon que le ménage a un seul enfant ou 6 enfants et plus. Il passe de 6,5 % pour les ménages avec un seul enfant à 28,0 % pour les ménages avec 6 enfants ou plus. En 2001, ces indices sont respectivement de 27,1 % et 60,9 %.

Le degré de la vulnérabilité à la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté est également différencié selon le nombre d'enfants par ménage : plus ce nombre augmente, plus le risque de ces deux formes de pauvreté s'accroît. En revanche, l'intensité de privation des enfants pauvres

est faiblement différenciée selon le nombre d'enfants par ménage.

Figure n° 20: Evolution du taux de pauvreté (%) selon le nombre d'enfants dans le ménage



Tous ces indices soulignent que le risque de privation et de différentes formes de la pauvreté multidimensionnelle, va de pair avec le nombre d'enfants par ménage. Un nombre élevé d'enfants affecte fortement l'état nutritionnel des membres du ménage, augmente le risque de promiscuité des enfants, réduit les chances de leur réussite scolaire et, partant, amplifie le travail à bas âge. Ces conditions constituent un environnement propice pour la privation et la précarité sociale et économique des enfants.

Tableau n° 14

Evolution de l'ICP selon la taille du ménage et le nombre d'enfants

Structure et composition du ménage	Indice composite de privation				Aucune privation (%)		
	2001	2007	2014	Var. 2001/2014	2001	2007	2014
Taille du ménage							
Moins de 4 personnes	0,220	0,147	0,094	-6,5	30,4	43,9	47,5
Entre 4 et 5 personnes	0,237	0,146	0,100	-7,5	26,8	37,4	41,2
Entre 6 et 7 personnes	0,281	0,193	0,136	-6,1	15,5	18,8	22,5
Entre 8 et 9 personnes	0,330	0,243	0,172	-4,7	7,2	10,5	12,2
10 personnes et plus	0,353	0,258	0,194	-5,5	4,3	4,3	6,8
Nombre d'enfants dans le ménage							
1 enfant	0,190	0,132	0,093	-6,4	33,0	41,0	44,5
2 enfants	0,216	0,136	0,099	-6,7	26,4	37,9	41,5
3 enfants	0,254	0,163	0,121	-6,4	18,0	23,6	26,5
4 enfants	0,303	0,238	0,158	-5,7	11,3	12,4	16,5
5 enfants	0,360	0,268	0,190	-4,2	4,2	5,6	7,9
6 enfants et plus	0,408	0,319	0,246	-4,5	2,7	1,9	0,8
Total	0,295	0,189	0,128	-6,8	14,3	23,7	29,2

Source : HCP – ENCDM 2000-2001, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Degré de privation et pauvreté multidimensionnelle des enfants et caractéristiques du chef de ménage

L'indice composite de privation des enfants diffère selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. C'est ainsi que cet indice est négativement corrélé avec le niveau scolaire et le diplôme du chef de ménage, et significativement corrélé avec le type d'activité, le statut dans la profession et le groupe socioprofessionnel du chef de ménage.

Pauvreté, privation des enfants et sexe du chef de ménage

L'évolution de l'indice composite de privation selon le sexe du chef de ménage montre, en 2001, que les enfants dont le chef est une femme souffraient moins de privation qu'aux enfants dont le chef est un homme et la différence étant largement significative. En effet, les enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme cumulaient 23,1 % de l'ensemble de privation contre plus de 30,3 % chez les enfants dont le chef de ménage est un homme.

Cette différence selon le sexe du chef de ménage s'est largement réduite au fil du temps, et l'écart du pourcentage de privations entre les enfants dirigés par les femmes et ceux dirigés par un homme ne représentait que 3,0 points de pourcentage en 2014. C'est ainsi qu'en 2014, l'indice composite de privation s'est élevé à 0,101 chez les enfants dont le chef est une femme contre 0,131 chez les enfants dont le chef est un homme.

Tableau n° 15

Evolution de l'indice composite de privation et du % d'absence totale de privation selon le sexe du chef de ménage

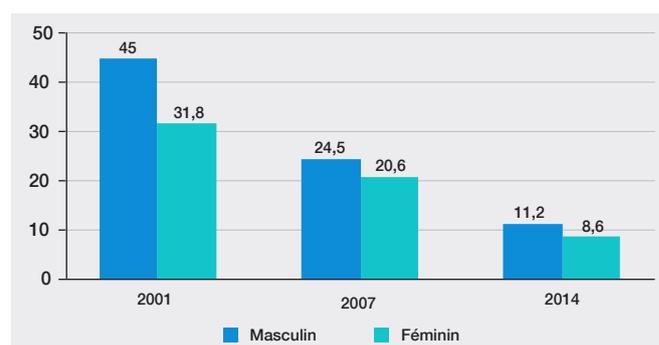
Sexe du chef de ménage	Indice composite de privation			Aucune privation (%)		
	2001	2007	2014	2001	2007	2014
Masculin	0,303	0,193	0,132	13,5	22,6	28,4
Féminin	0,231	0,158	0,103	20,7	32,2	37,5
Ensemble	0,295	0,189	0,128	14,3	23,7	29,2

Source : HCP – ENCDM 2000-2001, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

En mettant l'emphase sur les enfants pauvres, force est de constater que le sexe du chef de ménage impacte différemment la situation des enfants à l'égard de la pauvreté. En 2014, le taux de pauvreté est de 11,2 % chez les enfants des hommes chefs de ménage, contre 8,6 % chez les enfants des cheftaines.

En 2001, cet effet différenciateur du sexe du chef de ménage sur le statut de pauvreté demeure plus prononcé : le taux de pauvreté des enfants atteint 45,0 % parmi les enfants des ménages dirigés par un homme, contre 31,8 % chez les enfants des cheftaines. Ces indices sont respectivement de 75,2 % et 67,2 % en milieu rural et de 12,2 % et 10 % en milieu urbain.

Figure n° 21 : Evolution du taux de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage



L'avantage des enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme s'est également manifesté si l'on raisonne en termes d'absence totale de risque de privation. En effet, en 2014, plus d'un tiers des enfants dont le chef est une femme (37,5 %) n'ont éprouvé aucun risque de privation contre 28,4 % chez les enfants dont le chef est un homme. Ces pourcentages s'élevaient respectivement à 20,7 % et 13,5 % en 2001 et à 32,2 % et 22,6 % en 2007.

Pauvreté, privation et éducation du chef de ménage

Divers travaux sur l'économie de la pauvreté ont établi empiriquement que le niveau d'éducation a un rôle central dans la détermination du niveau de vie entre individus et sur les inégalités sociales du bien-être. A cet égard, il est reconnu que la pauvreté s'explique en partie par les retards enregistrés par la population en termes de scolarisation.

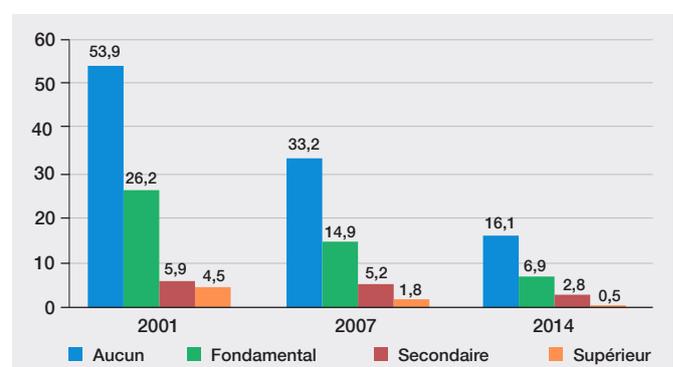
Ce constat s'applique en particulier à la situation des enfants. En effet, le niveau de privation des enfants est d'autant plus faible que le chef de ménage a un niveau scolaire élevé. C'est ainsi qu'en 2014, l'indice composite de privation passe de 0,171 chez les enfants dont le chef de ménage n'a aucun niveau scolaire à 0,102 chez les enfants dont le chef a le fondamental, à 0,054 chez les enfants dont le chef a le niveau secondaire et à seulement 0,023 chez les enfants dont le chef a le niveau supérieur. Cette tendance à la baisse s'est confirmée entre 2001 et 2014.

D'emblée, le niveau d'éducation du chef de ménage est inversement et étroitement lié au risque de pauvreté des enfants. En 2014, à l'échelle nationale, l'incidence de la pauvreté des enfants passe de 0,5 % pour les enfants des ménages dirigés par un chef doté d'une éducation supérieure à 16,4 % pour les enfants des ménages dont le chef est sans niveau scolaire. Ce schéma tendanciel entre la pauvreté des enfants et le niveau d'instruction du chef de ménage, est similaire tant en milieu urbain, soit respectivement 0,2 % et 3,6 %, qu'en milieu rural, soit respectivement 4,5 % et 24,7 %. De surcroît, environ 81 % des enfants pauvres vivent dans des ménages dont le chef n'est pas instruit, et 18 % dans des ménages dirigés par un chef doté d'une éducation fondamentale.

Si l'on compare les résultats de 2001 et de 2014, il en ressort un schéma similaire de risques de pauvreté des enfants en interaction avec le degré d'éducation du chef

de ménage quoiqu'il reste plus prononcé en 2014. En effet, en 2001, l'incidence de la pauvreté des enfants passe de 4,5 % pour les enfants des ménages dont le chef a le niveau scolaire supérieur à 53,9 % pour ceux dirigés par une personne illettrée. Les enfants pauvres parmi ces derniers représentent 84,7 % de l'ensemble des enfants en situation de pauvreté.

Figure n° 22 : Evolution du taux de pauvreté (%) selon le niveau scolaire du CM



Pour les enfants n'ayant aucun risque de privation, il s'agit de relever qu'en 2014, seulement 15,9 % des enfants dont le chef n'a aucun niveau scolaire n'ont couru aucun risque de privation contre 77,5 % pour les enfants dont le chef de ménage a le niveau supérieur. Ces pourcentages s'élevaient respectivement à 7,8 % et 67,3 % en 2001.

Tableau n° 16

Evolution de l'indice composite de privation et du % d'absence totale de privation selon le sexe du chef de ménage

Niveau scolaire et diplôme du chef de ménage	Indice composite de privation			Aucune privation (%)		
	2001	2007	2014	2001	2007	2014
Niveau scolaire						
Aucun	0,354	0,246	0,171	7,8	13,0	15,9
Fondamental	0,200	0,139	0,102	19,8	27,2	33,2
Secondaire	0,064	0,061	0,052	50,9	55,4	56,9
Supérieur	0,045	0,025	0,023	67,3	79,2	77,3
Diplôme						
Aucun	0,331	0,177	0,156	9,1	20,2	19,0
Enseignement Fondamental	0,132	0,091	0,078	32,3	38,9	43,0
Enseignement Secondaire	0,047	0,040	0,035	58,2	67,5	67,2
Enseignement Supérieur	0,045	0,021	0,019	69,7	86,7	80,9
Formation professionnelle	0,051	0,021	0,032	56,6	71,9	67,7
Ensemble	0,295	0,189	0,128	14,3	23,7	29,2

Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Par rapport au niveau du diplôme du chef de ménage, les résultats obtenus montrent également que plus le chef du ménage a un niveau de diplôme élevé, plus les enfants vivant dans le ménage cumulent peu de privation, moins ils sont exposés au risque de pauvreté ou ne souffrent d'aucun risque de privation.

C'est ainsi qu'en 2014, 80,9 % des enfants vivant dans un ménage dirigé par une personne ayant le diplôme de l'enseignement supérieur n'ont aucun risque de privation, contre 19,0 % chez les enfants dont le chef du ménage n'a aucun diplôme. De même, le taux de pauvreté des enfants passe de 0,6 % pour les premiers, contre 14,2 % pour les seconds. Ces indices soulignent le lien étroit entre le capital scolaire du chef de ménage et la précarité des enfants.

En somme, ces résultats permettent de conclure que l'éducation et l'alphabétisation des adultes constituent un facteur de base pour améliorer le bien-être des enfants et lutter contre la pauvreté à bas âge.

Pauvreté, privation et activité économique du chef de ménage

La situation de l'emploi dans le marché du travail conditionne les niveaux de vie des ménages, elle constitue un élément indéniable dans la stratégie de lutte contre la pauvreté générale et celle des enfants en particulier. La structure de l'emploi et sa stratification en segments homogènes constituent des éléments importants autant dans l'appréhension que dans l'explication de la pauvreté des enfants. L'examen des liens fonctionnels entre les différentes formes d'emploi du chef de ménage et le bien-être des enfants, permettrait d'approcher l'impact des politiques macro-économiques, transmis via le marché du travail, sur la pauvreté des enfants.

La ventilation de l'indice composite de privation selon le type d'activité du chef de ménage montre que les enfants des ménages dirigés par un actif occupé sont les plus exposés au cumul de privations en comparaison avec les enfants des ménages dirigés par chômeurs, femmes au foyer ou retraités/rentiers. En 2014, les enfants vivant dans un ménage dirigé par un actif occupé cumulent 13,3 % de l'ensemble des privations contre 12,5 % pour les enfants dont le chef est chômeur, 7,6 % pour les enfants dont le chef est femme au foyer et seulement 5,7 % pour les enfants dont le chef est retraité/rentier.

Par ailleurs, l'absence totale du risque de privation est plus répandue chez les enfants dirigés par un retraité/rentier que chez les enfants dirigés par un actif occupé, soit respectivement un pourcentage des enfants n'ayant aucun risque de privation de 47,9 % et 28,0 %. Ces résultats s'expliquent essentiellement par la forte fréquence des chefs actifs occupés en comparaison avec les autres types d'activité.

Le type d'activité du chef de ménage est également associé à la pauvreté multidimensionnelle des enfants. En 2014, avec un taux de pauvreté de 11,6 %, les enfants des chefs des ménages exerçant un emploi, contribuent à hauteur de 89,8 % à la pauvreté des enfants. La pauvreté frappe également avec acuité les enfants des chefs des ménages inactifs (personnes âgées, infirmes), soit un taux de pauvreté de 11,1 %. Toutefois, force est de constater que la contribution de ce groupe d'enfants à la pauvreté totale ne dépasse guère 5,0 %. Ce schéma d'interaction entre la pauvreté des enfants et le statut d'occupation du chef de ménage ne diffère pas entre les milieux urbain et rural, et n'a pas changé entre 2001 et 2014. En admettant de tels constats, tout semble indiquer que l'occupation du chef de ménage en exerçant une activité professionnelle rémunérée ne peut garantir l'amélioration du bien-être des enfants.

Toutefois, l'analyse de l'indice composite de privation des enfants selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, permettrait de mieux éclairer le lien relationnel entre le niveau du bien-être des enfants et l'activité économique du chef de ménage.

Ainsi, les enfants vivant dans un ménage dirigé par un « responsable hiérarchique et cadre supérieur », « cadre moyen » et « employé » sont les moins exposés au cumul de privation et à la pauvreté multidimensionnelle que les enfants dont le chef est « exploitant agricole », « ouvriers et manœuvre agricole » et « manœuvre non agricole ».

En 2014, l'indice composite de privation se situait à 0,023 chez les enfants dont le chef est « responsable hiérarchique ou cadre supérieur », 0,024 chez les enfants dont le chef est « cadre moyen », 0,064 chez les enfants dont le chef est « employé », 0,228 pour les enfants vivant dans un ménage dirigé par un « ouvrier ou manœuvre agricole » et 0,231 pour les enfants dirigés par un exploitant agricole.

Tableau n° 17

Evolution de l'indice composite de privation et du % d'absence totale de privation selon le sexe du chef de ménage

Caractéristiques de l'emploi du chef de ménage	Indice composite de privation			Aucune privation (%)		
	2001	2007	2014	2001	2007	2014
<i>Type d'activité</i>						
Actif occupé	0,314	0,204	0,133	12,8	21,4	28,0
Chômeur	0,229	0,158	0,125	11,7	18,1	23,8
Femme au foyer	0,170	0,093	0,076	26,2	42,3	46,4
Retraité/rentier	0,111	0,057	0,057	35,2	45,8	52,1
Autres inactifs	0,302	0,192	0,141	9,7	21,1	19,0
<i>Catégorie socioprofessionnelle</i>						
Responsables hiérarchiques, cadres supérieurs	—	0,021	0,023	—	83,2	77,1
Cadres moyens	—	0,035	0,024	—	73,0	72,1
Employés	—	0,083	0,064	—	38,4	52,1
Commerçants	—	0,118	0,082	—	30,8	41,8
Exploitants agricoles	—	0,351	0,231	—	1,1	1,9
Artisans et ouvriers qualifiés	—	0,146	0,117	—	25,1	27,6
Ouvriers et manœuvres agricoles	—	0,319	0,228	—	3,5	5,4
Conducteurs d'installations	—	0,097	0,079	—	33,9	39,8
Manœuvres non agricoles	—	0,210	0,131	—	13,1	22,8
<i>Statut dans la profession</i>						
Employeur	0,208	0,140	0,079	22,9	31,8	49,7
Indépendant	0,381	0,267	0,156	7,0	10,8	21,0
Salarié	0,234	0,158	0,116	19,2	28,8	33,5
Apprenti, aide familiale	0,333	0,296	0,227	17,9	12,4	3,8
Ensemble	0,295	0,189	0,128	14,3	23,7	29,5

Source : HCP, ENCDM 2000-2001, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

S'agissant de l'absence totale du risque de privation, il s'agit de relever que 77,1 % des enfants dirigés par un « responsable hiérarchique ou cadre supérieur » sont épargnés de tout risque de privation contre seulement près de 2,0 % des enfants dont le chef de ménage est exploitant agricole.

Ces constats sont corroborés par le degré d'association entre la pauvreté des enfants et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. En 2014, l'incidence de la pauvreté des enfants est plus nette parmi les enfants des ménages dirigés par des « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche », soit un taux de pauvreté de (24,3 %), « exploitants agricoles » (23,8 %), « manœuvres non agricoles » (11,3 %) et « artisans et ouvriers qualifiés » (8,9 %).

L'intensité moyenne de privation et la sévérité de la pauvreté montrent que l'étendue de la privation et les

plus pauvres parmi les enfants pauvres sont élevées parmi les ménages dont le chef relève de ces groupes socioprofessionnels. Enfin, ces quatre groupes de professions des chefs des ménages contribuent de près de 90,0 % à la génération de la pauvreté des enfants. Cette donnée milite en faveur d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre comme mesure de prévention contre la précarité.

Ce schéma d'interaction entre la pauvreté des enfants et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage n'a pas changé entre 2007 et 2014. Il souligne que les enfants issus des ménages dirigés par les travailleurs ayant des professions nécessitant une faible qualification telles que les « ouvriers et manœuvres agricole », les « manœuvres non agricoles », les « artisans et ouvriers qualifiés » et les petits exploitants agricoles sont essentiellement les plus voués à la privation et à la pauvreté multidimensionnelle.

Le statut dans la profession semble influencer également l'indice composite de privation dans la mesure où les enfants dont le chef est « employeur » ou « salarié » cumulent moins de privation par rapport aux enfants dont le chef est « indépendant » ou « aide familiale ou apprenti ».

En 2014, les enfants dont le chef de ménage est « employeur » n'ont cumulé que 7,9 % de l'ensemble de privations et que 49,3 % parmi eux s'échappaient à tout risque de privation (indice composite de privation nul). Ces pourcentages s'élevaient respectivement à 11,6 % et 33,5 % chez les enfants dont le chef de ménage est « salarié » et à 15,6 % et 20,7 % chez les enfants dont le chef est « indépendant ».

Enfin, il est à signaler que le statut professionnel du chef de ménage est nettement lié à la pauvreté des enfants. En 2014, l'analyse de la contribution relative à l'incidence de la pauvreté, montre que les enfants pauvres vivent soit dans des ménages dirigés par des indépendants (54,9 %) ou par des salariés (42,5 %). Dans l'ensemble, près de 98 % de la pauvreté des enfants s'explique par ces deux statuts professionnels des chefs des ménages.

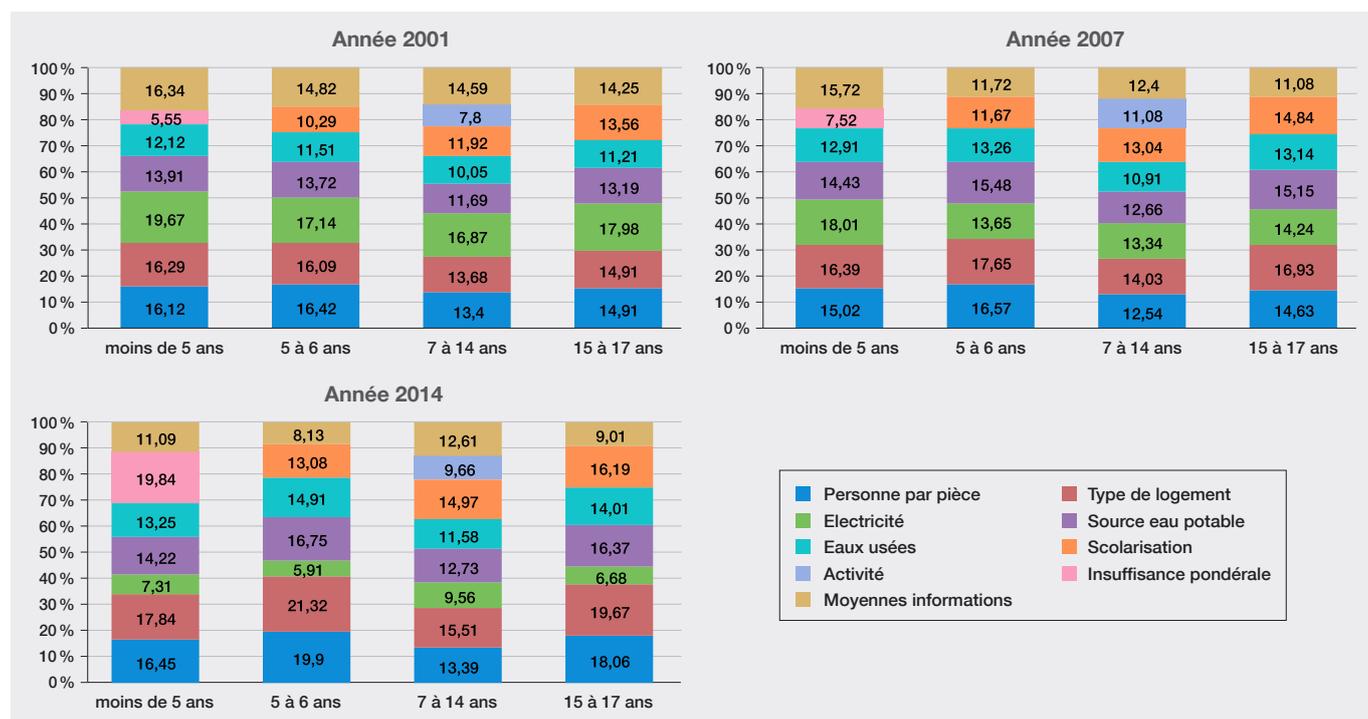
Ces indications soulignent la pertinence des politiques salariales en matière de lutte contre la pauvreté.

En somme, les constats ressortant de ce profil montrent l'articulation étroite entre le bien-être des enfants et la situation des chefs des ménages dans le marché de travail. L'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre de la population adulte, pourrait aboutir à faire valoir des conditions de bien-être meilleures chez les enfants marocains. Mais à défaut de l'expansion des activités à forts potentiels économiques dans les zones rurales, les enfants ruraux continueraient notamment à subir l'effet pervers d'une pauvreté transmise à moins que cette spirale soit abrogée.

Décomposition de la pauvreté des enfants par dimension du bien-être

La contribution des dimensions du bien-être dans la pauvreté des enfants selon le groupe d'âge, a peu changé avec le temps. Les grands changements sont opérés au niveau du groupe d'âge 7-14 ans avec notamment le recul des contributions de l'activité et de la scolarisation dans la pauvreté totale des enfants. En effet, si en 2001,

Figure n° 23 : Contribution des dimensions dans la pauvreté des enfants selon le groupe d'âge



la scolarisation et l'activité contribuaient respectivement à 11,9 % et 7,8 % dans la pauvreté multidimensionnelle des enfants, en 2014, ces deux dimensions contribuaient à hauteur de 15,0 % et 9,7 %. Autrement dit, la baisse de la pauvreté pour ce groupe d'âge a été engendrée essentiellement par l'amélioration des conditions des logements auxquels vivent ces enfants (Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité).

Modèle explicatif de la pauvreté des enfants : synthèse des déterminants

Il ressort de l'analyse descriptive de l'indice composite de privation et de l'indice de pauvreté des enfants que le bien-être des enfants est fonction de plusieurs facteurs d'ordre démographique, éducatif, social et économique. C'est ainsi que le bien-être des enfants est influencé par la composition démographique du ménage, le sexe du chef de ménage, son niveau scolaire, son activité et l'activité des autres membres de ménage, son groupe socioprofessionnel, le milieu de résidence, la région, etc.

Afin de mieux synthétiser les déterminants de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc, il est question dans ce que suit d'estimer l'effet isolé – toutes choses égales par ailleurs – des variables susceptibles d'expliquer le bien-être des enfants. L'estimation est effectuée à l'aide d'un modèle probit ordonné.

Présentation du modèle

Variable expliquée

La variable à expliquer est une variable qualitative polytomique prenant 4 modalités (classes de l'indice composite de privation), et cette variable est structurée comme suit :

$$\text{Classe du bien-être} = \begin{cases} 0 & \text{si l'enfant est pauvre} \\ 1 & \text{si l'enfant est vulnérable} \\ 2 & \text{si l'enfant appartient à une} \\ & \text{catégorie intermédiaire} \\ 3 & \text{si l'enfant est aisé} \end{cases}$$

Est considéré pauvre, tout enfant dont l'indice composite de privation (ICP) est supérieur ou égal à 0,3 ; vulnérable

tout enfant dont l'ICP est compris entre 0,2 et 0,3 ; appartenant à la classe intermédiaire tout enfant dont l'ICP est non nul et inférieur à 0,2 ; et aisé tout enfant dont l'ICP est nul.

La nature de la variable dépendante (polytomique et ordonnée) suggère l'utilisation d'un modèle probit ordonné (13). En effet, les enfants sont ordonnés selon l'indice composite de privation du plus pauvre au plus aisé, en passant par les enfants non pauvres mais vulnérables à la pauvreté et par les enfants appartenant à une classe intermédiaire.

Considérons une variable y_i prenant quatre modalités ordonnées 0, 1, 2 et 3. La variable latente y_i^* est la somme d'une composante déterministe et d'un élément aléatoire :

$$y_i^* = \beta'x_i + \varepsilon_i$$

Où x_i est le vecteur des variables exogènes, β est le vecteur des paramètres, et ε_i l'erreur résiduelle.

On a :

$$\begin{cases} y_i^* < \mu_1 & \Rightarrow y_i = 0 \\ \mu_1 \leq y_i^* < \mu_2 & \Rightarrow y_i = 1 \\ \mu_2 \leq y_i^* < \mu_3 & \Rightarrow y_i = 2 \\ y_i^* \geq \mu_3 & \Rightarrow y_i = 3 \end{cases}$$

Soit encore, en remplaçant y_i^* par $\beta'x_i + \varepsilon_i$

$$\begin{cases} \varepsilon_i < \mu_1 - \beta'x_i & \Rightarrow y_i = 0 \\ \mu_1 - \beta'x_i \leq \varepsilon_i < \mu_2 - \beta'x_i & \Rightarrow y_i = 1 \\ \mu_2 - \beta'x_i \leq \varepsilon_i < \mu_3 - \beta'x_i & \Rightarrow y_i = 2 \\ \varepsilon_i \geq \mu_3 - \beta'x_i & \Rightarrow y_i = 3 \end{cases}$$

Avec :

– $y_i = 0$ si l'enfant est pauvre, $y_i = 1$ si l'enfant est vulnérable, $y_i = 2$ si l'enfant appartient à une catégorie intermédiaire et $y_i = 3$ si l'enfant est aisé.

(13) On suppose que les aléas suivent une loi normale, cf. Alban Thomas, *Econométrie des variables qualitatives*, édition 2000.

– μ_1, μ_2 et μ_3 sont les bornes qui séparent les différentes classes des dépenses :

- μ_1 : borne qui sépare les pauvres et les vulnérables;
- μ_2 : borne qui sépare les vulnérables et les intermédiaires;
- μ_3 : borne qui sépare les intermédiaires et les aisés.

Variables explicatives

Le choix des variables explicatives à tester dans le modèle dépend de leur pertinence et également de leur disponibilité. C'est ainsi qu'on a testé les variables suivantes pour expliquer le degré de privation des enfants :

- les variables liées aux caractéristiques du chef de ménage : sexe, niveau scolaire, alphabétisation, statut dans la profession, groupe socioprofessionnel, etc. ;
- les variables liées aux caractéristiques du ménage : taille du ménage, la part des actifs occupés dans le ménage, le nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actifs dans le ménage ;
- les caractéristiques du milieu environnant : milieu de résidence et région économique.

Présentation et analyse des résultats

L'estimation du modèle nous a permis d'obtenir les résultats présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 18

Résultats de l'estimation de la pauvreté des enfants par un modèle probit ordonné

Variables	Coefficient	T-Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Sexe de l'enfant						
Masculin	Réf.	—	—	—	—	—
Féminin	-0,033	-1,84	0,006	0,002	-0,001	-0,007
Groupe d'âge de l'enfant						
Moins de 5 ans	Réf.	—	—	—	—	—
Entre 5 et 6 ans	-0,222	-6,71	0,043	0,009	-0,009	-0,043
Entre 7 et 14 ans	0,078	3,53	-0,014	-0,004	0,002	0,016
Plus de 15 ans	-0,113	-3,98	0,021	0,005	-0,004	-0,022
Milieu de résidence						
Rural	Réf.	—	—	—	—	—
Urbain	1,339	50,80	-0,215	-0,110	0,032	0,293
Région économique						
Régions du sud	Réf.	—	—	—	—	—
Souss-Massa-Daraa	0,264	5,86	-0,046	-0,013	0,004	0,055
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	-0,033	-0,64	0,006	0,001	-0,001	-0,006
Chaouia-Ourdigha	-0,099	-1,75	0,020	0,004	-0,004	-0,020
Marrakech-Tensift-Al Haouz	0,046	1,01	-0,009	-0,002	0,002	0,009
Oriental	0,111	2,06	-0,021	-0,005	0,003	0,023
Grand Casablanca et Tanger	0,055	1,16	-0,011	-0,002	0,002	0,011
Rabat Salé-Zemoour-Zaer	-0,075	-1,39	0,015	0,003	-0,003	-0,015
Doukala-Abda	0,136	2,73	-0,025	-0,006	0,003	0,028
Tadla-Azilal	0,184	3,57	-0,033	-0,009	0,004	0,038
Meknès-Tafilalet	0,254	4,82	-0,045	-0,012	0,004	0,053
Fès-Boulemane	-0,036	-0,66	0,007	0,002	-0,002	-0,007
Taza-Al Hoceima-Taounate	-0,170	-3,20	0,034	0,007	-0,008	-0,033
Tanger-Tetouan	0,108	2,17	-0,020	-0,005	0,003	0,022

Variables	Coefficients	T-Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Taille du ménage						
Moins de 4 personnes	Réf.	—	—	—	—	—
Entre 4 et 5 personnes	-0,054	-1,11	0,009	0,003	-0,000	-0,012
Entre 6 et 7 personnes	-0,196	-4,00	0,034	0,010	-0,002	-0,042
Entre 8 et 9 personnes	-0,387	-7,43	0,072	0,019	-0,012	-0,079
10 personnes et plus	-0,267	-5,01	0,048	0,013	-0,005	-0,056
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	Réf.	—	—	—	—	—
Féminin	0,138	3,59	-0,025	-0,006	0,003	0,028
Niveau scolaire du chef de ménage						
Aucun niveau	Réf.	—	—	—	—	—
Fondamental	0,205	9,21	-0,037	-0,010	0,004	0,043
Secondaire	0,446	9,89	-0,074	-0,024	-0,001	0,099
Supérieur	0,459	7,43	-0,076	-0,025	-0,002	0,103
Catégorie socioprofessionnelle du CM						
Responsables hiérarchiques, cadres supérieurs	Réf.	—	—	—	—	—
Cadres moyens	-0,221	-2,47	0,027	0,014	0,014	-0,055
Employés	-0,220	-2,91	0,027	0,014	0,014	-0,055
Employés	-0,319	-4,08	0,041	0,020	0,018	-0,079
Commerçants	-0,716	-9,36	0,111	0,043	0,011	-0,165
Exploitants agricoles	-0,625	-8,22	0,093	0,038	0,015	-0,146
Artisans et ouvriers qualifiés	-0,862	-10,78	0,141	0,050	0,001	-0,191
Ouvriers et manœuvres agricoles	-0,348	-4,13	0,045	0,022	0,018	-0,085
Conducteurs d'installations	-0,819	-10,50	0,132	0,048	0,005	-0,185
Manœuvres non agricoles						
Niveau scolaire de la femme ayant une décision dans le ménage (chef de ménage ou épouse du CM)						
Aucun	Réf.	—	—	—	—	—
Fondamental	0,260	9,93	-0,045	-0,014	0,002	0,057
Secondaire	0,576	9,92	-0,089	-0,033	-0,013	0,135
Supérieur	0,922	11,03	-0,122	-0,053	-0,050	0,225
Proportion des AO dans le ménage	0,322	1,90	-0,059	-0,015	0,008	0,066
Proportion des AO dans le ménage au carré	-0,908	-4,04	0,167	0,042	-0,023	-0,186
Limit 1 (première borne)	-1,117			(0,114)		
Limit 2 (deuxième borne)	-0,633			(0,114)		
Limit 3 (troisième borne)	1,411			(0,114)		
Log de vraisemblance (L)			-21331,48			
Log de vraisemblance L(0)			-16229,37			
Probabilité			(0,000)			
Pseudo R2			0,2392			
Nombre d'observations			17490			

Tableau n° 19

Prédictibilité du modèle

Les valeurs prédites	Les valeurs observées					% des prédictions vraies
	Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3	Total	
Y = 0	228	135	124	0	487	8,2
Y = 1	1 384	723	1 633	3	3 843	39,1
Y = 2	1 154	942	6 122	2 116	10 334	70,0
Y = 3	20	49	865	2 192	3 126	50,9
Total	2 786	1 849	8 744	4 311	17 690	51,9

Globalement, ce modèle présente un assez bon pouvoir explicatif. Au total, il prédit 52,0 % des observations vraies. Ce pourcentage de prédictions vraies diffère selon les modalités. En effet, le pourcentage des prédictions vraies le plus élevé est enregistré au niveau des enfants de classe intermédiaire, soit 70,0 %, suivis par les enfants aisés (51,0 %) et les ménages vulnérables avec un pourcentage de prédictions vraies de l'ordre de 39,0 %.

D'autres statistiques montrent également la pertinence du modèle dans sa globalité. Il s'agit du Log de vraisemblance et le pseudo R2. La statistique du Log de vraisemblance est significativement différente de 0 à moins de 1 %, le pseudo R2 quoi qu'il soit faible (0,239), il reste également satisfaisant, étant donné la nature des données en coupe transversale.

Il ressort des résultats du modèle estimé, que les signes des coefficients sont conformes aux attentes et la majorité des variables sont significatives à un seuil de 1 %.

La pauvreté multidimensionnelle des enfants est un phénomène rural : toutes choses égales par ailleurs, les enfants du milieu rural sont les plus exposés au risque de la pauvreté et de la vulnérabilité. En effet, le coefficient de la variable « milieu de résidence (Urbain) » est positif et largement significatif. En d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, un enfant installé en milieu urbain, a un niveau de vie supérieur à son homologue résidant dans le rural. Ses chances d'échapper à la pauvreté et à la vulnérabilité sont aussi plus grandes.

Ces résultats corroborent ceux obtenus lors de l'analyse descriptive d'indice composite de privation et de la pauvreté multidimensionnelle et rejoignent également les études réalisées ailleurs stipulant que la pauvreté des enfants est une donnée rurale. Le milieu rural est caractérisé

en général par des activités agricoles souvent à caractère saisonnier et à faible rentabilité, contrairement au milieu urbain où l'activité économique de la population est plus stable et plus productive. Par conséquent, les enfants citadins auront plus de chances d'être scolarisés, soignés, etc., que leurs homologues ruraux.

Les effets marginaux (14) qui mesurent les effets d'une augmentation d'une unité de la variable indépendante donnée sur la variable dépendante, montrent que l'urbanisation contribue à l'augmentation de la chance de s'extraire de la privation de 29,3 %.

Les disparités régionales de la pauvreté des enfants demeurent notables : les estimations obtenues par le modèle montrent également que les variables indicatrices de la région ont un impact statistiquement significatif sur le niveau de vie des enfants. En effet, par rapport aux régions du sud, la probabilité des enfants des régions « Gharb-Chrarda-Bni Hssen », « Chaouia-Ourdigha », « Fès-Boulemane » et « Taza-Al Hoceima-Taounate » d'appartenir aux classes modestes (pauvre et vulnérable) est plus élevée. Les enfants des autres régions sont les moins exposés au risque de pauvreté et de vulnérabilité que les régions du sud. En termes de classement, il paraît que, toutes choses égales par ailleurs, les régions de « Taza-Al Hoceima-Taounate », « Chaouia-Ourdigha », « Rabat-Salé-Zemmour-Zaer », « Fès-Boulemane » et « Gharb-Chrarda-Bni Hssen » connaissent les plus forts

(14) L'effet marginal d'une variable sur une des modalités de la variable endogène est par définition la variation (toute chose étant égale par ailleurs) de la probabilité pour qu'un ménage appartienne à cette modalité lorsque cette variable varie d'une unité. En théorie elle correspond à la dérivée partielle des différentes probabilités de la variable dépendante par rapport aux variables explicatives.

scores de privation des enfants et par conséquent la résidence dans ces régions augmente sensiblement le risque de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants.

Selon le sexe de l'enfant, les résultats de l'estimation montrent que les jeunes filles sont moins exposées au risque de pauvreté et de vulnérabilité que les jeunes garçons. En effet, le coefficient de la variable sexe de l'enfant (Féminin) est significatif et son signe est négatif. Cependant, en termes d'effets marginaux, cet impact est à nuancer dans la mesure où les filles n'ont que 0,8 % de chance de plus que les garçons d'appartenir à la classe intermédiaire ou aisée.

Les enfants de 5-6 ans sont les plus exposés au risque de pauvreté et de vulnérabilité : selon le groupe d'âge des enfants, les résultats du modèle confirment ceux obtenus lors de l'analyse descriptive de l'indice composite de privation et le taux de pauvreté multidimensionnelle. C'est ainsi que les enfants âgés entre 5 à 6 ans sont les plus exposés au risque de pauvreté et de vulnérabilité que les enfants des autres groupes d'âge. Le coefficient de la modalité groupe 5-6 ans, négatif et largement significatif, est le plus petit des coefficients des modalités composant les groupes d'âge. Cette catégorie des enfants est caractérisée par le nombre restreint des dimensions prises en considération dans le calcul de l'indice composite de privation, basées essentiellement sur les conditions d'habitation et hygiène de vie.

En termes d'effets marginaux, les enfants âgés de 5-6 ans ont 5,2 % de chance de plus que les enfants de moins de 5 ans d'appartenir aux classes pauvre ou vulnérable et 7,3 % de chance de plus que les enfants de 7-14 ans.

La taille du ménage joue également un rôle important dans le bien-être des enfants : par rapport aux enfants appartenant à des ménages constitués de moins de 4 personnes, les enfants autres types de ménages ont une plus forte probabilité d'appartenir aux classes pauvres et vulnérables. Le risque élevé de pauvreté et de vulnérabilité observé chez les enfants appartenant à des ménages à taille élevée peut-être expliqué, entre autres, par le faible niveau de vie enregistré dans les ménages à taille élevée et par conséquent, ces ménages éprouvent des difficultés à subvenir aux besoins de ses membres et notamment les enfants en matière de scolarisation, santé, hygiène de vie, etc.

La transmission intergénérationnelle de la pauvreté : la situation socioéconomique du ménage et surtout des parents impacte fortement le sort de l'enfant.

– L'éducation et le savoir s'avèrent également des déterminants essentiels de l'amélioration du niveau de vie des enfants. En effet, plus le niveau scolaire du chef de ménage s'améliore et/ou celui de la femme ayant une prise de décision (15) dans le ménage sont élevés, plus l'enfant est protégé contre le risque de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Les variables mesurant le niveau scolaire du chef de ménage et celui de la femme ayant une prise de décision dans le ménage sont toutes significatives à 1 %. Il y a lieu de noter que l'effet du niveau scolaire de la femme sur le bien-être des enfants est beaucoup plus important que celui de l'homme. Par rapport aux femmes n'ayant aucun niveau scolaire, les femmes ayant un niveau scolaire supérieur contribuent à l'augmentation de la chance des enfants de se trouver dans la classe aisée de 22,5 %. Cette proportion n'est que de 10,3 % chez les hommes.

– Le risque de la pauvreté multidimensionnelle des enfants est fortement différencié par la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage : les résultats du modèle montrent également que la probabilité d'appartenance à des classes sociales élevées est plus élevée chez les enfants vivant dans des ménages dirigés par un responsable hiérarchique ou cadre supérieur que chez les enfants vivant dans des ménages ayant à leur tête une personne inactive ou chômeur n'ayant jamais travaillé ou appartient à une autre catégorie socioprofessionnelle. Les variables mesurant la catégorie statut dans la profession du chef de ménage (cadres moyens, employés, commerçants, exploitants agricoles, etc.) sont négatives et largement significatives.

En termes d'effets marginaux, le risque pour qu'un enfant tombe pauvre ou vulnérable est 19,1 % plus élevé chez les enfants « des ouvriers ou manœuvres agricoles » que chez les enfants « des responsables hiérarchiques ou cadres supérieurs ».

(15) Les femmes ayant une prise de décision dans le ménage sont les femmes cheftaines de ménage ou femmes épouses du chef de ménage.

Plus la part des actifs occupés dans le ménage est élevée, plus leurs chances de s'extraire de la pauvreté sont importantes : le nombre d'actifs occupés rapporté à la taille exerce un effet positif et significatif sur l'amélioration des conditions de vie des enfants. L'augmentation de la proportion des actifs occupés dans le ménage est synonyme de la diversification et la multiplication voire le cumul des sources de revenus et par conséquent de l'amélioration des conditions de vie des membres de ménage et notamment les enfants.

En somme, les enseignements de cette modélisation ont permis de marquer certains facteurs de la déficience des conditions de vie des enfants, notamment ceux liés aux caractéristiques sociodémographiques et aux

aptitudes éducatives et économiques des membres du ménage.

C'est ainsi que la pauvreté et la vulnérabilité des enfants sont plus répandues dans le milieu rural, dans les ménages dirigés par des analphabètes ou à faible capital scolaire, des personnes exerçant des professions à faible rentabilité économique (« manœuvres non agricoles », « ouvriers et manœuvres agricoles ») et « exploitants agricoles »).

Toutes choses égales par ailleurs, les enfants vivant dans des ménages à taille élevée, habitant des régions pauvres « Taza-Al Hoceima-Taouante », « Chaouia-Ourdigha », « Gharb-Chrarda-Bni Hssen », sont les plus exposés à la pauvreté et à la vulnérabilité.

Références bibliographiques

- Alkire S. & M. BinatSarwar (2009), « Multidimensional Measures of Poverty and wellbeing », *Working paper*, Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI).
- CCF (2004), *Understanding how children experience and respond to poverty*, Christian Children Fund.
- Cerioli A., Zani S. (1990), « A Fuzzy Approach To The Measurement Of Poverty », In: Dagum C., Zenga M. (eds) *Income and Wealth Distribution, Inequality and Poverty*. Studies in Contemporary Economics. Springer, Berlin, Heidelberg.
- CHIP (2002), « Country Overviews, Childhood Poverty Research and Policy Centre (CHIP) », in UNICEF (2006), *Children Living In Poverty: Overview Of Definitions, Measurements And Policy*, Global Policy Section, New York, 2006.
- CHIP (2004), « Children and poverty - some questions answered » in UNICEF (2006), *Children Living In Poverty: Overview Of Definitions, Measurements And Policy*, Global Policy Section, New York, 2006.
- Dagum C., Costa M., (2004), « Analysis and Measurement of Poverty. Univariate and Multivariate Approaches and their Policy Implications. A case of Study: Italy », In Dagum C. and Ferrari G. (eds.); *Household Behaviour, Equivalence Scales, Welfare and Poverty*, Springer Verlag, Germany, 221-271.
- Ezzrari A. (2010), « Pauvreté et inégalité des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007 : une approche multidimensionnelle », *Cahiers du Plan*, n° 30, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Feeny T. & al. (2005), *Understanding Children's Experience of Poverty: An Introduction to the DEV Framework*, Christian Children's Fund, Virginia.
- Feeny T. & Boyden J. (2003), *Children and Poverty: A Review of Contemporary Literature and Thought on Children and Poverty*, Christian Children's Fund (CCF), Richmond.
- Gordon D. (2006), « The concept and measurement of poverty », in Pantazis C., Gordon D. & Levitas R. (2006), *Poverty and Social Exclusion in Britain: The millennium survey*. Bristol, Policy Press.
- Gordon D. & al. (2003), *Child Poverty in the Developing World*, The Policy Press, Bristol. http://aa.ecn.cz/img_upload/65636e2e7a707261766f64616a737476/Child_poverty.pdf (site visité le 21 avril 2014).
- Hilaire Hounkpodote (2009), *Multidimensional Analysis of Poverty in Benin: A Fuzzy Subsets Approach*, Munich Personal RePEe Archive.
- Minujin A. & al. (2006), *The definition of Child poverty: a discussion of concepts and measurements*, International Institute for Environment and Development (IIED). Vol. 18 (2) <http://www.equityforchildren.org/wpcontent/uploads/2013/07/EandUPubfinal18.2Minujin.pdf> (site visité le 12 avril 2014).
- Minujin A. & E. Delamonica (2005), *Children living in poverty. A review of child poverty definitions, measurements, and policies*, UNICEF & New School University, New York.
- Peter Townsend (1979), *Poverty in the United Kingdom A Survey of Household Resources and Standards of Living*, London, Allen Lane and Penguin Books.
- Pi Alperin M.N., Seyte F. & Terraza M. (2005), *Mesure multidimensionnelle de la pauvreté en Argentine*, LAMETA, Université de Montpellier I.
- Roelen K. (2010), *False Positives Or Hidden Dimensions. The Definition And Measurement Of Child Poverty*, Thesis PhD, Published by Boekenplan, Maastricht. http://www.merit.unu.edu/training/alumni/alumni-profile/?staff_id=1476&stage=2%20-%2051k%20-%20Cached (site visité le 30 avril 2014).
- Sen A. (2000), *Development as Freedom*, OXFORD, University Press.
- Sen A. (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam North Holland.
- Soudi K. (2012), « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : cadre conceptuel, identification des déterminants et niveau de robustesse de leur mode de pondération », *les Cahiers du Plan*, n° 38, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- UNDP (2004), « Children and Poverty », *In Focus*, an online bulletin of the UNDP, International Poverty Centre (IPC), New York .
- UNICEF (2013), *la Situation des enfants dans le monde 2013*, UNICEF, New York.
- UNICEF (2007), *Etude mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants, 2001-2007*, Guide, Section des politiques et de la planification, New York.
- UNICEF (2005), *Defining Child Poverty*, <http://www.unicef.org/sowc05/english/povertyissue.html> (site visité le 27 avril 2014).
- UNICEF (2005), *la Situation des enfants dans le monde, 2005*, UNICEF, New York.

Tabulation statistique

I. Les indicateurs de privation et de pauvreté (%) des enfants selon les caractéristiques de l'enfant, du chef de ménage, du milieu environnant et le milieu de résidence en 2014

I.1. Milieu de résidence en 2014

Milieu de résidence	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
Urbain	5,2	2,4	40,0	0,9	5,6	0,3	12,0
Rural	22,4	22,0	44,0	9,7	23,4	5,4	88,0
National	12,8	11,0	43,6	4,8	13,4	2,6	100,0

I.2. Groupe d'âge de l'enfant en 2014

Groupe d'âge	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
0-4 ans	13,7	11,6	44,4	5,2	15,5	2,9	32,0
5-6 ans	17,2	21,0	44,2	9,3	17,0	5,1	20,6
7-14 ans	10,6	7,3	43,2	3,1	9,2	1,6	28,3
15-17 ans	13,9	13,2	42,0	5,5	18,5	2,9	19,1
<i>Urbain</i>							
0-4 ans	6,3	2,9	40,7	1,2	9,5	0,5	37,0
5-6 ans	6,7	4,7	40,4	1,9	4,4	0,6	21,3
7-14 ans	3,9	1,4	38,4	0,5	3,3	0,1	26,0
15-17 ans	5,5	2,2	40,6	0,9	5,2	0,4	15,7
<i>Rural</i>							
0-4 ans	22,9	22,5	45,0	10,1	23,0	5,8	31,3
5-6 ans	30,2	41,3	44,7	18,5	32,7	10,6	20,5
7-14 ans	19,1	14,5	43,8	6,4	16,6	3,5	28,7
15-17 ans	25,5	28,2	42,1	11,9	36,8	6,3	19,5

I.3. Sexe de l'enfant en 2014

Sexe de l'enfant	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	12,7	10,7	43,6	4,7	13,2	2,5	49,4
Féminin	12,9	11,4	43,5	4,9	13,7	2,6	50,6
<i>Urbain</i>							
Masculin	5,2	2,6	41,0	1,1	5,5	0,5	55,8
Féminin	5,1	2,1	38,7	0,8	5,7	0,2	44,2
<i>Rural</i>							
Masculin	22,0	20,8	44,0	9,1	22,8	5,1	48,5
Féminin	22,9	23,2	44,1	10,2	24,1	5,8	51,5

I.4. Région en 2014

Région	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	12,2	10,0	39,7	4,0	12,7	1,4	9,4
Oriental	13,4	13,3	46,5	6,2	12,6	4,2	8,0
Fès-Meknès	13,2	13,3	42,7	5,7	13,5	2,6	15,2
Rabat-Salé-Kénitra	11,5	9,0	43,7	3,9	13,5	2,5	10,7
Béni Mellal-Khénifra	15,0	14,6	44,7	6,5	14,8	4,2	10,4
Casablanca-Settat	10,3	8,2	41,6	3,4	10,7	1,5	14,4
Marrakech-Safi	17,2	16,5	45,7	7,5	19,2	4,6	21,1
Drâa-Tafilalet	15,0	11,0	43,2	4,7	15,3	2,2	5,4
Souss-Massa	11,0	5,9	42,2	2,5	11,3	0,8	4,2
Régions du Sud	7,0	4,4	46,3	2,0	6,5	1,8	1,2
<i>Milieu urbain</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	4,4	1,2	36,2	0,4	2,5	0,1	5,2
Oriental	7,0	5,4	44,0	2,4	7,2	1,4	16,5
Fès-Meknès	4,5	2,3	42,5	1,0	4,4	0,5	12,5
Rabat-Salé-Kénitra	5,8	2,3	38,6	0,9	8,4	0,3	15,0
Béni Mellal-Khénifra	5,4	3,4	42,1	1,4	4,0	0,8	9,1
Casablanca-Settat	5,0	2,1	37,0	0,8	6,0	0,0	20,7
Marrakech-Safi	5,1	2,4	37,4	0,9	5,9	0,1	9,6
Drâa-Tafilalet	6,1	2,8	46,9	1,3	5,6	1,0	3,8
Souss-Massa	5,3	1,8	39,8	0,7	4,5	0,2	5,8
Régions du Sud	4,0	1,0	34,1	0,3	5,0	0,0	1,8
<i>Milieu rural</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	22,0	20,9	39,9	8,3	25,4	3,1	10,0
Oriental	23,8	26,1	47,3	12,4	21,4	8,5	6,8
Fès-Meknès	24,6	27,6	42,8	11,8	25,3	5,4	15,5
Rabat-Salé-Kénitra	22,0	21,1	44,7	9,4	22,6	6,5	10,2
Béni Mellal-Khénifra	22,9	24,0	45,0	10,8	23,7	7,0	10,6
Casablanca-Settat	22,0	21,7	42,6	9,2	21,0	4,5	13,5
Marrakech-Safi	24,7	25,3	46,2	11,7	27,4	7,4	22,7
Drâa-Tafilalet	19,1	14,8	42,9	6,3	19,9	2,8	5,6
Souss-Massa	17,8	10,7	42,7	4,6	19,3	1,6	4,0
Régions du Sud	20,3	19,2	49,1	9,5	13,2	9,8	1,1

I.5. Taille du ménage en 2014

Taille du ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
< 4 personnes	9,7	8,2	46,7	3,8	9,4	2,9	5,0
4 à 5 personnes	10,0	8,3	43,6	3,6	9,8	2,0	31,1
6 à 7 personnes	13,6	11,2	43,4	4,9	14,8	2,6	31,8
8 à 9 personnes	17,2	15,6	44,2	6,9	18,5	3,4	17,4
10 personnes et plus	19,4	18,7	41,9	7,9	21,7	3,8	14,7
<i>Milieu urbain</i>							
< 4 personnes	5,1	3,0	44,9	1,3	6,8	0,9	10,9
4 à 5 personnes	4,4	2,0	39,1	0,8	5,0	0,2	42,2
6 à 7 personnes	5,5	2,2	40,1	0,9	5,3	0,3	27,8
8 à 9 personnes	7,2	3,4	38,4	1,3	6,7	0,2	12,8
10 personnes et plus	7,8	3,6	40,7	1,5	10,0	0,6	6,3
<i>Milieu rural</i>							
< 4 personnes	21,9	22,3	47,3	10,6	16,4	8,1	4,2
4 à 5 personnes	21,3	21,1	44,5	9,4	19,7	5,6	29,6
6 à 7 personnes	22,3	20,9	43,8	9,2	25,2	5,1	32,4
8 à 9 personnes	23,9	23,6	44,7	10,6	26,3	5,5	18,0
10 personnes et plus	23,6	24,2	42,0	10,1	25,9	4,9	15,8

I.6. Nombre d'enfants dans le ménage en 2014

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
1 enfant	9,3	6,5	45,5	3,0	9,8	1,8	8,8
2 enfants	9,9	7,8	43,3	3,4	10,0	1,8	20,5
3 enfants	12,1	9,6	42,5	4,1	13,1	2,0	23,9
4 enfants	15,8	14,5	43,6	6,3	16,4	3,4	21,8
5 enfants	19,0	18,5	44,2	8,2	21,1	4,5	12,5
6 enfants et plus	24,6	28,0	43,9	12,3	25,5	7,1	12,5
<i>Milieu urbain</i>							
1 enfant	4,2	1,9	43,8	0,8	4,8	0,5	14,9
2 enfants	4,5	2,2	38,0	0,8	5,1	0,1	31,8
3 enfants	5,3	2,2	40,2	0,9	5,2	0,3	25,8
4 enfants	6,5	2,6	42,0	1,1	6,8	0,5	14,5
5 enfants	6,9	3,5	36,2	1,3	6,3	0,2	6,8
6 enfants et plus	13,7	9,0	40,0	3,6	17,8	0,8	6,2

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>Milieu rural</i>							
1 enfant	20,5	16,8	45,9	7,7	20,9	4,8	7,9
2 enfants	20,6	19,0	44,5	8,4	19,5	5,1	19,0
3 enfants	21,4	19,7	42,9	8,4	23,8	4,2	23,6
4 enfants	23,2	23,7	43,8	10,4	23,8	5,6	22,8
5 enfants	25,2	26,2	44,8	11,7	28,8	6,7	13,3
6 enfants et plus	27,1	32,3	44,2	14,3	27,2	8,6	13,4

I.7. Sexe du chef de ménage en 2014

Sexe du chef de ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	13,1	11,2	43,6	4,9	13,8	2,6	92,6
Féminin	10,1	8,6	43,1	3,7	10,2	2,2	7,4
<i>Milieu urbain</i>							
Masculin	5,2	2,4	40,2	1,0	5,8	0,3	89,4
Féminin	4,6	2,2	38,6	0,8	4,1	0,2	10,6
<i>Milieu rural</i>							
Masculin	22,5	21,9	44,0	9,7	23,4	5,4	93,1
Féminin	21,7	22,2	44,0	9,8	23,1	6,6	6,9

I.8. Situation matrimoniale du chef de ménage en 2014

Situation matrimoniale du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Célibataire	10,0	7,7	42,7	3,3	14,7	2,2	0,3
Marié	13,0	11,2	43,6	4,9	13,8	2,6	93,9
Divorcé	8,2	6,2	45,7	2,8	5,5	2,3	0,7
Veuf	10,6	9,2	43,3	4,0	9,9	2,4	5,1
<i>Milieu urbain</i>							
Célibataire	5,7	2,3	33,9	0,8	9,2	0,0	0,7
Marié	5,2	2,4	40,1	1,0	5,8	0,3	91,7
Divorcé	6,0	4,2	39,8	1,7	3,8	0,7	3,4
Veuf	3,9	1,4	40,0	0,6	2,9	0,2	4,2
<i>Milieu rural</i>							
Célibataire	26,8	28,3	45,4	12,9	36,1	10,9	0,3
Marié	22,5	22,0	44,0	9,7	23,5	5,4	94,2
Divorcé	21,2	17,7	54,0	9,6	15,3	11,9	0,3
Veuf	21,8	22,0	43,7	9,6	21,7	6,2	5,2

I.9. Niveau scolaire du Chef de ménage en 2014

Niveau scolaire du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Aucun	17,1	16,4	44,3	7,2	17,7	4,3	75,5
Fondamental	10,2	7,1	41,5	2,9	11,1	1,1	22,0
Secondaire	5,2	2,8	38,6	1,1	5,4	0,2	2,2
Supérieur	2,3	0,5	38,1	0,2	3,1	0,0	2,3
<i>Milieu urbain</i>							
Aucun	7,1	3,8	41,7	1,6	7,3	0,7	58,1
Fondamental	5,1	2,0	38,1	0,8	5,4	0,2	34,7
Secondaire	3,0	1,1	34,8	0,4	3,5	0,0	6,1
Supérieur	1,6	0,2	41,9	0,1	2,8	0,0	1,1
<i>Milieu rural</i>							
Aucun	23,8	24,7	44,6	11,0	24,6	6,6	77,8
Fondamental	20,0	16,7	42,3	7,0	21,9	3,0	20,3
Secondaire	16,8	11,5	40,5	4,6	15,2	1,5	1,7
Supérieur	11,8	8,2	37,4	3,1	10,9	0,0	0,2

I.10. Diplôme du chef de ménage en 2014

Diplôme du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Sans diplôme	15,6	14,2	43,9	6,3	16,4	3,5	90,8
Fondamental	7,8	4,7	40,4	1,9	8,0	0,6	8,6
Secondaire	3,5	1,4	35,8	0,5	4,5	0,0	0,4
Supérieur	1,9	0,6	37,7	0,2	2,8	0,1	0,3
Formation professionnelle	3,2	0,3	36,4	0,1	5,0	0,0	0,1
<i>Milieu urbain</i>							
Sans diplôme	6,6	3,3	40,7	1,4	7,1	0,5	80,8
Fondamental	4,1	1,5	37,1	0,5	4,0	0,1	16,5
Secondaire	2,4	0,8	34,2	0,3	2,9	0,0	1,7
Supérieur	1,3	0,2	42,5	0,1	2,6	0,1	0,8
Formation professionnelle	2,5	0,2	33,6	0,1	4,4	0,0	0,3
<i>Milieu rural</i>							
Sans diplôme	23,1	23,3	44,3	10,3	24,1	6,0	92,1
Fondamental	18,6	14,2	41,4	5,9	19,7	2,3	7,5
Secondaire	15,9	7,8	37,6	2,9	22,1	0,0	0,2
Supérieur	13,2	7,1	34,9	2,5	6,2	0,0	0,2
Formation professionnelle	9,7	1,1	40,0	0,5	9,6	0,0	0,0

I.11. Type d'activité du chef de ménage en 2014

Type d'activité du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Actif occupé	13,3	11,6	43,6	5,1	14,1	2,7	89,8
Chômeur	12,5	10,2	44,5	4,5	13,7	2,6	2,0
Femme au Foyer	7,6	6,2	44,0	2,7	5,9	1,7	2,1
Retraité, Rentier	5,7	3,0	42,2	1,3	6,1	0,7	1,2
Autres	14,1	11,1	42,7	4,7	14,3	2,5	5,0
<i>Milieu urbain</i>							
Actif occupé	5,3	2,5	39,7	1,0	5,9	0,3	86,9
Chômeur	7,2	4,7	42,6	2,0	6,4	1,5	4,8
Femme au Foyer	3,6	1,2	39,0	0,5	3,1	0,2	2,5
Retraité, Rentier	2,8	0,6	38,5	0,2	2,9	0,0	1,6
Autres	5,9	2,4	44,9	1,1	5,4	0,8	4,2
<i>Milieu rural</i>							
Actif occupé	22,7	22,5	44,1	9,9	23,8	5,6	90,2
Chômeur	20,8	18,8	45,2	8,5	25,1	4,4	1,7
Femme au Foyer	18,8	19,8	44,9	8,9	13,6	5,9	2,0
Retraité, Rentier	18,1	13,6	42,9	5,8	19,8	3,7	1,1
Autres	21,1	18,5	42,4	7,8	21,9	3,9	5,1

I.12. Situation dans la profession du chef de ménage en 2014

Situation dans la profession du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Employeur	7,9	6,3	44,2	2,8	6,3	1,6	1,7
Indépendant	15,6	14,1	43,4	6,1	16,4	3,2	54,9
Salarié	11,6	9,7	44,1	4,3	12,4	2,5	42,5
Apprenti, aide familiale	22,7	23,5	39,7	9,3	29,1	2,5	0,8
<i>Milieu urbain</i>							
Employeur	2,6	0,7	43,9	0,3	1,9	0,0	1,1
Indépendant	5,7	3,0	39,0	1,2	5,7	0,3	41,9
Salarié	5,4	2,4	40,2	1,0	6,3	0,4	57,0
Apprenti, aide familiale	4,6	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Milieu rural</i>							
Employeur	20,3	19,3	44,3	8,5	16,4	5,2	1,8
Indépendant	22,9	22,2	43,8	9,7	24,3	5,3	56,6
Salarié	22,6	22,8	44,8	10,2	23,4	6,2	40,6
Apprenti, aide familiale	25,0	26,5	39,7	10,5	32,8	2,8	1,0

I.13. Profession du chef de ménage en 2014

Profession du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	2,3	0,9	50,7	0,4	3,2	0,5	0,3
Cadres moyens	2,4	0,8	39,7	0,3	3,2	0,1	0,3
Employés	6,4	3,3	41,8	1,4	7,5	0,6	2,4
Commerçants	8,2	4,9	42,0	2,0	8,7	1,0	5,0
Exploitants agricoles	23,1	23,8	43,4	10,3	23,9	5,2	39,0
Artisans et ouvriers qualifiés	11,7	8,9	44,0	3,9	11,9	2,2	16,7
Ouvriers et manœuvres agricoles	22,8	24,3	44,7	10,9	26,2	6,3	18,9
Conducteurs d'installation	7,9	3,6	44,0	1,6	7,5	0,7	1,9
Manœuvres non agricoles	13,1	11,3	43,2	4,9	13,5	2,7	15,5
<i>Milieu urbain</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	1,4	0,2	36,9	0,1	2,4	0,0	0,4
Cadres moyens	1,5	0,3	44,7	0,2	2,2	0,1	0,8
Employés	3,2	0,9	39,1	0,3	4,2	0,2	4,3
Commerçants	3,8	1,3	36,9	0,5	4,0	0,1	7,7
Exploitants agricoles	9,9	8,4	41,4	3,5	7,9	1,0	6,7
Artisans et ouvriers qualifiés	6,6	3,4	41,1	1,4	7,2	0,5	34,3
Ouvriers et manœuvres agricoles	10,5	6,5	46,5	3,0	10,4	2,0	8,1
Conducteurs d'installation	4,3	0,9	35,1	0,3	4,6	0,0	2,9
Manœuvres non agricoles	8,0	4,4	37,6	1,7	8,7	0,4	34,4
<i>Milieu rural</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	16,4	11,6	53,4	6,2	14,7	7,4	0,3
Cadres moyens	11,4	5,6	36,6	2,0	13,8	0,0	0,2
Employés	18,3	12,2	42,6	5,2	19,8	2,1	2,2
Commerçants	19,1	13,8	43,1	5,9	20,2	3,3	4,6
Exploitants agricoles	23,9	24,7	43,4	10,7	24,9	5,5	43,4
Artisans et ouvriers qualifiés	21,1	19,4	44,9	8,7	20,8	5,4	14,3
Ouvriers et manœuvres agricoles	25,8	28,6	44,6	12,7	30,0	7,4	20,3
Conducteurs d'installation	16,9	10,2	45,9	4,7	14,7	2,6	1,8
Manœuvres non agricoles	23,8	25,7	45,2	11,6	23,6	7,8	12,9

II. Les indicateurs de privation et de pauvreté (%) des enfants selon les caractéristiques de l'enfant, du chef de ménage, du milieu environnant et le milieu de résidence en 2007

II.1. Milieu de résidence en 2007

Milieu de résidence	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
Urbain	7,8	6,1	43,0	2,6	7,2	1,3	14,3
Rural	33,1	46,9	49,8	23,4	21,4	20,4	85,7
National	18,9	24,0	48,8	11,8	13,4	9,7	100,0

II.2. Groupe d'âge de l'enfant en 2007

Groupe d'âge	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
0-4 ans	18,7	22,8	47,8	10,9	15,6	9,9	25,1
5-6 ans	24,8	34,2	52,9	18,1	15,2	16,8	14,6
7-14 ans	17,1	21,6	48,0	10,4	10,0	7,7	41,2
15-17 ans	20,6	26,4	48,6	12,8	17,6	10,3	20,2
<i>Urbain</i>							
0-4 ans	8,9	8,1	42,8	3,5	9,5	1,5	34,3
5-6 ans	9,5	7,0	49,7	3,5	8,5	3,1	11,14
7-14 ans	6,5	4,9	41,1	2,0	5,4	0,8	35,9
15-17 ans	8,5	6,1	42,9	2,6	7,6	1,3	17,8
<i>Rural</i>							
0-4 ans	31,3	41,7	49,1	20,5	23,5	20,6	23,5
5-6 ans	42,1	64,7	53,3	34,5	22,9	32,2	15,22
7-14 ans	30,8	43,3	49,0	21,2	15,9	16,8	42,1
15-17 ans	36,1	52,6	49,5	26,1	30,5	22,0	20,6

II.3. Sexe de l'enfant en 2007

Sexe de l'enfant	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	18,7	23,6	48,3	11,4	13,9	9,1	49,8
Féminin	19,1	24,6	49,3	12,0	12,9	10,3	50,2
<i>Urbain</i>							
Masculin	8,1	6,6	43,5	2,6	7,5	1,6	54,5
Féminin	7,5	5,7	42,2	2,4	6,9	1,0	45,5
<i>Rural</i>							
Masculin	32,1	44,9	49,1	22,1	21,9	18,6	49,1
Féminin	34,2	49,1	50,4	24,7	20,7	22,4	50,9

II.4. Région en 2007

Région	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
--------	-----	---	---	----------------	------	------	--------

National

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	19,1	22,9	49,5	11,3	14,3	9,5	10,6
Oriental	16,2	17,1	54,5	9,3	9,9	9,6	4,5
Fès-Meknès	17,3	22,1	49,8	11,0	9,8	10,3	11,2
Rabat-Salé-Kénitra	15,3	20,2	47,8	9,7	10,1	8,3	10,4
Béni Mellal-Khénifra	20,4	27,9	45,9	12,8	14,1	8,7	8,7
Casablanca-Settat	16,1	18,9	46,9	8,9	14,7	6,1	14,9
Marrakech-Safi	27,2	39,4	51,1	20,1	17,0	18,1	23,6
Drâa-Tafilalet	22,1	25,9	44,0	11,4	21,3	5,5	6,2
Souss-Massa	18,8	24,1	49,3	11,9	9,5	10,9	8,4
Régions du Sud	13,6	13,4	43,7	5,8	14,8	3,1	1,7

Milieu urbain

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	8,0	5,9	44,6	2,6	6,8	1,5	10,2
Oriental	5,5	1,6	46,2	0,8	3,6	0,6	1,9
Fès-Meknès	8,3	7,9	46,0	3,6	5,5	2,6	17,3
Rabat-Salé-Kénitra	6,4	5,6	39,7	2,2	6,8	0,7	13,3
Béni Mellal-Khénifra	9,1	8,0	41,4	3,3	8,6	1,7	8,5
Casablanca-Settat	7,7	5,0	44,0	2,2	10,0	0,9	17,9
Marrakech-Safi	5,9	3,7	36,0	1,3	6,1	0,1	5,8
Drâa-Tafilalet	10,4	8,5	44,7	3,8	4,6	1,6	4,3
Souss-Massa	9,4	9,7	45,3	4,4	4,9	2,7	13,2
Régions du Sud	10,8	10,4	38,5	4,0	12,7	1,0	7,7

Milieu rural

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	32,0	42,6	50,2	21,4	22,9	18,8	10,7
Oriental	34,1	43,0	55,0	23,6	20,6	24,7	4,9
Fès-Meknès	31,9	45,0	50,8	22,9	16,7	22,7	10,2
Rabat-Salé-Kénitra	32,7	49,1	49,6	24,4	16,5	23,3	9,9
Béni Mellal-Khénifra	31,3	47,1	46,7	22,0	19,5	15,5	8,7
Casablanca-Settat	31,9	45,0	47,5	21,4	23,5	16,0	14,4
Marrakech-Safi	39,9	60,6	51,7	31,3	23,5	28,8	26,5
Drâa-Tafilalet	27,3	33,6	44,0	14,8	28,7	7,3	6,5
Souss-Massa	30,4	41,7	50,4	21,0	15,2	21,0	7,6
Régions du Sud	30,9	31,3	54,3	17,0	27,8	15,6	0,6

II.5. Taille du ménage en 2007

Taille du ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
< 4 personnes	14,7	19,9	47,7	9,5	9,7	7,6	4,5
4 à 5 personnes	14,6	18,2	48,9	8,9	9,6	7,4	26,4
6 à 7 personnes	19,3	24,3	48,0	11,7	14,2	9,0	32,7
8 à 9 personnes	24,3	32,9	49,6	16,3	14,8	14,5	20,5
10 personnes et plus	25,8	31,5	49,4	15,6	22,0	13,1	16,0
<i>Milieu urbain</i>							
< 4 personnes	7,0	6,8	44,3	3,0	7,5	1,4	7,7
4 à 5 personnes	6,5	5,4	44,1	2,4	6,3	1,4	37,9
6 à 7 personnes	8,2	5,9	40,5	2,4	8,1	0,9	30,5
8 à 9 personnes	10,3	8,5	43,7	3,7	7,6	1,8	16,2
10 personnes et plus	10,2	7,1	44,2	3,1	7,7	1,5	7,7
<i>Milieu rural</i>							
< 4 personnes	33,3	51,3	48,8	25,0	14,9	22,5	4,0
4 à 5 personnes	32,5	46,5	50,2	23,4	17,0	20,8	24,5
6 à 7 personnes	32,7	46,7	49,2	22,9	21,8	18,9	33,0
8 à 9 personnes	35,1	51,7	50,4	26,1	20,3	24,2	21,2
10 personnes et plus	32,7	42,3	49,8	21,1	28,3	18,3	17,3

II.6. Nombre d'enfants dans le ménage en 2007

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
1 enfant	13,2	16,6	45,4	7,5	10,5	5,2	8,2
2 enfants	13,6	15,9	46,6	7,4	10,7	5,4	16,4
3 enfants	16,3	19,3	48,0	9,2	12,3	7,1	21,6
4 enfants	23,8	31,5	50,3	15,8	15,1	14,1	23,7
5 enfants	26,8	39,1	48,5	19,0	15,5	15,6	16,4
6 enfants et plus	31,9	41,5	52,6	21,8	23,7	21,3	13,6
<i>Milieu urbain</i>							
1 enfant	5,7	4,8	42,2	2,0	5,6	0,8	11,5
2 enfants	6,1	4,7	41,2	1,9	6,2	0,9	23,1
3 enfants	7,7	5,8	43,5	2,5	7,4	1,4	28,3
4 enfants	10,4	7,8	45,0	3,5	9,0	2,2	19,1
5 enfants	10,0	8,0	40,1	3,2	7,0	0,9	9,2
6 enfants et plus	16,6	17,6	45,4	8,0	14,1	3,9	8,8

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>Milieu rural</i>							
1 enfant	29,7	42,4	46,1	19,6	21,3	14,8	7,7
2 enfants	29,3	39,3	47,9	18,8	20,1	15,0	15,3
3 enfants	30,6	41,6	49,0	20,4	20,2	16,6	20,5
4 enfants	35,5	52,2	51,0	26,6	20,4	24,5	24,4
5 enfants	37,6	59,2	49,3	29,2	21,1	25,1	17,6
6 enfants et plus	36,2	48,1	53,3	25,6	26,3	26,1	14,4

II.7. Sexe du chef de ménage en 2007

Sexe du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	19,3	24,5	49,0	12,0	13,8	10,0	90,9
Féminin	15,8	20,6	47,1	9,7	10,2	7,0	9,1
<i>Milieu urbain</i>							
Masculin	7,9	6,1	43,0	2,6	7,4	1,3	86,9
Féminin	7,0	6,7	42,9	2,9	5,4	1,4	13,1
<i>Milieu rural</i>							
Masculin	33,3	47,1	49,9	23,5	21,6	33,3	91,6
Féminin	31,5	45,3	48,2	21,8	18,6	31,5	8,4

II.8. Situation matrimoniale du chef de ménage en 2007

Situation matrimoniale du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Célibataire	13,4	9	42	3,8	19,2	1,2	0,2
Marié	19,3	24,6	48,9	12	13,7	10	94,6
Divorcé	10,3	12,9	41,1	5,3	6,9	1,5	0,6
Veuf	15,6	19,7	47,5	9,4	8,8	7,1	4,6
<i>Milieu urbain</i>							
Célibataire	9,3	5,4	45	2,4	15,5	1,9	0,5
Marié	7,9	6,1	43	2,6	7,4	1,3	91,6
Divorcé	8,4	10,3	41	4,2	6	0,9	2,9
Veuf	6	4,9	42,5	2,1	4	0,8	5,0
<i>Milieu rural</i>							
Célibataire	20,4	15,1	40,2	6,1	25,6	0,0	0,1
Marié	33,3	47,3	49,9	23,6	21,6	20,7	95,1
Divorcé	21,3	28,2	41,4	11,7	12,3	5,3	0,2
Veuf	31,2	43,5	48,5	21,1	16,6	17,1	4,6

II.9. Niveau scolaire du Chef de ménage en 2007

Niveau scolaire du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Aucun	24,6	33,2	49,5	16,4	16,7	13,9	79,6
Fondamental	13,9	14,9	46,4	6,9	11,0	5,1	18,6
Secondaire	6,1	5,2	43,3	2,2	4,7	1,7	1,5
Supérieur	2,5	1,8	39,4	0,7	2,6	0,3	0,4
<i>Milieu urbain</i>							
Aucun	10,5	9,8	43,7	4,3	9,5	2,2	70,1
Fondamental	7,0	4,1	41,3	1,7	7,1	0,8	24,0
Secondaire	3,9	2,3	41,4	1,0	3,0	0,5	4,2
Supérieur	1,6	1,2	39,2	0,5	1,2	0,2	1,7
<i>Milieu rural</i>							
Aucun	35,0	50,6	50,3	25,4	22,0	22,7	81,1
Fondamental	28,2	37,4	47,6	17,8	19,1	14,0	17,7
Secondaire	24,1	28,6	44,6	12,8	18,6	12,1	1,1
Supérieur	15,8	9,7	39,6	3,8	22,6	1,7	0,2

II.10. Diplôme du chef de ménage en 2007

Diplôme du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Sans diplôme	17,7	21,2	47,3	10,0	13,2	7,7	82,4
Fondamental	9,1	7,6	43,8	3,3	8,0	2,1	15,8
Secondaire	4,0	3,3	42,0	1,4	2,9	1,5	0,9
Supérieur	2,1	2,1	39,3	0,8	2,6	0,3	0,8
Formation professionnelle	2,1	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	—
<i>Milieu urbain</i>							
Sans diplôme	8,0	5,3	43,2	2,3	7,7	1,1	64,0
Fondamental	5,8	3,3	41,0	1,4	5,2	0,7	15,8
Secondaire	1,7	0,0	—	0,0	1,2	0,0	0,9
Supérieur	1,6	2,0	39,2	0,8	1,5	0,3	0,8
Formation professionnelle	1,6	0,0	—	0,0	1,3	0,0	—
<i>Milieu rural</i>							
Sans diplôme	30,1	41,6	47,9	20,0	20,1	16,3	64,0
Fondamental	24,3	27,6	45,4	12,5	20,7	8,9	31,6
Secondaire	23,9	31,9	42,0	13,4	18,1	14,2	—
Supérieur	16,9	3,7	40,7	1,5	37,9	0,0	4,4
Formation professionnelle	10,4	0,0	—	0,0	14,6	0,0	—

II.11. Type d'activité du chef de ménage en 2007

Type d'activité du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Actif occupé	20,4	26,7	49,0	13,1	14,3	10,9	91,7
Chômeur	15,8	14,8	47,3	7,0	15,3	4,9	1,1
Femme au Foyer	9,3	8,1	42,4	3,4	8,8	1,3	1,7
Retraité, Rentier	5,7	2,7	38,3	1,0	6,0	0,3	0,6
Autres	19,2	23,4	49,4	11,6	11,1	10,2	4,9
<i>Milieu urbain</i>							
Actif occupé	8,3	6,9	43,0	3,0	7,8	1,5	87,8
Chômeur	9,0	3,0	41,1	1,2	12,5	0,4	1,0
Femme au Foyer	5,0	3,1	39,4	1,2	4,6	0,4	3,5
Retraité, Rentier	3,2	1,4	39,4	0,5	2,0	0,1	1,8
Autres	9,1	7,5	46,0	3,5	7,6	2,2	6,0
<i>Milieu rural</i>							
Actif occupé	34,0	48,9	49,9	24,4	21,5	21,5	92,3
Chômeur	28,2	36,4	48,3	17,5	20,4	13,1	1,2
Femme au Foyer	23,1	24,2	43,7	10,6	22,6	4,4	1,4
Retraité, Rentier	17,9	9,5	37,6	3,6	26,1	1,0	0,4
Autres	31,3	42,3	50,1	21,2	15,3	19,7	4,7

II.12. Situation dans la profession du chef de ménage en 2007

Situation dans la profession du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Employeur	14,0	17,0	47,8	8,1	9,4	5,6	2,9
Indépendant	26,7	36,4	49,7	18,1	18,6	15,7	57,7
Salarié	15,8	19,3	47,8	9,2	11,3	7,3	38,9
Apprenti, Aide Familiale	29,6	38,8	53,8	20,9	13,6	20,3	0,5
<i>Milieu urbain</i>							
Employeur	4,8	3,0	40,9	1,2	4,6	0,0	2,3
Indépendant	8,6	6,0	41,5	2,5	8,3	0,9	21,6
Salarié	8,6	7,4	43,4	3,2	8,0	1,7	76,1
Apprenti, Aide Familiale	9,8	0,0	—	0,0	12,8	0,0	0,0
<i>Milieu rural</i>							
Employeur	28,7	39,1	48,7	19,1	17,0	14,4	3,0
Indépendant	34,8	49,9	50,1	25,0	23,1	22,3	63,4
Salarié	32,8	47,6	49,4	23,5	19,3	20,3	33,0
Apprenti, Aide Familiale	38,8	57,0	53,8	30,6	13,9	29,8	0,6

II.1.3 Profession du chef de ménage en 2007

Profession du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	2,1	3,1	37,4	1,2	0,5	0,0	0,3
Cadres moyens	3,5	1,3	55,4	0,7	4,6	0,9	0,2
Employés	8,3	6,8	44,5	3,0	6,5	2,2	2,0
Commerçants	11,8	11,0	44,2	4,9	11,2	3,1	3,9
Exploitants agricoles	35,1	51,3	50,6	25,9	22,2	23,3	45,8
Artisans et ouvriers qualifiés	15,0	16,1	47,3	7,6	12,4	6,1	10,7
Ouvriers et manœuvres agricoles	31,9	48,0	48,6	23,3	19,8	19,5	13,7
Conducteurs d'installation	9,7	6,9	42,2	2,9	7,8	1,0	1,6
Manœuvres non agricoles	21,0	27,2	48,0	13,0	14,8	9,8	15,1
<i>Milieu urbain</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	1,6	2,0	41,2	0,8	0,5	0,0	1,5
Cadres moyens	2,0	0,2	34,2	0,1	3,5	0,0	0,2
Employés	5,5	3,3	41,4	1,4	4,9	0,6	5,6
Commerçants	6,6	4,7	40,5	1,9	6,1	0,7	8,6
Exploitants agricoles	11,6	8,5	44,0	3,7	12,3	2,0	2,8
Artisans et ouvriers qualifiés	8,7	5,5	40,4	2,2	9,2	0,8	18,6
Ouvriers et manœuvres agricoles	20,3	30,2	44,4	13,4	11,2	8,1	14,1
Conducteurs d'installation	6,6	3,1	38,2	1,2	6,4	0,0	3,9
Manœuvres non agricoles	13,6	13,3	45,3	6,0	12,7	3,6	33,6
<i>Milieu rural</i>							
Res, hiérarchiques et cadres supérieurs	22,1	54,3	30,6	16,6	0,0	0,0	0,1
Cadres moyens	17,4	11,5	59,3	6,8	15,0	9,5	0,2
Employés	24,2	26,7	46,7	12,5	15,7	11,2	1,3
Commerçants	25,3	26,8	45,9	12,3	24,0	9,4	3,2
Exploitants agricoles	36,4	53,6	50,6	27,2	22,8	24,4	52,9
Artisans et ouvriers qualifiés	31,6	44,1	49,6	21,9	20,9	20,1	9,4
Ouvriers et manœuvres agricoles	35,6	53,7	49,4	26,5	22,6	23,1	13,0
Conducteurs d'installation	20,6	20,3	44,2	9,0	12,9	4,4	1,2
Manœuvres non agricoles	34,7	52,9	49,3	26,1	18,8	21,1	12

III. Les indicateurs de privation et de pauvreté (%) des enfants selon les caractéristiques de l'enfant, du chef de ménage, du milieu environnant et le milieu de résidence en 2001

III.1. Milieu de résidence en 2001

Milieu de résidence	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
Urbain	11,5	11,8	44,9	5,3	8,5	3,3	14,3
Rural	47,0	74,5	56,4	42,0	12,4	45,1	85,7
National	29,5	43,6	54,9	23,9	10,5	24,5	100,0

III.2. Groupe d'âge de l'enfant en 2001

Groupe d'âge	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
0-4 ans	29,0	45,4	51,8	23,5	11,1	25,5	25,1
5-6 ans	37,1	52,7	60,9	32,1	10,3	35,8	13,2
7-14 ans	27,0	40,1	53,4	21,4	9,9	20,0	43,6
15-17 ans	32,0	45,1	58,2	26,2	11,3	28,1	18,6
<i>Urbain</i>							
0-4 ans	11,3	11,6	44,0	5,1	9,3	3,0	22,5
5-6 ans	15,2	16,9	48,7	8,2	10,5	6,5	15,1
7-14 ans	10,0	10,2	42,7	4,4	7,2	2,3	41,9
15-17 ans	13,3	13,0	47,5	6,2	9,8	4,6	20,9
<i>Rural</i>							
0-4 ans	44,5	74,9	52,8	39,6	12,7	45,2	25,5
5-6 ans	56,9	85,0	63,1	53,6	10,1	62,3	12,9
7-14 ans	44,1	70,1	54,9	38,5	12,7	37,8	43,8
15-17 ans	52,0	79,3	60,0	47,6	12,9	53,2	18,3

III.3. sexe de l'enfant en 2001

Sexe de l'enfants	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	29,3	43,5	54,3	23,6	10,9	23,8	50,9
Féminin	29,7	43,8	55,4	24,3	10,1	25,2	49,1
<i>Urbain</i>							
Masculin	11,6	12,1	45,0	5,4	8,9	3,5	51,5
Féminin	11,3	11,5	44,8	5,2	8,1	3,2	48,5
<i>Rural</i>							
Masculin	46,0	73,2	55,7	40,8	12,9	43,1	50,8
Féminin	48,0	75,9	57,0	43,3	12,0	47,2	49,2

III.4. Région en 2001

Région	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	31,1	46,4	56,1	26,0	9,1	27,9	11,7
Oriental	27,1	40,2	51,8	20,8	11,4	19,3	5,9
Fès-Meknès	33,0	48,5	58,0	28,1	9,0	30,8	16,1
Rabat-Salé-Kénitra	26,7	41,2	52,8	21,8	9,7	21,2	12,9
Béni Mellal-Khénifra	31,4	44,6	58,0	25,9	11,4	29,1	8,7
Casablanca-Settat	23,9	34,4	53,0	18,2	9,2	17,7	12,9
Marrakech-Safi	38,3	59,8	56,7	33,9	9,2	36,5	18,8
Drâa-Tafilalet	27,4	37,0	47,4	17,6	20,0	13,5	4,3
Souss-Massa	27,5	39,1	52,2	20,4	14,4	19,0	8,0
Régions du Sud	11,7	14,3	43,2	6,2	6,0	3,2	0,6
<i>Milieu urbain</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	10,4	9,1	43,3	3,9	8,7	2,3	8,4
Oriental	15,7	18,4	48,2	8,9	9,5	6,8	11,9
Fès-Meknès	12,3	12,6	47,7	6,0	8,4	4,4	15,1
Rabat-Salé-Kénitra	12,7	16,6	45,0	7,5	8,5	5,0	23,4
Béni Mellal-Khénifra	8,9	7,2	46,3	3,3	8,3	2,2	4,4
Casablanca-Settat	10,6	10,1	41,4	4,2	7,8	1,5	18,6
Marrakech-Safi	10,7	10,4	43,4	4,5	8,7	2,8	8,1
Drâa-Tafilalet	10,8	5,6	44,4	2,5	10,2	2,1	1,0
Souss-Massa	11,3	9,8	45,7	4,5	10,7	3,2	6,5
Régions du Sud	9,8	11,3	44,0	5,0	5,1	2,9	2,9
<i>Milieu rural</i>							
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	50,6	81,5	57,4	46,8	9,4	51,9	12,3
Oriental	42,9	70,2	53,2	37,3	14,1	36,5	5,0
Fès-Meknès	52,2	81,7	59,5	48,6	9,5	55,3	16,2
Rabat-Salé-Kénitra	47,6	78,0	55,3	43,1	11,6	45,5	11,3
Béni Mellal-Khénifra	47,1	70,6	58,9	41,6	13,6	47,8	9,4
Casablanca-Settat	48,3	79,0	55,7	44,0	11,8	47,4	12,1
Marrakech-Safi	51,7	83,9	57,5	48,2	9,5	52,9	20,5
Drâa-Tafilalet	31,7	45,3	47,5	21,5	22,5	16,5	4,8
Souss-Massa	39,7	61,2	53,0	32,4	17,2	30,8	8,3
Régions du Sud	24,8	34,3	41,3	14,2	11,9	4,7	0,2

III.5. Taille du ménage en 2001

Taille du ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
< 4 personnes	22,0	31,7	52,9	16,8	10,3	16,6	2,0
4 à 5 personnes	23,7	34,7	54,0	18,8	9,0	19,1	17,5
6 à 7 personnes	28,1	41,7	54,5	22,7	9,6	23,3	31,4
8 à 9 personnes	33,0	48,7	55,7	27,1	11,2	28,0	24,9
10 personnes et plus	35,3	52,6	55,1	29,0	13,0	29,8	24,1
<i>Milieu urbain</i>							
< 4 personnes	9,7	9,7	43,9	4,2	9,3	2,0	3,1
4 à 5 personnes	9,9	11,0	45,0	4,9	7,3	3,1	25,8
6 à 7 personnes	11,0	11,6	45,1	5,2	7,3	3,5	34,4
8 à 9 personnes	13,5	13,3	45,2	6,0	10,7	3,9	22,5
10 personnes et plus	13,5	12,3	44,2	5,4	10,7	3,0	14,2
<i>Milieu rural</i>							
< 4 personnes	46,7	76,1	55,1	42,0	12,3	46,0	3,1
4 à 5 personnes	46,3	73,5	56,2	41,3	11,8	45,2	25,8
6 à 7 personnes	47,0	74,8	56,2	42,0	12,0	45,0	34,4
8 à 9 personnes	48,3	76,5	57,1	43,7	11,6	46,9	22,5
10 personnes et plus	46,3	72,9	56,1	40,9	14,2	43,2	14,2

III.6. Nombre d'enfants dans le ménage en 2001

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
1 enfant	19,0	27,1	52,1	14,1	8,2	14,2	4,7
2 enfants	21,6	31,3	52,0	16,2	9,8	15,8	12,2
3 enfants	25,4	37,2	53,3	19,8	9,7	19,4	19,9
4 enfants	30,3	45,1	54,4	24,5	10,5	24,7	20,6
5 enfants	36,0	54,0	56,1	30,3	10,8	32,3	18,5
6 enfants et plus	40,8	60,9	57,4	35,0	13,2	37,4	24,3
<i>Milieu urbain</i>							
1 enfant	7,4	6,6	40,8	2,7	6,4	1,0	5,8
2 enfants	9,2	9,0	44,7	4,0	7,9	2,8	16,7
3 enfants	10,3	11,3	43,6	4,9	6,5	2,6	25,3
4 enfants	12,5	12,4	44,6	5,5	9,3	3,4	20,7
5 enfants	16,6	18,8	47,2	8,9	11,2	7,0	19,3
6 enfants et plus	15,8	15,2	46,9	7,1	12,9	4,4	12,1

Nombre d'enfants dans le ménage	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>Milieu rural</i>							
1 enfant	44,1	70,9	54,4	38,6	12,2	42,4	5,8
2 enfants	43,0	69,8	53,6	37,4	13,1	38,4	16,7
3 enfants	44,6	70,4	55,3	38,9	13,6	40,8	25,3
4 enfants	47,2	76,0	56,0	42,6	11,6	45,0	19,3
5 enfants	49,0	77,6	57,6	44,7	10,5	49,2	19,3
6 enfants et plus	49,8	77,5	58,2	45,1	13,3	49,4	12,1

III.7. Sexe du chef de ménage en 2001

Sexe du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Masculin	30,3	45,0	55,0	24,8	10,4	25,5	92,3
Féminin	23,1	31,8	53,0	16,9	11,1	16,0	7,7
<i>Milieu urbain</i>							
Masculin	11,6	12,0	44,8	5,4	8,5	3,4	88,5
Féminin	10,9	10,2	46,2	4,7	8,5	3,0	11,5
<i>Milieu rural</i>							
Masculin	47,4	75,2	56,5	42,5	12,2	45,7	92,9
Féminin	42,9	67,2	54,7	36,8	15,3	37,1	7,2

III.8. Situation matrimoniale du chef de ménage en 2001

Situation matrimoniale du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Célibataire	23,1	36,9	50,2	18,5	7,2	16,4	0,9
Marié	30,0	44,4	55,0	24,4	10,6	25,1	93,1
Divorcé	19,0	24,5	49,9	12,2	12,6	10,1	0,7
Veuf	25,4	37,9	52,9	20,1	8,7	19,6	5,4
<i>Milieu urbain</i>							
Célibataire	7,1	6,6	44,9	3,0	3,7	1,7	0,6
Marié	11,5	11,8	44,8	5,3	8,6	3,3	89,5
Divorcé	14,0	15,2	47,4	7,2	12,0	4,7	2,6
Veuf	11,0	11,6	45,1	5,2	7,5	3,2	7,2
<i>Milieu rural</i>							
Célibataire	42,0	72,9	50,8	37,0	11,3	33,9	0,9
Marié	47,2	74,6	56,5	42,2	12,5	45,3	93,6
Divorcé	41,7	66,7	52,5	35,0	15,1	34,7	0,4
Veuf	45,6	74,8	54,7	40,9	10,5	42,7	5,1

III.9. Niveau scolaire du Chef de ménage en 2001

Niveau scolaire du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Aucun	35,4	53,9	55,5	29,9	10,9	35,4	84,7
Fondamental	20,0	26,2	51,6	13,5	11,3	20,0	14,4
Secondaire	6,4	5,9	42,2	2,5	5,5	6,4	0,6
Supérieur	4,5	4,5	43,5	1,9	3,1	4,5	0,3
<i>Milieu urbain</i>							
Aucun	14,1	15,6	44,9	7,0	10,0	4,3	70,5
Fondamental	10,4	9,7	45,5	4,4	8,2	3,1	27,1
Secondaire	4,0	1,6	38,0	0,6	4,1	0,1	1,1
Supérieur	3,2	2,7	36,6	1,0	2,6	0,0	1,2
<i>Milieu rural</i>							
Aucun	48,6	77,6	56,9	44,1	11,4	47,7	86,9
Fondamental	39,8	60,5	53,6	32,4	17,6	33,4	12,5
Secondaire	27,7	44,1	43,6	19,2	17,8	11,9	0,5
Supérieur	26,6	33,7	52,6	17,7	11,1	14,1	0,1

III.10. Diplôme du chef de ménage en 2001

Diplôme du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Sans diplôme	33,1	49,6	55,1	27,3	11,3	28,2	95,7
Fondamental	13,2	15,9	49,8	7,9	7,7	6,9	3,8
Secondaire	4,7	4,4	37,8	1,6	2,9	0,0	0,1
Supérieur	4,5	4,3	47,8	2,1	3,1	1,3	0,2
Formation professionnelle	5,1	3,8	41,4	1,6	4,7	0,7	0,2
<i>Milieu urbain</i>							
Sans diplôme	13,6	14,6	45,1	6,6	10,0	4,2	90,4
Fondamental	7,0	5,5	45,0	2,5	5,4	1,6	7,9
Secondaire	3,7	2,5	39,6	1,0	2,5	0,0	0,5
Supérieur	3,1	2,5	36,3	0,9	2,7	0,0	0,7
Formation professionnelle	3,4	1,3	34,9	0,4	4,0	0,0	0,5
<i>Milieu rural</i>							
Sans diplôme	47,7	75,8	56,6	42,9	12,3	46,2	96,5
Fondamental	35,5	53,3	51,6	27,5	16,1	26,0	3,2
Secondaire	23,4	40,1	35,6	14,3	10,7	0,0	0,1
Supérieur	32,5	39,1	62,7	24,5	11,4	26,3	0,1
Formation professionnelle	24,4	33,2	44,3	14,7	13,6	8,4	0,2

III.11. Type d'activité du chef de ménage en 2001

Type d'activité du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Actif occupé	31,4	47,1	55,3	26,0	10,6	27,0	89,2
Chômeur	22,9	30,9	51,4	15,9	10,5	14,2	1,6
Femme au Foyer	17,0	20,3	51,4	10,4	11,0	8,7	2,4
Retraité, Rentier	11,1	12,1	45,8	5,5	7,4	3,7	1,3
Autres	30,2	45,5	52,9	24,0	11,7	24,0	5,5
<i>Milieu urbain</i>							
Actif occupé	12,0	12,8	45,1	5,8	8,6	3,7	83,5
Chômeur	11,9	10,6	41,0	4,3	9,0	1,8	2,8
Femme au Foyer	9,6	8,2	45,7	3,7	8,0	1,8	5,3
Retraité, Rentier	6,9	4,6	38,1	1,7	6,5	0,3	3,0
Autres	13,5	13,1	47,5	6,2	10,4	5,4	5,5
<i>Milieu rural</i>							
Actif occupé	47,8	75,8	56,7	43,0	12,2	46,4	90,1
Chômeur	44,6	71,4	54,5	38,9	13,5	38,8	1,5
Femme au Foyer	36,5	52,2	53,7	28,1	19,0	26,6	2,0
Retraité, Rentier	33,5	51,5	49,3	25,4	12,0	21,7	1,0
Autres	44,5	73,1	53,7	39,2	12,8	40,0	5,5

III.12. Situation dans la profession du chef de ménage en 2001

Situation dans la profession du CM	ICP	H	A	M ₀	Vul.	Sév.	Contr.
<i>National</i>							
Employeur	20,8	29,4	50,7	14,9	10,8	12,6	2,1
Indépendant	38,1	58,6	56,3	33,0	10,8	35,2	67,7
Salarié	23,8	33,7	53,2	17,9	10,4	17,4	29,9
Apprenti, Aide Familiale	33,3	52,5	55,2	29,0	3,3	32,1	0,3
<i>Milieu urbain</i>							
Employeur	5,2	1,7	35,2	0,6	5,0	0,0	0,5
Indépendant	13,4	14,7	44,6	6,6	9,6	4,2	43,5
Salarié	11,6	12,3	45,1	5,6	8,5	3,5	57,7
Apprenti, Aide Familiale	4,9	0,0	—	0,0	0,0	0,0	—
<i>Milieu rural</i>							
Employeur	38,8	61,6	51,2	31,6	17,5	27,2	2,3
Indépendant	49,6	79,0	57,3	45,3	11,3	49,6	71,0
Salarié	44,5	69,8	55,6	38,8	13,7	41,0	26,3
Apprenti, Aide Familiale	44,3	72,8	55,2	40,2	4,6	44,5	0,4

دفاثر النخاطب

الفقر المتعدد الأبعاد عند الأطفال بالمغرب





الرئيس

أحمد الحليمي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

مدير التحرير

محمد حازم

اللجنة العلمية

عبد الحق علالات

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف: 05 37 77 10 32

05 37 77 09 84

05 37 77 30 08

الفاكس: 05 37 77 31 34

أكدال، الرباط

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني:

cahiersduplan@gmail.com

الموقع الإلكتروني:

www.hcp.ma

إنجاز

بابل كوم

الهاتف: 05 37 77 92 74

البريد الإلكتروني:

babel.come@gmail.com

أكدال-الرباط

المطبعة

دار أبي رقرق للطباعة والنشر، الرباط

الهاتف: 05 37 20 75 83

محتويات العدد

■ الفقر المتعدد الأبعاد للأطفال، 2001-2014

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

ملخص حول موضوع: الفقر المتعدد الأبعاد للأطفال، 2001-2014

السامية للتخطيط. تشمل عينات هذه البحوث على التوالي: 14.200 و16.000 و7.100 أسرة ممثلة لجميع الفئات الاجتماعية ولجميع جهات المملكة.

ويتجلى من خلال نتائج هذه الدراسة، أن مستوى الحرمان لدى الأطفال انخفض بما يفوق النصف بين 2001 و2014، إذ انتقل من 0,295 إلى 0,128، أي ما يعادل 6,2% كمتوسط سنوي للانخفاض خلال هذه الفترة. نفس المنحى سجل على مستوى الواسطين الحضري والقروي، حيث انتقل مستوى الحرمان من 0,115 إلى 0,052 بالوسط الحضري، ومن 0,470 إلى 0,224 بالوسط القروي.

أما على المستوى الجهوي، فقد سجلت أكبر معدلات انخفاض مؤثر الحرمان لدى الأطفال بجهة «طنجة-تطوان-الحسيمة» من 0,31 سنة 2001 إلى 0,12 سنة 2014؛ «مراكش-آسفي» من 0,38 إلى 0,17؛ «فاس-مكناس» من 0,27 إلى 0,13؛ و«بني ملال-خنيفرة» من 0,31 إلى 0,15.

ومن جهة أخرى، سجلت خمس جهات مستويات حرمان أكبر من المتوسط الوطني سنة 2014، وهي «مراكش-آسفي» (0,172)؛ «فاس-مكناس» (0,153)؛ «بني ملال-خنيفرة» (0,150)؛ «درعة-تافيلالت» (0,150)؛ و«الشرق» (0,134). في حين سجلت أدنى معدلات هذا المؤشر بجهات الجنوب و«الدار البيضاء-سطات»، حيث لم تتجاوز 0,10.

في هذا السياق، انتقل معدل الفقر متعدد الأبعاد لدى الأطفال من 43,6% سنة 2001 إلى 24,1% سنة 2007 و11,0% سنة 2014. وبذلك يكون عدد الأطفال الفقراء انخفض من 4,9 مليون طفل في سنة 2001 إلى 1,2 مليون طفل سنة 2014، أي بمتوسط انخفاض سنوي قدره 10,0% من إجمالي عدد الأطفال في وضعية فقر.

إن الإلمام بواقع الظروف المعيشية للطفل وبالرهانات والتحديات المرتبطة بها يساهم في بلورة أفضل للإجراءات العملية التي تسعى للحد من اتساع رقعة انتقال الفقر بين الأجيال وتعزيز السياسات العمومية لصالح الفقراء والحد من تفاوت الفرص وتحسين الأداء والقدرة التنافسية للموارد البشرية في المستقبل.

وفي هذا السياق، مكنت مقارنة الفقر متعدد الأبعاد من تقييم أفضل لواقع الظروف المعيشية للأطفال، حيث تركزت هذه المقاربة على تحديد تراكم مظاهر الحرمان لكل طفل على حدة، من أجل استقصاء فئات الأطفال في وضعية الحرمان المتعدد والتي يجب أن تشكل أولوية لاستهداف السياسات العمومية.

هذه المقاربة تعتبر الطفل كوحدة إحصائية للقياس بدل الأسرة. وتعتمد على مجموعة من العوامل التي يعتبر نقصها أو عدم توفرها حرمانا للطفل، وعلى هذا النحو تشكل منبعا أو تجليا للفقر ومسببات لإعادة إنتاجه داخل المجتمع. هذه العوامل والأبعاد تشمل التعليم والصحة والولوج إلى الماء والكهرباء والصرف الصحي ووسائل الاتصال وظروف السكن، وتعتبر هذه العوامل من أهم أهداف خطة 2030 للتنمية المستدامة.

وعلى أساس مؤشر تركيبتي للحرمان يخصص هذه الأبعاد، يتم قياس معدل الفقر متعدد الأبعاد الذي تقدر بموجبه نسبة الأطفال الفقراء الذين يراكمون عددا من أشكال الحرمان يفوق عتبة الفقر التي حددتها مقارنة أكسفورد «على الأقل 30% من عناصر الحرمان الأولية التي من المفترض أن يتعرض لها الأطفال».

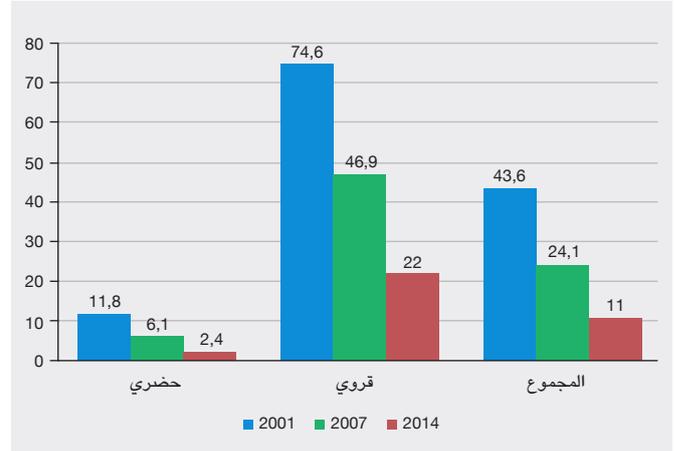
وتستند هذه الدراسة على معطيات البحوث الوطنية حول الاستهلاك ونفقات الأسر لسنتي 2001 و2014، والبحث الوطني حول مستوى المعيشة سنة 2007، التي أنجزتها المندوبية

بين 2001 و2014، من 59,8% إلى 16,5% بجهة «مراكش-أسفي»، ومن 46,4% إلى 10,0% بجهة «طنجة-تطوان-الحسيمة» ومن 44,6% إلى 14,6% بجهة «بني ملال-خنيفرة».

كما تظهر الدراسة، أن ظاهرة فقر الأطفال هي إعادة إنتاج اجتماعي لفقر الكبار ونتاج لظروف معيشية سيئة:

- يفوق معدل فقر الأطفال المنتمين للأسر التي تضم 6 أطفال أو أكثر (28,0%) بأربع مرات المعدل المسجل لدى الأسر التي لديها طفل واحد (6,5%) سنة 2014.
- يؤثر جنس رب الأسرة على وضعية الأطفال اتجاه الفقر. فقد بلغ معدل فقر الأطفال 11,2% بالنسبة للأسر التي يرأسها رجل مقابل 8,6% بالنسبة للأسر التي ترأسها امرأة.
- يلعب المستوى التعليمي لرب الأسرة دورا مركزيا في تحديد مستوى الفقر بين الأطفال، حيث ينتقل معدل الفقر بين الأطفال من 0,5% بالنسبة لأطفال رب أسرة ذو مستوى تعليمي عالي إلى 16,4% بالنسبة لأطفال رب أسرة لا يتوفر على أي مستوى تعليمي.
- وفي نفس السياق، يؤثر المستوى التعليمي للأم في مستوى عيش الأطفال بشكل أكبر من نظيره للأب. ففرص الإفلات من الحرمان بالنسبة لأطفال الأمهات الحاصلات على مستوى تعليمي عالي (22,5%) هي أكبر بمرتين من فرص أطفال الآباء ذوو نفس المستوى التعليمي (10,3%).
- وحسب الفئة السوسيو-مهنية لرب الأسرة، فقد انتقل معدل فقر الأطفال من 25,4% بالنسبة لأطفال رب أسرة من فئة «المستغلون الفلاحيون»، إلى 24,3% بالنسبة لفئة «العمال والعمال اليدويين في الفلاحة والصيد»، 11,3% بالنسبة لفئة «العمال اليدويين غير الفلاحيين» و8,9% بالنسبة لفئة «حرفيون وعمال مؤهلون».

تطور معدل الفقر بين الأطفال حسب مكان الإقامة (%)



المصدر: المندوبية السامية للتخطيط، البحث الوطني حول مستوى معيشة الأسر 2007؛ البحث الوطني حول استهلاك ونفقات الأسر 2001 و2014.

حسب الفئة العمرية، يلاحظ أن الفقر متعدد الأبعاد ينتشر أكثر بين الأطفال الذين تتراوح أعمارهم بين 5 و6 سنوات بمعدل يصل إلى 21,0% مقابل 7,3% فقط بالنسبة للفئة العمرية 7-14 سنة. يتضح جليا أن الفقر متعدد الأبعاد للأطفال هو ظاهرة قروية بامتياز، حيث انخفض معدل انتشاره في المجال الحضري من 11,8% سنة 2001 إلى 6,1% سنة 2007 ثم 2,4% سنة 2014. أما بالنسبة للوسط القروي، فقد سجل على التوالي 74,6% و46,9% و22,0%. وفي نفس السياق يبين التوزيع المجالي للأطفال الفقراء أن 88% منهم يعيشون في المناطق القروية في حين يشكل الأطفال القرويون نسبة 48% من مجموع الأطفال المغاربة. أما على المستوى الجهوي، فإن وتيرة خروج الأطفال من الفقر تعرف تباينا من جهة إلى أخرى، فقد انتقلت نسبة الأطفال الفقراء،